

N° 57

MAI 2021

Cahiers de l'action

L'accompagnement
à la participation

L'accompagnement à la participation



Cahiers de l'action

n° 57

Directeur de la publication

Thibaut de Saint Pol

Directeurs de la collection

Jordan Parisse et Emmanuel Porte

Comité de programmation

Florence Abadie, Nicolas Aury, Julien Becasse, Marie Bodeux, Natacha Ducatez, François Galichet, Pascal Jarry, Francine Labadie, Éric Legrand, Éric Sapin, Marielle Stinès, Claire Thoury.

Coordination éditoriale

Marianne Autain

Secrétaire de rédaction/maquette

mr@kit-de-com.fr

Création graphique

Laëtitia Loas-Orsel

Contact rédaction

jordan.parisse@jeunesse-sports.gouv.fr
emmanuel.porte@jeunesse-sports.gouv.fr

Les propos énoncés dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs.

Les Cahiers de l'action sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International.

ISBN : 978-2-11-162719-2 (Papier) 978-2-11-162720-8 (PDF)

ISSN : 1772-2101

Dépôt légal à parution

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
<i>Thibaut de Saint Pol</i>	

INTRODUCTION

Jordan Parisse et Emmanuel Porte

Les métiers de la participation entre ancrages professionnels, pratique de la mise en relation et articulation des échelles de la citoyenneté	9
---	---

1^{RE} PARTIE

DIVERSITÉ DES ANCRAGES PROFESSIONNELS

ANALYSE

Pierre-Yves Guihéneuf

Faire de l'accompagnement à la participation un métier	17
--	----

ENTRETIEN

Entretien avec Isabelle Ferracci

Le numérique au cœur du développement de la participation dans l'action publique	27
---	----

EXPÉRIENCE

Eddie Javelle

La médiation numérique comme démarche d'émancipation	34
--	----

2^E PARTIE

L'ENJEU DE LA MISE EN RELATION

ANALYSE

Julie Riegel

Accompagner la participation sans l'imposer	45
---	----

ANALYSE

Laurence Langer-Sautière

L'exploration interactive de données au service
d'une démarche de participation 52

EXPÉRIENCE

Julian Perdrigeat

Décréter l'implication des citoyens ne suffit pas,
il faut pouvoir l'organiser 61

3^E PARTIE

FAIRE ÉCLORE DE NOUVEAUX ESPACES DE RELATIONS DÉMOCRATIQUES

ANALYSE

Damien Lenouvel

Des limites de la participation instituée à l'émergence
de nouveaux cadres de relations politiques 71

ENTRETIEN

Entretien avec Élisabeth Dau

« Au sein des listes participatives, la dimension
méthodologique a été envisagée comme une promesse
politique en elle-même » 80

ANALYSE

Clément Mabi

Quel(s) numérique(s) pour la démocratie? 89

BIBLIOGRAPHIE 101

RÉPERTOIRE DES SIGLES 102

L'exercice démocratique qu'à récemment constitué la Convention citoyenne pour le climat, mise en place par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) à la demande du Premier ministre, a mis en évidence le rôle décisif joué par les acteurs chargés de l'organisation et de l'animation des travaux dans la réussite de cette démarche singulière. Leur position de facilitateurs et de facilitatrices des échanges a en effet donné la possibilité aux 150 citoyens et citoyennes tirés au sort d'investir, par-delà leur diversité sociale, professionnelle ou territoriale, un cadre institutionnel propice à l'exploration collective des enjeux du défi climatique.

CAHIERS DE L'ACTION N° 57

AVANT-PROPOS

En résonance avec cette expérience de « démocratie en construction » – pour reprendre le titre du documentaire que lui a consacré Naruna Kaplan de Macedo¹ –, ce numéro des Cahiers de l'action se propose d'explorer le champ des pratiques d'accompagnement à la participation, tant à travers ses multiples formes de professionnalisation et de positionnement qu'au regard des aspirations à faire émerger de nouveaux espaces de relations démocratiques. Alors que les travaux menés au sein de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) soulignent une recomposition du rapport à la politique des jeunes générations, entre valorisation d'une participation politique plus directe et accroissement de la défiance envers les institutions de la vie démocratique², les enjeux de l'accompagnement à la participation n'en apparaissent, dans cette perspective, que plus prégnants. Je remercie ainsi vivement l'ensemble des contributeurs et contributrices d'avoir participé à enrichir, par leur regard, cette réflexion.

Enfin, ce numéro à la maquette et au format entièrement refondus marque une nouvelle étape dans la vie des Cahiers de l'action. Celle-ci prend forme dans une actualisation du projet éditorial qui vise à inscrire davantage la collection dans une perspective d'éducation populaire et de recherche participative. Chaque numéro sera désormais construit autour d'un collectif de contributeurs et de

1. Kaplan de Macedo N., 2021, *Convention citoyenne. Démocratie en construction*, produit par Les Films d'Ici, Serge Lalou, et Valérie Guérin, Arte [en ligne, arte.tv].

2. Lardeux L., Tiberj V., 2021, « La démocratie à l'épreuve de la jeunesse. Une (re)génération politique? », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 46 [en ligne, injep.fr].

contributrices – réunis pour l'occasion – qui investiront, à partir de leurs expériences et/ou de leurs expertises propres, une thématique identifiée et discutée par le comité de programmation de la collection. Cet avant-propos m'offre ainsi l'occasion de remercier sincèrement l'ensemble de ses membres pour leur investissement, qui donne pleinement corps au rôle d'interface porté par l'Institut entre les mondes des associations, de la recherche et de l'action publique.

Thibaut de Saint Pol, directeur de l'INJEP

Les métiers de la participation entre ancrages professionnels, pratique de la mise en relation et articulation des échelles de la citoyenneté

JORDAN PARISSÉ, EMMANUEL PORTE
Codirecteurs de la collection des Cahiers de l'action

Janvier 2020, pour la deuxième fois depuis leur nomination, les membres d'un conseil régional des jeunes (CRJ) [voir encadré, p. 11] sont réunis à l'occasion d'une session de travail d'une journée animée par le chargé de mission du conseil régional. Après un temps d'accueil et d'échanges informels entre les participants autour de boissons chaudes et de viennoiseries, le chargé de mission ouvre la séance par une séquence consacrée à différents points d'information d'ordre logistique, puis aborde plus spécifiquement la façon dont les membres du CRJ doivent procéder lorsqu'ils sont sollicités par la presse :

« Je fais un petit coup de projecteur sur la presse. Quand vous êtes contactés par la presse ou pour participer à des événements publics, vous jouez tous bien le jeu, y a pas de soucis, et, surtout, vous m'en faites part. Je contacte le service presse et je vous fais un retour après. Ne vous engagez pas auprès des journalistes. Ce sont des procédures qui sont utilisées aussi bien pour les élus seniors que pour vous, et on doit absolument les suivre, notamment du fait que l'on va rentrer dans une période préélectorale. Les élections

1. Depuis, les élections régionales initialement prévues en mars 2021 ont été reportées au mois de juin 2021.

régionales, si tout se passe comme prévu, c'est dans un an¹. Du coup, c'est important de ne pas s'exprimer en dehors d'un cadre légal. Je vais voir si le service presse ne pourrait pas vous faire un point là-dessus lors de la prochaine séance, avec un travail sur les éléments de langage.» (Compte rendu d'observation d'une séance du conseil régional des jeunes, janvier 2020.)

2. Le dispositif du débat mouvant consiste « à soumettre une proposition à un groupe, puis à demander aux participants de prendre physiquement position pour ou contre elle, en allant d'un côté ou de l'autre de la salle, correspondant à l'affirmation ou à la négation » (source : reseau.canope.fr)

Ce point ne suscitant alors qu'une remarque et une question d'ordre factuel parmi l'assistance, le chargé de mission enchaîne sur la séquence suivante. Celle-ci consiste en l'organisation d'un débat mouvant² pour recueillir les impressions des participants sur la précédente session de travail de l'instance à laquelle ils ont participé deux mois plus tôt, en présence du président du conseil régional. Puis s'ouvre ensuite une troisième séquence consacrée à la présentation, par le chargé de mission, des différents dispositifs destinés aux jeunes mis en place par le conseil régional, avant une quatrième et dernière séquence dédiée à un travail de réflexion collective en sous-groupes sur la forme que pourrait être amenée à prendre une proposition d'action dans le cadre du CRJ. Au bout d'une quinzaine de minutes, au cours desquelles chaque jeune a été invité, au sein de son groupe, à formuler des idées à l'aide de Post-it de couleurs différentes, tous les participants sont réunis afin que chacun puisse partager ses propositions que le chargé de mission, au gré des échanges, a classées et ordonnées en plusieurs familles thématiques ayant vocation à former les contours de futures actions.

L'observation de cette scène illustre la tension qui traverse le positionnement du chargé de mission. Tout en incitant les jeunes représentants à « jouer le jeu » de répondre à des interviews ou de participer à des événements publics, il adopte une position de contrôle de leur expression publique, en les enjoignant à respecter une procédure de validation *a priori* auprès du service de presse lorsqu'ils sont sollicités par des journalistes, ainsi qu'en prévoyant l'organisation d'une séquence de travail sur les « éléments de langage ». Mais, parallèlement, le chargé de mission se place également dans un rôle de facilitateur de la réflexion collective, en organisant d'abord un dispositif de débat mouvant, puis en accompagnant les participants à structurer la multitude de propositions formulées au sein de chacun des sous-groupes afin que celles-ci puissent par la suite constituer le socle de différents projets.

La volonté d'explorer ce type de tension dans le positionnement et la pratique des professionnels chargés d'accompagner la mise en place de dispositifs de participation – envisagés ici dans leurs formes les

Le conseil régional des jeunes (CRJ)

Le conseil régional des jeunes (CRJ) est – à l’instar des conseils départementaux ou municipaux de jeunes – une instance de participation mise en place par le conseil régional, qui permet notamment à ses membres de contribuer à l’action de la collectivité (par le biais de projets thématiques, de propositions d’actions ou d’avis), mais aussi de se former à la citoyenneté en pratique. Nous dénombrons à ce jour sept CRJ en activité, dont la composition (tant en termes de tranches d’âge représentées que de statuts), le mode de désignation (par élection, par désignation ou par tirage au sort) et le fonctionnement (par exemple, la possibilité ou non de s’autosaisir d’un thème) sont variables d’une collectivité à une autre.

→ **Sur ce sujet :**

Lardeux L., 2015, *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, Rapport d’étude, INJEP [en ligne, injep.fr].

Moalic M., Parisse J., 2020, « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 37 [en ligne, injep.fr].

Tucci I. (coord.), Recotill et I., Berthet T., Bausson S., 2021, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, avec la collaboration de Bidart C. et Foundi L., INJEP Notes & rapports/Rapport d’étude [en ligne, injep.fr].

plus diverses – a constitué le point de départ du présent numéro. Un premier échange avec le comité de programmation de la revue nous a permis de valider l’idée d’un numéro consacré auxdits professionnels se donnant les moyens de croiser des expériences et regards issus de différents secteurs d’activité (numérique, jeunesse, agriculture, etc.). Avec le concours de l’Institut de la concertation et de la participation citoyenne³ (ICPC), nous avons identifié différent·e·s contributrice·s parmi les professionnel·le·s de la participation, mais également parmi celles et ceux se plaçant dans une posture d’observation embarquée – à la fois de production de connaissances et de contribution à l’action collective –, ainsi que parmi les chercheur·e·s dont les travaux offrent une mise en perspective de ces enjeux. Nous avons ainsi constitué un collectif de contributeur·trice·s que nous avons réuni·e·s pour une journée d’échanges où chacun·e a pu partager son expérience et apporter son regard. Les discussions menées dans ce collectif ont permis d’identifier à la fois la diversité des terrains d’analyse des enjeux de l’accompagnement à la participation, mais également celle des angles d’approche : trajectoires professionnelles, pratiques et postures d’accompagnement, instruments mobilisés – en particulier sous l’angle du numérique –, ou encore dimensions organisationnelles. Ce temps d’échanges a été documenté par un enregistrement audio et un document collaboratif partagé. Il a permis le travail d’élaboration et d’ajustement collectif du plan ainsi que les allers-retours « en cours d’écriture » avec les différent·e·s

3. Site i-cpc.org

contributeur·trice·s. À partir de ces différents fils d'analyse et de leur confrontation, nous avons proposé à chacun·e un angle de contribution inséré dans une trame réflexive qui constitue la structure de ce numéro.

Une première série de contributions donne à voir l'accompagnement à la participation dans la diversité de ses ancrages professionnels. Le développement des dispositifs de participation dans l'action publique depuis une quinzaine d'années en France – repéré dès 2002 par les politistes Loïc Blondiaux et Yves Sintomer⁴ – s'est traduit par une dynamique de professionnalisation du champ de l'accompagnement à la participation⁵. Ce mouvement s'est accompagné de l'essor d'un marché de la démocratie participative⁶, de l'ouverture de formations universitaires spécialisées et de la structuration de réseaux de praticiens, dont l'ICPC est l'un des exemples. Dans cette perspective, Pierre-Yves Guihéneuf, délégué général de l'ICPC, a réuni cinq professionnels de la participation de différentes générations dont il retrace les trajectoires d'entrée dans ce champ, tout en les replaçant dans une évolution des pratiques participatives marquées par le développement des technologies numériques. L'entretien que nous avons réalisé avec Isabelle Ferracci, aujourd'hui directrice du sport et de la jeunesse de la collectivité territoriale de Corse après un parcours au sein de plusieurs services déconcentrés de l'État, offre une mise en perspective réflexive de la trajectoire d'une professionnelle qui a placé les enjeux de participation des jeunes et du numérique au cœur de sa pratique. Médiateur numérique au sein de l'association Zoomacom à Saint-Étienne (Loire), Eddie Javelle revient, à partir de son expérience de contributeur et d'accompagnateur de projets, sur le rôle que peut jouer la médiation numérique en matière de formation aux méthodes, usages et outils du travail collaboratif, d'inclusion numérique et d'éducation aux médias et à l'information et, enfin, de création et de réutilisation des biens communs.

Une deuxième série de contributions propose ensuite d'examiner l'accompagnement à la participation comme une pratique professionnelle de la mise en relation de plusieurs acteurs, au cœur de laquelle se logent des enjeux de positionnement vis-à-vis des participants – à l'image de la situation du chargé de mission précédemment évoquée –, mais également par rapport au cadre institutionnel ainsi qu'au type d'instrument technique mobilisé. Anthropologue, Julie Riegel a accompagné, dans le cadre d'une recherche-action, le processus de conception d'un abattoir mobile par un groupe d'éleveurs soucieux de se réappropriier la mort de leurs animaux. Ce terrain constitue, pour elle, le socle d'une réflexion sur la fron-

4. Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, n° 57, p. 17-35.

5. Nonjon M., 2005, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, p. 89-112.

6. Mazeaud A., Nonjon M., 2015, « De la cause au marché de la démocratie participative », *Agone*, n° 56, p. 135-152.

tière entre l'appui et l'injonction dans la construction, sur le temps long, de la relation avec les participants au projet. À sa manière, cette contribution alimente une réflexion plus large, développée en particulier par les sociologues interactionnistes comme Raymond I. Gold⁷, sur les tensions propres à la façon de « prendre son rôle » en situation d'action – tension entre ce qui relève du positionnement dans l'action (le *role-take*) et ce qui relève de la posture dans l'action (le *role-play*). Laurence Langer-Sautière, responsable de la mission observation et évaluation à la mairie de Lyon, contribue, au sein de cette collectivité, à développer une approche transversale visant à « équiper » les élus, les techniciens et les partenaires dans la mise en place de scènes de participation permettant une délibération collective sur la priorisation des choix publics. Elle s'appuie, pour ce faire, sur des outils de visualisation interactive de données spécifiquement conçus pour être utilisés en situation d'interaction avec des participants. Dans une perspective de sociologie de l'instrumentation sociotechnique⁸, son article propose, à partir de cette expérience, une analyse des instruments permettant d'accompagner une démarche de participation ainsi qu'un retour réflexif sur plusieurs situations d'usage. Directeur de cabinet du maire écologiste de Loosen-Gohelle entre 2014 et 2020 – commune de 6700 habitants située dans le bassin minier du Pas-de-Calais –, Julian Perdrigeat revient, quant à lui, sur la genèse de la démarche d'implication citoyenne menée par la municipalité à partir des années 1980 et souligne le défi qu'a constitué la mise en place d'une organisation collective et réflexive mobilisant élus, techniciens et habitants dans son inscription sur le temps long. Tout en restituant la dimension organisationnelle de la stratégie participative mise en œuvre, l'analyse la replace également dans une perspective de changement de modèle politique et d'action publique à l'échelle municipale ancrée dans un territoire en reconversion.

Une troisième série de contributions ouvre une perspective sur la façon dont les pratiques d'accompagnement à la participation articulent les échelles et les terrains de la citoyenneté. En mettant en évidence les opportunités et les limites des formes instituées de participation telles que les conseils citoyens, Damien Lenouvel, bénévole au sein du réseau associatif Peuple et Culture, souligne l'enjeu systémique consistant à faire éclore – dans un contexte de mutation historique des rapports de pouvoirs – de nouveaux cadres de participation et de mobilisation reposant sur des logiques de coconstruction à même de prendre en compte les dimensions globales, transverses et écosystémiques des problèmes explorés collectivement. Cette exploration des enjeux de l'accompagnement à la participation s'ouvre,

7. Gold R. I., 2003, « Jeux de rôle sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Cefaï D. (dir.), *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, p. 340-349.

8. Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2005, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris; Latour B., Woolgar S., 1996, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, La Découverte, Paris.

en faisant un pas de côté, vers le développement de listes participatives à l'occasion des élections municipales en France et en Espagne, grâce à l'entretien que nous a accordé la juriste Elisabeth Dau. Dans une démarche de soutien à ce mouvement municipaliste dont elle documente les pratiques, elle nous propose un regard sur la perspective politique dans laquelle ce mouvement s'inscrit, mais également sur la place qu'y occupent les procédures de délibération et de sélection des leaders ainsi que sur ses rapports avec la professionnalisation du soutien à la participation. Enfin, Clément Mabi, chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'université de technologie de Compiègne, propose quant à lui une mise en perspective sur la façon dont le développement des technologies numériques interroge la démocratie et les formes de la délibération publique. En soulignant les évolutions des relations entretenues par l'État avec les citoyens, à l'aune d'une reconfiguration des formes du service public, cette contribution identifie, de manière prospective, plusieurs tendances à l'œuvre dans le développement des technologies numériques qui affectent les dynamiques de la démocratie.

Aux côtés des différents contributeurs et contributrices que nous remercions sincèrement, nous souhaitons aussi adresser nos remerciements à Pascal Jarry, directeur de la mission démocratie participative et égalité femmes-hommes du conseil départemental de la Haute-Garonne, pour ses conseils lors des échanges préalables à la réalisation de ce numéro, ainsi qu'à l'ensemble des membres du comité de programmation pour leurs avis et leurs suggestions. Nous remercions également Cédric Vandaele, Éloïse Gabadou, Elian Belon, Christophe Beurois et Stéphanie (dont nous respectons l'anonymat), qui ont bien voulu apporter leur témoignage de professionnel·le·s de la participation à Pierre-Yves Guihéneuf dans le cadre de son article.

Partie 1

Diversité des ancrages professionnels

Faire de l'accompagnement à la participation un métier

PIERRE-YVES GUIHÉNEUF

*Délégué général de l'Institut de la concertation
et de la participation citoyenne (ICPC)*

Comment les praticiens
de la participation vivent-ils leur
professionnalisation, entre engagements
militants, opportunités d'évolution
ou contraintes du marché ?

Quelles compétences mobilisent-ils
et comment celles-ci ont-elles évolué ?

La professionnalisation et les évolutions
récentes, notamment le recours
croissant aux technologies numériques,
font-elles évoluer leurs pratiques ?

Cet article, rédigé à partir d'entretiens
avec cinq praticiens de la participation
citoyenne, ne prétend pas donner
une réponse exhaustive à ces questions
mais apporter un éclairage grâce
à un aperçu de la diversité des parcours.

Les profils des cinq praticiens de la participation citoyenne réunis pour cet article ont été choisis en partant de deux hypothèses. La première est que la situation actuelle est l'héritage de plusieurs filiations qui se croisent : celle de l'éducation populaire et des politiques urbaines, celle de la gestion des communs et de l'environnement, celle des conflits autour des grands projets, celle de la transparence et du gouvernement ouvert (ainsi que d'autres encore qui ne sont pas représentées ici). L'évolution qui mène des pratiques empiriques des années 1970 à la situation actuelle n'est pas linéaire. La seconde hypothèse est qu'en fonction de l'époque où les praticiens sont entrés dans la profession, ils ont découvert différents niveaux de structuration, ce qui a conditionné les opportunités qui s'offraient à eux (en termes de formation par exemple) et les contraintes auxquelles ils ont dû faire face.

Impulsions militantes et professionnalisation

Dans les décennies 1980 et 1990, la concertation entre les acteurs du territoire et la consultation du public deviennent des pratiques réglementées dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement [voir encadré p. 21]. Les commissaires-enquêteurs commencent à consulter les habitants sur les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement ou le cadre de vie, des collectivités territoriales recrutent les premiers animateurs de démarches concertées pour

Cinq trajectoires de praticiens

- **Christophe** : consultant pour une petite société coopérative. Il conçoit et met en œuvre des dispositifs participatifs pour des collectivités ou entreprises porteuses de projets sur les territoires.
- **Cédric** : agent dans une intercommunalité. Il anime un conseil de développement et aide ses collègues à susciter la participation pour accompagner les projets et les politiques de la collectivité.
- **Stéphanie** : salariée d'une grande entreprise gestionnaire d'infrastructures. Elle conseille ses collègues pour la mise en place de concertations accompagnant la mise en œuvre des projets.
- **Elian** : salarié d'une association dans le domaine social. Il coordonne une expérimentation pour faciliter la participation des habitants et les coopérations d'acteurs dans quinze quartiers prioritaires.
- **Éloïse** : travailleuse indépendante pour une jeune entreprise des technologies numériques (*civic tech*). Elle propose à ses clients des outils en ligne pour susciter la participation de citoyens, usagers ou clients.

la gestion des ressources en eau, les pouvoirs publics mobilisent des chercheurs pour imaginer avec eux les modalités du débat public autour des grands aménagements. Il faudra attendre la décennie suivante pour que la démocratie participative s'inscrive dans la réglementation en matière de politique de la ville. En attendant, l'environnement prend une longueur d'avance. C'est à ce moment-là que quelques pionniers se lancent dans l'aventure, à l'instar de Christophe, autodidacte, navigateur, constructeur de voiliers, militant des luttes environnementales et, plus tard, administrateur bénévole dans une association d'éducation populaire. Son engagement commence dans un mouvement d'opposition à une autoroute près de son domicile. Puis, en 1999, avec quelques amis, il crée une société coopérative qui propose des services à des collectivités territoriales ou à des entreprises :

« Nous étions quelques-uns qui voulions à la fois prévenir les conflits autour des projets qui impactaient l'environnement et trouver les moyens de financer notre activisme. En devenant consultants, il ne s'agissait pas de faire passer des projets conçus sans les habitants, pas plus que de les rejeter systématiquement, mais de créer des collectifs en capacité de coconstruire. »

Pour lui, la concertation doit provoquer de la transformation sociale et contribuer à plus de démocratie. De son engagement associatif, il tire des acquis utiles pour son parcours professionnel : une connaissance des institutions et de la décision publique, des notions juridiques, des compétences en animation. Il a la conviction que le dialogue doit être basé sur la transparence et l'équivalence des points de vue, que la légitimité de l'animateur impose une certaine neutralité et une posture équidistante des parties prenantes : « Les citoyens doivent avoir confiance dans le processus. C'est facile pour nous de comprendre leurs craintes : nous avons été à leur place. » En ce qui concerne la méthode, il faut expérimenter : ateliers participatifs, diagnostics en marchant, tirage au sort, garants, etc. « On a appris en faisant. C'est la différence entre ma génération et celles qui ont suivi. » À l'époque, en effet, il y a peu de références, pas de manuels ou de travaux de recherche [encadré p. 21]. Les savoir-faire sont extraits de l'animation ou de la médiation ou encore inspirés d'expériences étrangères, les méthodes sont façonnées sur le terrain.

En milieu urbain, la participation citoyenne s'enracine dans les années 1960 et 1970 avec les Groupes d'action municipale et les Ateliers populaires urbains. Dans les années 1980, la consultation des riverains autour des projets se systématisait avec l'enquête publique.

Au milieu des années 1990, les Agendas 21 lancent de nouvelles dynamiques et, au cours de la décennie suivante, la démocratie participative prend de l'ampleur grâce à la réglementation. C'est grâce aux Agendas 21 que des agents de collectivités territoriales aujourd'hui trentenaires comme Cédric font leurs premières armes en organisant des ateliers participatifs. Lorsqu'il était jeune, Cédric a travaillé pour des centres de loisirs pendant plusieurs années. Il en a tiré un savoir-faire en matière d'animation, la capacité à trouver la bonne posture, un appétit pour les méthodes. Il découvre l'éducation populaire « par la pratique, pas par la théorie ». Après des études en aménagement du territoire et un master à Sciences Po, il entre dans un bureau d'études, puis dans une collectivité. Il est aujourd'hui chargé de la participation citoyenne dans une intercommunalité et animateur d'un conseil de développement. Il ne se définit pas comme un militant, mais veut contribuer à des changements et susciter des projets qui impliquent les habitants.

Comme Christophe, il pense que la posture et le savoir-être avec les habitants sont des compétences centrales dans son activité professionnelle et que des méthodes doivent également être acquises :

« Il faut se lancer pour apprendre. Au début, je partais avec une certaine naïveté, sans crainte et sans méthode. Cela s'est bien passé, mais je me suis rendu compte plus tard que cela aurait pu ne pas être le cas. Je me suis donc mis en quête de formations. »

Il trouve des ressources dans ce domaine, notamment grâce au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ce qui l'aide à acquérir des bases théoriques, des principes et des outils.

Pour lui, les méthodes contribuent à mieux identifier les publics et à les sensibiliser, à préparer et à animer des ateliers, à susciter la participation des habitants, à concevoir un processus participatif et à l'évaluer. Cédric mobilise diverses capacités dans son travail : techniques d'enquêtes, animations de réunions, ludo-pédagogie, *design thinking* (démarche inspirée du design), évaluation, etc. Sa montée en compétences est, à ses yeux, une démarche qui est validée par la pratique, mais, à l'inverse de Christophe, il a pu trouver facilement des formations pour la faire évoluer ainsi que des réseaux et des ressources méthodologiques.

Même constat pour Elian, également trentenaire, qui travaille dans le domaine social. Ses études de géographie, puis d'urbanisme, ont amené l'étudiant « déjà bien politisé, mais peu engagé » à consulter

Étapes de la réglementation favorisant la démocratie participative

- **1983** : réforme de l'enquête publique
- **1992** : loi sur l'eau
- **1995** : création de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- **1996** : charte de la concertation publiée par le ministère de l'environnement
- **1999** : lancement du programme de recherche « Concertation, décision, environnement » ; création des conseils de développement
- **2000** : loi SRU imposant la concertation dans les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriaux
- **2002** : loi Vaillant créant les conseils de quartier
- **2003** : révision du code de l'urbanisme ; création des comités locaux d'information et de concertation
- **2005** : premiers manuels méthodologiques

des travaux de politologues et à considérer la participation des habitants dans les projets urbains comme un enjeu démocratique. À l'occasion d'une conférence, il découvre le master d'ingénierie de la concertation de la Sorbonne et intègre une des premières promotions. Il travaille pendant six ans dans un cabinet de consultants et accompagne une quarantaine de projets. Il en garde le souvenir d'une grande richesse d'expériences et en acquiert une solide formation pratique. Aujourd'hui, il est salarié d'une association nationale dans le domaine social avec laquelle il accompagne des démarches locales de participation citoyenne dans les quartiers de la politique de la ville. Elian possède des méthodes et des outils permettant de produire des paroles collectives, mais il estime également indispensable d'avoir la capacité de « comprendre l'écosystème dans lequel doivent s'inscrire les démarches participatives, ce qui permet de concevoir des dispositifs utiles, adaptés et non pas standardisés ».

Stéphanie, trentenaire elle aussi, a découvert la participation citoyenne lors de son cursus en sciences politiques et communication. Étudiante, elle se décrit comme « sensible aux questions de justice sociale et de droits des citoyens, engagée dans des associations de commerce équitable ». Après quelques années dans des agences de communication et de concertation, elle intègre une petite équipe dédiée à la concertation dans une grande entreprise publique gestionnaire d'infrastructures. Elle vient en appui à des collègues chargés de la mise en œuvre de processus de concertation avec des riverains

et des acteurs du territoire concernés par les projets. Pour elle, les compétences à acquérir résident dans une connaissance fine de la réglementation et dans la maîtrise de méthodes et d'outils. « Il faut connaître la liste des choses à faire, depuis l'étude de contexte et la formulation des objectifs jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. » C'est cette maîtrise des processus qui fait en sorte que la concertation ne sera pas réduite à l'information, voire à un marketing de projets. « Mais la concertation, précise-t-elle, ne doit pas être seulement "axée méthode" : il s'agit de développer des qualités humaines – transparence, écoute, bienveillance, souplesse et fermeté à la fois. » Pour son entreprise, la concertation est un moyen d'améliorer les projets, c'est-à-dire de les rendre plus proches des attentes des habitants, et de les sécuriser en limitant les recours juridiques ultérieurs.

Éloïse, la vingtaine, travaille depuis deux ans pour une jeune entreprise de technologie numérique (*civic tech*). Au cours de ses études en sciences politiques et en économie, en Grande-Bretagne, au Canada et en Australie, elle se consacre à la lutte contre la corruption dans les pays dits en développement. Le « printemps arabe » lui fait découvrir la force des mouvements sociaux. Pour elle, la transparence de l'action publique et le respect des droits humains passent par la mobilisation des réseaux grâce aux technologies ouvertes. À Paris, elle découvre une société relevant du champ de l'économie sociale et solidaire qui propose une plateforme de consultation citoyenne en ligne basée sur des logiciels libres : c'est le moyen de conjuguer son engagement militant et de se professionnaliser.

Éloïse répond aux demandes d'institutions publiques, de collectivités, d'associations et d'entreprises qui souhaitent associer les citoyens, leurs membres ou leurs salariés, à la prise de décision ou à leur gouvernance interne. Pour elle, la technologie diversifie les modes d'expression et crée de nouveaux canaux de participation. Elle développe des compétences commerciales (rassurer le client, anticiper et comprendre ses besoins) et techniques (maîtriser l'outil, analyser et synthétiser les contributions reçues). Elle apprend à inciter le client à dépasser le stade de la simple consultation pour « aller plus loin ; on ne peut pas faire de participation citoyenne sans transparence et gouvernance partagée ».

Les effets de la professionnalisation sur les pratiques participatives

La professionnalisation en marche depuis plusieurs années influence-t-elle sur les pratiques ? Aucun des cinq professionnels interrogés n'a de doute à ce sujet. D'un côté, les méthodes se sont diffusées, les

savoir-faire se sont accrus et l'efficacité également; de l'autre, les pratiques tendent à se standardiser. Stéphanie craint que la routine n'appauvrisse à terme la qualité des démarches. Pour elle, les agences de consultants, éprises de logiques de rentabilité et de spécialisation dans quelques outils (voire d'un seul) ou démarches en sont responsables. C'est aux demandeurs d'avoir plus d'exigence et de réclamer des approches adaptées à leurs besoins et à leur contexte: «Le savoir-faire est concentré dans les mains d'un petit groupe de professionnels. Est-ce bien démocratique? N'assiste-t-on pas à une privatisation du savoir?»

«Le panel des repères méthodologiques est plus ouvert qu'auparavant, mais les démarches apparaissent plus codifiées.»

Éloïse dénonce les effets de mode: «On parle beaucoup des conférences de citoyens, mais elles ne sont pas toujours accompagnées d'un véritable engagement politique.» Dans sa pratique professionnelle, elle constate que les impératifs d'efficacité au sein d'une entreprise ne permettent pas toujours d'aborder ce sujet et tendent, au contraire, à standardiser les relations avec les clients. Le manque de temps et la pluralité des projets limitent la mise en œuvre des stratégies d'inclusion des publics les plus éloignés qui seraient nécessaires. Mais elle assure que l'entreprise en est bien consciente et cherche à maintenir du «sur mesure» en étoffant son équipe et en organisant des partenariats avec des organismes de médiation et d'inclusion. Elle juge que la professionnalisation enferme une communauté sur elle-même: «Le monde de la participation vit un peu dans un entre-soi. Il faut le challenger!»

Cédric reconnaît que la professionnalisation a permis de constituer des référentiels de méthodes et de compétences qui lui sont utiles: «Quand j'ai commencé, il y a dix ans, je n'avais pas conscience de la diversité des méthodes possibles.» Mais il craint que la normalisation ne limite à terme la créativité: «Va-t-on vers des formes de certification des pratiques?» Il dénonce également «les méthodes à la mode, qu'on reproduit sans s'interroger sur le contexte». On est donc dans un paradoxe: le panel des repères méthodologiques est plus ouvert qu'auparavant, mais les démarches apparaissent plus codifiées. Cédric estime indispensable de continuer à créer, à innover, sans perdre de vue les objectifs politiques de la participation.

Pour Elian, ces objectifs ont bel et bien été perdus de vue par certains praticiens. Lui aussi reconnaît que la professionnalisation a permis des progrès, « une prise au sérieux de la participation citoyenne, une capitalisation des avancées, le développement d'une ingénierie qui légitime l'action ». Il partage le double constat d'une standardisation et des effets de mode, voire d'une injonction à la participation, d'un côté, et d'une diversification des modalités de participation, de l'autre côté. Mais il regrette surtout la perte de son horizon politique :

« Quelles sont les possibilités, pour les citoyens, de casser le cadre participatif qu'on leur propose, par exemple de mettre de nouveaux sujets à l'agenda ou de questionner la méthode ? Y a-t-il une place pour le conflit démocratique dans les dispositifs qui leur sont proposés ? »

Pour lui, la profession devrait se construire une éthique, une ligne de conduite :

« Contribue-t-elle vraiment à renforcer la démocratie ? Permet-elle de réduire le déficit d'égalité, de faire entendre la voix des plus éloignés de la décision publique, de participer à l'émancipation du plus grand nombre, de mieux vivre collectivement ? »

Christophe va dans le même sens en évoquant un désenchantement démocratique. Si les années passées ont permis de construire une base de méthodes, de principes et d'outils, plus large et mieux partagée qu'autrefois, la priorité aujourd'hui, à ses yeux, est de retrouver le sens politique de l'action.

Le numérique, ligne de partage des praticiens ?

Au cours des dernières années, l'usage des technologies numériques s'est développé de façon à constituer une composante jugée souvent indispensable aux dispositifs de participation, par exemple en offrant une plateforme d'information ou de consultation qui complète les échanges en présentiel. L'apparition d'entreprises de la *civic tech*, à la fin des années 2000, a considérablement modifié le paysage en offrant des outils numériques se suffisant à eux-mêmes et en proposant de mener des consultations d'envergure nationale. Depuis quelques années, l'usage des réseaux sociaux exacerbe les positionnements des praticiens. La crise sanitaire commencée en 2020 a fait bondir le recours aux technologies numériques, bon gré mal gré. « On est obligés de faire avec », dit Elian. Outre le risque d'une confiscation

des savoirs et de la technologie par un petit groupe de prestataires, la diffusion de ces outils pose deux questions principales. La première est celle de l'exclusion d'une partie des citoyens, du fait de la fracture numérique (même s'il n'a échappé à aucun praticien que les dispositifs traditionnels créent également de l'exclusion). La seconde est celle de la qualité des échanges, en particulier sur les forums en ligne ou *via* les réseaux sociaux.

« Je suis réservé, dit Cédric. On anime des réunions en visioconférence mais, dans l'idéal, j'essaie de garder 70 % de présentiel. Avec le numérique, il y a trop peu d'argumentations, d'écoute, de bienveillance. Les participants n'ont pas le sentiment de construire un collectif. La participation se résume à un vote, une hiérarchisation de préférences, des réactions spontanées aux propos des autres... On manque de vision d'ensemble. »

Stéphanie partage cette analyse : le numérique peut s'ajouter au présentiel, mais ne peut pas le remplacer.

« Les réseaux sociaux permettent de toucher plus de gens, ils facilitent la mobilisation. Mais émettre un "like", est-ce participer ? Nous suivons de près les réseaux sociaux mais nous ne savons pas bien quoi en faire. Nous avons des débats à ce niveau, sur les biais de ce type de mobilisation et sur la qualité des échanges. Il faut ouvrir un chantier de réflexion à ce sujet car on ne reviendra pas en arrière. »

Pour elle, un autre risque est celui d'une simplification abusive des processus participatifs permise par les technologies numériques, qui pourrait s'inscrire dans le droit¹ :

« Un tel recul est en totale contradiction avec le fait que les questions d'environnement sont de plus en plus prégnantes dans notre société et que les citoyens sont de plus en plus exigeants en matière de participation. »

Les limites et les risques du numérique sont largement partagés par Christophe, pour qui la qualité des échanges est une condition de la montée en compétences des citoyens. Selon lui, la création de collectifs capables de s'autosaisir de nouvelles questions ne peut pas passer par le numérique : « Les réseaux sociaux menacent les capacités d'action collective. Aujourd'hui, les gens ne s'accordent sur rien, le scepticisme se propage, on conteste la réalité des faits... »

1. L'expérimentation d'une réforme de l'enquête publique, remplaçant les échanges entre le public et le commissaire-enquêteur par une simple consultation en ligne, préfigure ce type d'évolution (décret du 24 décembre 2018 en application de la loi du 10 août 2018).

Un rejet qui n'est évidemment pas partagé par Éloïse, pour qui l'enjeu réside dans la maîtrise sociale des technologies numériques :

« Au cours des dernières années, les citoyens ont pris conscience des enjeux que constituent la transparence, la protection des données personnelles, la maîtrise des outils. Le logiciel libre constitue une réponse possible : le débat a déjà eu lieu parmi les professionnels des *civic tech*, le choix entre le propriétaire et le libre a été fait et se retrouve dans différentes technologies sur le marché. Beaucoup sont partagés entre les logiques d'entreprise et la nécessité de créer du commun. Les choses ne sont donc pas simples, mais la transition vers le libre doit se faire. »

Depuis une vingtaine d'années, les praticiens de la participation ont créé un champ d'intervention professionnel structuré par des échanges de pratiques, des réseaux, des référentiels partagés. Les technologies numériques et l'apparition des acteurs qui leur sont liés constitueront-elles une ligne de fracture ou un motif à de nouveaux échanges ?

Le numérique au cœur du développement de la participation dans l'action publique

Entretien avec ISABELLE FERRACCI
Directrice du sport et de la jeunesse de la collectivité territoriale de Corse

Réalisé par JORDAN PARISSÉ et EMMANUEL PORTE

Ancré dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, le parcours d'Isabelle Ferracci vient souligner l'intégration progressive de pratiques favorisant la participation citoyenne dans des métiers de la fonction publique organisés autour de publics ou de territoires. En mettant en avant la thématique du numérique, cette contribution vient rappeler également l'importance de penser la participation dans sa dimension collective, ce qui suppose à la fois de soutenir ceux qui accompagnent sur le terrain mais aussi d'outiller ceux qui encadrent ou impulsent.

CAHIER DE L'ACTION : Pour ce numéro des Cahiers de l'action sur les métiers de l'accompagnement à la participation, il nous semblait important de donner la parole à quelqu'un qui a travaillé, avec le numérique, à une plus grande participation des citoyens. Pourriez-vous revenir sur votre parcours ?

ISABELLE FERRACCI : Je suis arrivée au ministère de la jeunesse et des sports en tant que conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) en 1998. J'avais 28 ans et un parcours assez éloigné de l'éducation populaire. J'avais fait des études d'économie mais également travaillé à la radio et à la télévision avec l'idée de pouvoir m'impliquer dans l'organisation de concerts. Pour le dire simplement, je connaissais la vie culturelle bien plus que la vie associative. Les questions de jeunesse étaient pourtant déjà présentes, par exemple lors d'un stage aux Eurockéennes de Belfort où j'avais pu réfléchir à la manière dont on pouvait associer les jeunes au festival. C'est d'ailleurs sous l'angle des sciences et techniques de la communication que je vais rencontrer la fonction publique, par le biais du concours de CEPJ. En cela, mon entrée à jeunesse et sports n'est pas « classique », au sens où ma culture en sciences humaines et mon parcours associatif ne dominaient pas. Mais cela m'a amenée à réfléchir sur l'expérience acquise lors de mon passage par les médias et m'a entraînée dans une logique de croisement de l'action publique et de la participation citoyenne avec les technologies. J'ai finalement été nommée à Bastia, à la direction départementale, et, dès les

deux premières années, j'ai commencé à faire de la formation d'animateurs dans un BEATEP¹ webmaster pour les animateurs des premiers points « cyb ». On était en 1999 et je faisais mes premiers pas dans la formation mais également dans le numérique.

Étiez-vous d'emblée sur des problématiques relatives au numérique ?

Pas tout à fait. En parallèle, j'intervenais comme formatrice dans un autre BEATEP sur les cultures urbaines. Cela m'a permis de me retrouver dans le collectif ministériel autour des pratiques culturelles des jeunes, sous la houlette de l'INJEP et de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Ce réseau, né après celui de « Livre et lecture », a permis d'organiser sept ou huit regroupements nationaux entre 2000 et 2005. C'est dans le cadre de ces travaux, qui ont fait l'objet d'une rédaction de préconisations sous la plume notamment d'Éric Bergeault, que nous avons commencé à lister, aux côtés des cultures urbaines ou de la techno, la « cyberculture » et les jeux vidéo comme des sujets qui doivent absolument être pris en compte dans les politiques de jeunesse. Par ailleurs, j'ai été engagée assez vite également dans la préparation au concours CEPJ avec l'INJEP. Dans ce cadre, Dominique Diamand-Martin, chargé d'études et de recherche à l'INJEP, nous a demandé, avec Jean-Christophe Sarrot (INJEP) et Jacques Rongère (CEPJ au centre régional d'éducation populaire et de sport [CREPS] de Montpellier) notamment, de travailler sur la partie « à dis-

1. Brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse.

tance» de la préparation au concours. Ces expériences ont compté dans ma relation au numérique, parce qu'elles m'ont permis de m'interroger sur nos pratiques pédagogiques mais aussi de côtoyer des gens qui s'intéressaient à la question de la rencontre de l'éducation populaire avec le numérique du point de vue théorique et de la recherche. Je pense en particulier aux travaux de Nathalie Boucher-Petrovic².

La mise en place de ce temps de formation «éducation populaire et révolution numérique» correspond-elle également à un moment d'interrogation sur les pratiques numériques des jeunes?

À partir de 2003, je découvre les blogs et je prends conscience que cet outil change la donne et, à partir de 2004, je lance un stage sur le thème de l'«éducation populaire et la révolution numérique» inscrit au plan de formation national, dans le but d'interroger les pratiques des agents du ministère à la lumière de ce qui se passait dans le monde numérique. L'idée était de dire qu'avant d'interroger les pratiques numériques et des jeunes sur la façon dont leur évolution impactait les pratiques professionnelles, il fallait déjà comprendre ce qui se passait. J'avais le sentiment que le monde de l'éducation populaire, en tout cas tel que perçu par le ministère, était étanche à ce qui se passait dans le numérique et que nous avions besoin d'y réfléchir. Notre quotidien de fonctionnaires, constitué de

gestion de dispositifs, d'animation du conseil départemental des jeunes ou de formation, était forcément bousculé par tout ça. Par exemple, dans le conseil départemental des jeunes, notre positionnement en tant qu'agent de l'État était bousculé par le fait de prendre en considération leurs pratiques culturelles et leurs pratiques numériques. Autre exemple, dans le dispositif Défis jeunes³, étions-nous capables de reconnaître les qualités d'un projet numérique quand il en arrivait un ?

Comment s'est traduite l'émergence des enjeux numériques dans l'évolution des pratiques d'accompagnement des jeunes?

Le cas des blogs est intéressant. On était, à partir de 2004, dans une véritable explosion des blogs qui reconfigurait l'expression écrite, jusque-là dans les mains des médias. Subitement, un simple individu pouvait s'exprimer, à l'écrit, publiquement. Ça modifiait complètement les choses. En tant qu'agents de l'État, on s'est mis progressivement à accompagner les jeunes ou les associations à ouvrir des blogs, à intégrer à nos actions des modalités de participation par l'écriture différentes de celles d'un atelier d'écriture traditionnel.

Parallèlement, l'enjeu de la citoyenneté est assez vite devenu central dans les temps de formation. La question était, pour nous, de savoir dans quelle mesure ces pratiques numériques pouvaient être émancipatrices. D'ailleurs,

2. Boucher-Petrovic N., 2008, «La société de l'information "appropriée" par l'éducation populaire : une tradition en question», *tic&société* [en ligne, journals.openedition.org], n° 2, vol. 2.

3. Les bourses Défi jeunes faisaient partie des dispositifs du programme national Envie d'agir. Ce programme du haut-commissaire à la jeunesse avait pour objectif d'aider les jeunes âgés de 18 à 30 ans à réaliser leur projet, notamment à visée professionnelle.

si je relis aujourd'hui ce que j'ai écrit à l'époque, on pourrait trouver certains aspects naïfs. Mais je me disais qu'il était possible d'utiliser ces outils pour aider les jeunes à être acteurs de leur citoyenneté et à entrer dans le débat public directement. On voyait le numérique comme une potentialité nouvelle de participation et d'émancipation des jeunes et nous nous envisagions comme des passeurs. On a organisé la formation destinée aux collègues du ministère pendant trois ans avec, par exemple, des intervenants issus du monde de l'écriture comme Thierry Crouzet⁴.

Autour de son blog, j'ai vécu de nombreuses expériences de cocréation avec enthousiasme. Cela va m'inciter à développer des stages de réalisation autour des enjeux de création, où nous confrontions cet outil historique de l'éducation populaire à la question du numérique. Cela a constitué des expériences très fortes, aussi bien avec les participants qu'avec le public. J'ai réalisé ces expériences en 2007, 2008 et 2009. Il s'agissait de spectacle vivant, en partenariat avec une scène de musique et de théâtre du territoire, et les spectacles étaient, déjà à cette époque, diffusés en direct sur Internet! Le processus de création lui-même était diffusé en direct et certains stagiaires étaient à distance. Quand j'y repense, je me dis que ces projets étaient complètement fous! L'interactivité était au cœur du dispositif, les internautes pouvaient intervenir dans le spectacle, de même que le public. En dehors de ce que nous avons pu expé-

rimer techniquement, j'ai eu la sensation à l'époque de parvenir à créer du débat et de l'échange sur plusieurs problématiques, en utilisant des outils nouveaux.

Ces expériences autour du numérique ont-elles croisé celles autour de la démocratie participative à l'époque ?

Non, pas tellement de manière structurée. En revanche, dans les deux premiers stages de réalisation, nous avons utilisé des techniques d'éducation populaire pour définir le sujet. Le numérique était là, mais nous avions l'idée qu'il devait être glissé dans des dynamiques existantes favorisant la participation ou l'implication. On s'est donc appuyé sur des méthodes bien connues, comme le théâtre-forum, pour définir les sujets en proposant d'intégrer le numérique. On s'attendait à ce que le rapport au numérique soit le sujet et pourtant les participants ont voulu travailler sur d'autres sujets (langue corse, agressivité, etc.). Cela nous a montré que la pratique d'échanges pouvait intégrer du numérique mais qu'il ne deviendrait pas le sujet de toutes les préoccupations.

Comment s'est opéré le glissement entre ces expériences et l'organisation en Corse en 2011 des premières assises de la médiation numérique, qui ont été un événement fondateur de ce secteur d'intervention ?

Assez vite je me suis rapprochée d'une petite communauté au niveau national qui croisait le numérique, la question de l'éducation au sens très large et la

4. Auteur de plusieurs ouvrages sur les technologies (Le peuple des connecteurs ou Le cinquième pouvoir), il anime également le site tcrouzet.com.

question des politiques publiques. Dans ce cadre, je me suis rendue dans tous les endroits où il se passait quelque chose : à Rennes, où j'ai rencontré Hugues Aubin⁵ et Loïc Hay⁶; à côté de Lyon, du côté de la « maison de Grigny », avec Guy Pastre et Jacques Houdremont; à Brest, où il y avait Michel Briant⁷. J'ai participé à des rencontres du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) à Marseille et aux rencontres Internet d'Autrans. On y voyait Gérard Elbaze de Médiacités⁸. Il faut dire également qu'en 2008, alors que j'étais au CREPS, la collectivité de Corse m'avait confié l'animation du réseau des espaces publics numériques (EPN) locaux. De ce fait, je faisais de la formation dans l'ensemble du territoire et je me déplaçais pour rencontrer ceux qui, sur le continent, faisaient un peu la même chose. On s'interrogeait alors sur le contenu de la formation mais aussi sur les logiques de réseau, le lien avec les territoires et avec la participation. L'idée des assises de la médiation numérique est née à Autrans, où étaient réunis une centaine d'acteurs de la formation, des collectivités locales ou de l'éducation qui s'intéressaient au numérique.

À partir de 2010, je vais m'éloigner un peu de la pratique car je suis nommée à la tête du CREPS de Corse, qui devient le centre du sport et de la jeunesse de Corse (CSJC). Je continue à

m'impliquer en favorisant l'émergence de nouvelles structures et c'est à ce moment-là que le CSJC va créer le premier fablab de l'île pour favoriser des écosystèmes de participation dans des tiers-lieux. On a organisé, par exemple, une résidence de création avec Yoann Duriaux, célèbre « concierge et médiateur numérique » très engagé à Saint-Étienne sur la question des tiers-lieux, et Thanh Nghiem, chercheuse indépendante et conceptrice de projets du Web collaboratif tels que Movilab. Ce projet qui n'a pas abouti était sans doute une préfiguration du fablab d'Ajaccio que nous avons créé avec plusieurs partenaires privés, comme le Crédit Agricole, Simone Amber et Nader Shaterian de la Fab Foundation, et qui a par la suite été intégré au CSJC.

Votre inscription dans ces réseaux a-t-elle eu une influence particulière sur votre manière de conduire les activités de formation au sein du CSJC ?

Oui, au sens où j'ai été amenée à beaucoup m'interroger sur la participation à ce moment-là. En parallèle de cette réflexion sur le numérique et pendant une dizaine d'années, nous avons développé au CSJC l'apprentissage par l'expérience. Nous nous sommes pour cela beaucoup appuyés sur les activités de nature et sur des méthodes de résolution collective de problèmes. Pédagogiquement, le fait de construire des outils de gestion d'équipe lors de ces projets

5. Cofondateur des « Rencontres du net public » [en ligne, viadeo.journaldunet.com].

6. Aujourd'hui chargé des usages numériques et territoires intelligents à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

7. Acteur engagé de longue date dans les réflexions autour du numérique, de l'éducation et de la citoyenneté. Élu en charge du numérique et d'Internet à Brest (1995-2014), il a été membre du Conseil national du numérique (2013-2016) et anime de nombreux sites et réseaux coopératifs (Bretagne Créative, Innovation pédagogique, etc.).

8. Chargé de mission usages numériques et territoires intelligents à la FNCCR.

a révolutionné la manière dont je pouvais appréhender les méthodes actives. Cela a compté sur ma manière de considérer aujourd'hui les dimensions méthodologiques. Disons que cela a renforcé l'attention qu'il me semble nécessaire de porter sur le sens de ce qui se passe dans une action de formation, un atelier de participation, toute production collective supposée favoriser la participation et l'implication. J'ai souvent la crainte que nous soyons toujours tentés par les méthodes les plus rassurantes, au risque qu'elles soient trop artificielles, tant il est difficile de s'interroger en direct sur ce qu'il se passe vraiment dans un groupe.

Comment cela se matérialise-t-il dans les fonctions que vous occupez aujourd'hui à la collectivité de Corse ?

Actuellement, j'ai l'occasion de mettre à l'épreuve cette expertise dans la mise en œuvre de ce que nous appelons le « Pacte pour la jeunesse », qui consiste en une coconstruction des politiques de jeunesse et le suivi de ces mêmes politiques. D'une part, nous nous appuyons sur une assemblée de jeunes assez classique qui est directement dérivée dans sa composition de l'assemblée de Corse. D'autre part, nous travaillons avec un comité citoyen qui a été créé par l'association régionale des missions locales. Nous avons également organisé des assises de la jeunesse qui nous ont permis de travailler en présentiel avec un public de lycéens, de collégiens et d'étudiants de l'université. Par ailleurs, nous avons également animé des *world cafés* pour recueillir les paroles citoyennes et engagé une enquête auprès des jeunes. C'est l'ensemble de ce processus qui

nous a permis de construire le pacte. Mais, évidemment, dans le contexte de la crise sanitaire, toutes les techniques d'animation issues des pédagogies actives ou de l'éducation populaire sur lesquelles nous nous appuyons d'habitude ont été déstabilisées. Nous avons dû nous adapter et, à cette occasion, j'ai pu retrouver le travail à distance et les technologies.

Cet enjeu d'adaptation permanente semble avoir été constant dans votre parcours, mais y a-t-il des différences notables en termes d'accompagnement à la participation entre les expériences de terrain et les expériences d'encadrement que vous avez pu avoir ?

Le fait de se retrouver dans une situation d'encadrement pose d'autres questions. Il faut d'ailleurs distinguer la période où j'ai dirigé un établissement (CSJC) de la période actuelle où j'ai eu une responsabilité à l'échelle régionale. La position de l'encadrement éloigne d'une forme d'exigence dans l'établissement des objectifs pédagogiques. Cela a pu me coûter en tant que praticienne. Par exemple, le degré de précision de nos objectifs dans les formations ou les évaluations de dispositifs est plus aisé à déterminer lorsqu'on est acteur de l'interaction pédagogique. Quand on est dans une position d'encadrement, ces questions, au demeurant passionnantes, deviennent moins centrales. D'un côté, l'organisation du travail nous en éloigne un peu, de l'autre, ce n'est pas de ce type de choses ou à ce niveau de détail que l'on parle avec les élus ou responsables. Ils sont davantage dans une recherche de direction, de récit ou d'enjeux qui permettent de faire valoir l'action politique engagée.

Finalement, on pourrait dire que les compétences que j'ai acquises dans ces fonctions de direction consistent principalement à jouer un rôle de passeur entre des acteurs différents mais complémentaires de la participation. Tout l'enjeu est de réussir à créer les conditions pour que les exigences précises en termes pédagogiques demeurent, tout en ayant à les valoriser dans d'autres registres. C'est parfois un peu frustrant mais c'est une expérience professionnelle intéressante.

Concrètement, comment conciliez-vous votre position d'encadrement et de valorisation des objectifs pédagogiques ?

Lorsque j'étais en responsabilité au CSJC, j'ai réalisé un travail autour du jeu vidéo. Nous avons organisé un événement important : les « Rencontres éducatives autour du jeu vidéo ». Considérant qu'il s'agissait d'un phénomène culturel massif chez les jeunes, il me semblait déterminant que la puissance publique s'interroge à ce sujet. Mais je n'ai pu le faire que pendant trois ans car, même si les participants tiraient un réel bénéfice de ces échanges, le coût d'un tel événement était difficile à défendre pour les élus. Le jeu vidéo étant souvent diabolisé par les parents, nous avons eu du mal à soutenir l'idée qu'il fallait précisément débattre de cette pratique culturelle pour dépasser les contradictions et espérer l'émergence de pratiques plus émancipatrices. Pendant trois ans nous avons été des « passeurs » plutôt convaincants, mais nous n'avons pas réussi à nous inscrire dans la durée, ce qui était un peu frustrant, mais n'enlève rien à ce qui a été accompli. Transposé au sujet

plus précis de la « participation » plus qu'à l'échange, cela souligne qu'il n'en existe pas une acception unique mais des visions qui s'affrontent en fonction des attendus. La qualité des échanges ne suffit pas forcément à justifier l'effort politique. Il faut également le volume, l'impact et une perspective compréhensible au-delà du nombre de participants. C'est un enjeu permanent pour l'ensemble des professionnels en situation d'accompagner la participation des jeunes ou des citoyens.

En définitive, votre expérience intégrant les outils numériques a-t-elle produit des effets positifs sur la participation et l'émancipation ?

C'est une question difficile. J'ai tendance à penser que nous avons nourri nos pratiques de formation et d'accompagnement d'un ensemble d'expériences collectives qui améliorent les processus de travail. Cependant, je suis déçue par certains résultats. L'explosion des blogs individuels était porteuse d'une promesse de parole libérée, mais elle s'est complètement refermée sur des plateformes propriétaires (Facebook, Snapchat, etc.). On a eu le même phénomène qu'avec les radios libres. On pourrait également parler des fablabs et des tiers-lieux, dans lesquels on a épuisé jusqu'à la corde la métaphore de l'écosystème. Mais l'enjeu reste le même. Comment accompagner les acteurs et les faire participer sans remettre en question la parole collective et la confiance donnée pendant le processus de participation ? Comment faire pour qu'un espace créé ensemble, un atelier partagé ou un conseil citoyen, soit un lieu qui renforce l'action collective sans décevoir ?

“

EXPÉRIENCE


La médiation numérique comme démarche d'émancipation

EDDIE JAVELLE

Médiateur numérique, association Zoomacom (Saint-Étienne)

Au-delà des enjeux de méthodes, d'outillage et de posture, cette contribution souligne que la médiation numérique permet d'accompagner la participation des citoyens. Loin de se réduire à un solutionnisme technique, l'expérience du médiateur numérique vise aussi au renforcement de l'autonomie et de l'émancipation. Les acteurs de la médiation numérique mis au service de leur territoire doivent être en capacité de proposer de faire de la médiation « au » numérique aussi bien que d'utiliser le numérique « comme » médiation.

”



En 2021, cela fera une dizaine d'années que j'ai rejoint le monde de la médiation numérique et de l'éducation populaire. Les termes de « médiation », de « participation », de « contribution » ou de « collaboration » font depuis lors partie de mon quotidien, sans pour autant définir en eux-mêmes, et de manière définitive, mes pratiques professionnelles. Il est vrai que l'usage des mots est souvent trompeur. S'ils ont un sens bien précis pour les professionnels d'un secteur donné, ils ont tendance à le perdre dans des contextes « interprofessionnels », voire à devenir des sources de contresens à mesure que la communication institutionnelle se les réapproprie. Pour autant, malgré cet ancrage dans l'univers de la médiation numérique, j'ai paradoxalement été peu sollicité, au cours de ces dix dernières années, pour participer à des projets de « démocratie participative » plaçant le numérique au cœur de la réflexion. J'ai néanmoins souvent contribué, avec le numérique, à des actions citoyennes sur le territoire de Saint-Étienne et dans le département de la Loire.

Les activités que je mène au sein de l'association Zoomacom^{*1} sont aujourd'hui très variées et illustrent la manière dont peuvent se croiser, dans mes pratiques, des enjeux d'éducation populaire et des pratiques numériques. Zoomacom se positionnant comme « centre de ressources en médiation numérique », je suis amené à exercer des fonctions de communication, de documentation d'animation, de formation et d'accompagnement. En une dizaine d'années, j'ai eu l'occasion d'organiser des « cartoparties² » avec des adultes et des enfants, qui ont contribué à produire, grâce au projet OpenStreetMap*, de l'information géographique libre. J'ai également accompagné de nombreux acteurs associatifs à réaliser des cartes thématiques en ligne pour valoriser, qui les mobilités douces (vélocarte*), qui la consommation collaborative*, qui le patrimoine culturel, qui les circuits courts alimentaires. J'ai aussi eu l'occasion de former à l'utilisation d'une plateforme d'information sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire du département*.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un cadre mobilisant des dynamiques collectives locales autour du mouvement des tiers-lieux et de la médiation numérique. Nous avons pu mettre en place des médias citoyens temporaires, mais également travailler à des méthodes de partage autour des formats libres/ouverts et dans un esprit d'expérimentation (InfoLab, MediaLab nomade, Open Plateau, Fablab, etc.). Cela s'est intégré à un écosystème d'acteurs mobilisant d'autres structures, associations et lieux comme Openscop*, le fablab Openfactory* ou le tiers-lieu « Le Mixeur » à ses débuts.

1. Un lien URL correspond aux mots ou expressions suivis d'un astérisque à retrouver dans la rubrique « Pour en savoir plus » à la fin de cet article.

2. Une cartopartie* est un événement participatif où des contributeurs volontaires explorent un territoire pour contribuer à la base de données géographiques libre Openstreetmap*, qui à son tour sert (pour faire simple) à réaliser des cartes géographiques.

Au-delà du foisonnement d'acteurs rencontrés, cela m'a également permis, avec Zoomacom, de développer et d'affiner des formes d'accompagnement pour aider des acteurs du territoire à s'impliquer, à participer. Cela s'est notamment traduit par la tenue de permanences au sein d'un espace public numérique (EPN) temporaire, créé dans le cadre d'une expérimentation de supermarché coopératif pour appuyer les adhérents et bénévoles à l'utilisation des outils de travail collaboratifs utiles à leur projet³. Cela pouvait également consister à accompagner les rapporteurs d'un forum ouvert consacré aux enjeux des transitions sociales et environnementales, organisé en 2016 à Saint-Étienne⁴. Cela pouvait passer, enfin, par la coordination des « studios Carton* » du Bureau éphémère d'activation urbaine (B.E.A.U)* – lieu d'expérimentation collaboratif ouvert durant la Biennale internationale du design de Saint-Étienne – qui avait pour objectif de documenter le travail collectif durant trois semaines d'évènements participatifs.

3. Ce projet est devenu un lieu appelé La Fourmillière*, premier supermarché coopératif de Saint-Étienne qui a émergé dans les AssoCamps organisés par Zoomacom au sein du tiers-lieu Comptoir numérique.

4. Dans ce forum ouvert*, il s'agissait d'intervenir en tant que facilitateur ou médiateur et d'aider à animer le lieu où les « rapports de discussion » étaient rédigés.

En général, ces expériences ont été très riches car toujours collectives et basées sur la coopération et l'implication. Il s'agissait de coconstruire, de coanimer, de coélaborer, dans une logique de faire ensemble. Les activités concrètes dans lesquelles j'ai été engagé donnent la définition de la « médiation numérique » dans laquelle nous nous retrouvons au sein de Zoomacom, à savoir : former et accompagner les territoires, les structures et les citoyens aux changements économiques, sociaux et culturels résultant de notre passage à l'ère du numérique (culture, éducation, connaissances, compétences, etc.).

Sous cet angle global, je suis attaché à cette notion de « médiation numérique ». Il ne s'agit pas de médiation au sens de « mettre d'accord, concilier ou réconcilier des personnes ». Il ne s'agit pas non plus de réconcilier des personnes avec « le numérique ». Il est plutôt question de les accompagner à mettre le numérique à la juste place, en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits d'implication. Il arrive parfois que la place du numérique soit marginale, mais le processus qui a permis de la déterminer aura eu son importance. Je propose de revenir maintenant sur trois domaines où je suis plus spécifiquement intervenu.

Former aux méthodes, usages et outils du travail collaboratif

L'une des leçons que l'on peut tirer de l'adoption massive des outils numériques dans le cadre de la crise sanitaire survenue au printemps 2020 est que le seul accès aux outils ne suffit pas à les rendre

pleinement opérationnels. Il faut également en maîtriser l'usage. De même, les outils numériques, plateformes, applications, cartes et annuaires collaboratifs, tels qu'ils sont promus d'«en haut» pour servir la participation citoyenne, peuvent comporter, de par leur nature même, une barrière technique qui accentue encore les disparités entre citoyens selon leur classe sociale, leur niveau d'instruction et leur culture numérique.

« (...) les médiateurs numériques peuvent avoir pour rôle d'accompagner des communautés d'utilisateurs, non pas uniquement à manipuler les outils eux-mêmes, mais surtout à les utiliser dans un contexte social et collectif permettant de servir des objectifs communs. »

Face à cet enjeu, les médiateurs numériques peuvent avoir pour rôle d'accompagner des communautés d'utilisateurs, non pas uniquement à manipuler les outils eux-mêmes, mais surtout à les utiliser dans un contexte social et collectif permettant de servir des objectifs communs. En effet, au-delà du format classique du cours d'informatique dont l'objectif est de faciliter la prise en main de l'interface, la médiation numérique questionne et accompagne à la fois le choix de l'outil, de la plateforme ou du service, au regard de critères non uniquement techniques mais également éthiques, tels que la souveraineté numérique ou le respect de la vie privée ; les méthodes d'utilisation, en tenant compte des enjeux d'organisation, d'efficacité ou de gouvernance ; et les usages eux-mêmes, en situation.

Dans un contexte de polarisation du clivage politique et de montée des intolérances, les médiateurs numériques peuvent accompagner les pratiques numériques en éclairant les enjeux de liberté d'expression (et ses limites), de cybersécurité et d'autodéfense numérique, mais aussi de protection des informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, religion, orientation sexuelle, etc.). L'omniprésence du numérique autant que la transversalité dont il est porteur ne posent en effet pas seulement des questions pratiques d'utilisation des outils mais, surtout, des questions sociales et politiques.

Inclusion numérique et éducation aux médias et à l'information

Le développement d'actions visant à favoriser l'inclusion numérique ainsi que l'éducation aux médias et à l'information prend tout son sens au regard de ces enjeux sociaux et politiques, dans la mesure où elles se révèlent indispensables à l'exercice de la démocratie et à la participation à la vie de la cité, elles-mêmes impactées par les bouleversements numériques. Dans cette perspective, la médiation numérique est indéniablement une condition de la « participation citoyenne » et les médiateurs numériques peuvent contribuer à susciter des prises de conscience sur l'intérêt des licences libres ou l'ouverture des données.

En ce sens, les médiateurs numériques peuvent inciter, accompagner et équiper des acteurs locaux qui produisent habituellement des informations en silo ou sur des supports non numériques. Ils peuvent aider à ouvrir et à partager les productions et les connaissances auprès d'un public plus large que le seul collectif ou les commanditaires et partenaires institutionnels. Qu'il s'agisse de diagnostics (parcours urbains, cartes subjectives, recensements des commerces vacants, etc.) ou de projets multimédia de quartier. Les obstacles à cette ouverture tiennent parfois autant à une méconnaissance des opportunités offertes par le numérique qu'à la perpétuation d'habitudes prises, et parfois à un climat de concurrence et de « coopération⁵ » entre structures et acteurs locaux.

5. La coopération* est une collaboration ou une coopération de circonstance ou d'opportunité entre différents acteurs économiques qui, par ailleurs, sont des concurrents.

6. Article « Non, tout le monde n'est pas sur Facebook » [en ligne, zoomacom.org].

En ce qui concerne, par exemple, la communication des institutions, il reste encore beaucoup à faire. L'utilisation massive de Facebook comme outil principal de communication par de nombreuses structures associatives et collectives, contrairement à ce qu'elles semblent penser, a abouti non pas à une meilleure circulation des informations locales mais à l'enfermement de ces informations dans un silo plus étroit et bien moins fréquenté⁶. Dans le même temps, leur site Internet se cantonne à publier les plaquettes annuelles de leur activité. Le réseau Twitter est quant à lui occupé par la communication institutionnelle des collectivités locales, autant qu'il constitue une chambre d'écho à l'amplification des clivages, voire aux pratiques de harcèlement en ligne.

Ce constat renvoie aussi plus largement au fait que les formes, les espaces et les réseaux où s'expriment les citoyens selon leurs classes sociales et/ou leurs « communautés » sont comme les espaces physiques : compartimentés. Les habitués du bar associatif ne sont,

par exemple, pas forcément les mêmes que ceux qui participent au conseil de quartier. L'apparente égalité d'accès de tous aux réseaux sociaux ne doit pas masquer que le cyberspace reproduit ces tendances à se regrouper selon le principe du « qui se ressemble s'assemble ».

Il existe donc un enjeu important lié au droit à l'information, à la libre expression et à la libre critique ainsi qu'à la diversité des opinions, qui sont des piliers de la démocratie. L'évolution des manières de s'informer et de se documenter implique ainsi de développer une éducation aux médias et à l'information qui s'oriente – tant dans ses méthodes, ses outils et la forme de ses discours, que dans le respect des lois encadrant la liberté d'expression – au moins dans deux directions : l'accès à l'information et l'exercice d'un esprit critique, d'une part, la production et la diffusion d'une information citoyenne, d'autre part. La médiation numérique peut, en outre, apporter des méthodes et des cadres facilitant l'expression, tout en contribuant à former à la création et à la réutilisation des biens communs.

Ouvrir des espaces de création et de réutilisation des biens communs

Cartoparties, « opérations libres* », ateliers de contribution à Wikipedia, concours Wikimedia Commons, etc., sont en effet autant d'espaces de création et de réutilisation des biens communs et constituent des occasions privilégiées, par leur dimension contributive, de dépasser les *a priori*, les préjugés et les idées toutes faites. Ces expériences peuvent contribuer à déployer et à recadrer les arguments d'un débat public par une meilleure connaissance de l'histoire et du patrimoine local. Elles peuvent aussi aider à prendre conscience de la complexité que représentent, entre autres, le partage de l'espace public, l'utilisation de la voirie par des véhicules différents, ou encore la question du commerce de centre-ville.

Les acteurs de la médiation numérique peuvent également se faire le relais sur leur propre territoire d'outils et de campagnes/projets collaboratifs (contributifs) plus vastes qui visent à développer et à rendre plus accessible la connaissance d'un sujet sous un angle spécifique, comme « Wheelmap* », une carte interactive en ligne mettant en évidence les lieux accessibles aux personnes en fauteuil roulant, ou « Jungle Bus* », qui s'intéresse aux transports en commun. Ils peuvent appuyer des démarches d'interpellation des pouvoirs publics afin d'amener ces derniers à utiliser et à contribuer au développement des

7. # SoyonsHumains*
pour dénoncer les mobiliers
urbains anti-SDF, par exemple.

logiciels et plateformes libres, mais aussi participer à des actions de détournement des applications dites « propriétaires » pour contribuer à des projets d'intérêt général – à l'image de campagnes de collectes d'informations sur les dispositifs anti-SDF réalisées avec Google Maps et des réseaux comme Twitter et Instagram⁷. De surcroît, la production en commun de ressources peut également servir de support de médiation à une question collective ou à un projet participatif. La médiation numérique peut intervenir lorsqu'il s'agit de mobiliser les données comme outils d'exploration d'un territoire ou d'une question. Autrement dit, les acteurs de la médiation numérique sont autant en capacité de proposer de faire de la médiation « au » numérique que d'utiliser le numérique « comme » médiation.

Des enjeux de dépassement de l'existant

L'idée d'une médiation numérique pérenne, professionnelle et ancrée dans son territoire au sein de structures de quartier et de réseaux territoriaux n'est pas nouvelle. Dans le « périmètre de la médiation numérique » défini dans les *Carnets de la médiation numérique*, produits suite aux assises organisées à Ajaccio en 2011, les acteurs de la médiation numérique se donnaient pour mission d'« accompagner les projets sur le territoire ». En pratique, pourtant, cette volonté n'a pas forcément été traduite en actes dans les structures de quartier.

La nature intrinsèquement politique de la médiation numérique rencontre, de mon point de vue, un double obstacle (mais ce n'est pas le seul) au sein de structures locales qui seraient à même de s'en emparer. De la part de certains « accompagnants » au numérique, il peut y avoir une réticence persistante à aller sur le terrain politique et à rester dans une position de neutralité de « cours d'informatique », de formation à des outils, sans questionner ni ceux-ci, ni leurs usages, ni le contexte qui conduit à leur utilisation, ni leurs enjeux et leurs impacts collectifs. De la part des structures, le numérique n'est pas

« De la part des structures, le numérique n'est pas toujours reconnu comme un enjeu à part entière, ou alors réduit au seul volet technique de l'inclusion numérique, au sens de “permettre l'accès aux droits sociaux” de leurs usagers. »

toujours reconnu comme un enjeu à part entière, ou alors réduit au seul volet technique de l'inclusion numérique, au sens de « permettre l'accès aux droits sociaux » de leurs usagers.

C'est heureusement de moins en moins vrai, même s'il reste encore beaucoup à faire pour que les structures les plus ancrées dans les quartiers, au plus proche de la réalité quotidienne des habitants, s'emparent enfin de « la question du numérique » et la positionnent à sa juste place dans leur projet social et politique.

Pour en savoir plus

- Bureau éphémère d'activation urbaine (B.E.A.U) : carton-plein.org
- Cartopartie : zoomacom.net
- Consommation collaborative : zoomacom.org
- Coopétition : fr.wikipedia.org
- Forum ouvert : movilab.org/wiki/
- Jungle Bus : junglebus.io
- La Fourmilière : coop-lafourmiliere.fr
- Le Mixeur : le-mixeur.org
- Openfactory : openfactory42.org
- Openscop : openscop.fr
- Openstreetmap : openstreetmap.org
- Opération libre : fr.wikipedia.org
- Plateforme d'information sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la Loire : loire-solidaires.org
- #SoyonsHumains* : telerama.fr
- Studios Carton : movilab.org
- Vélocarte : wiki.openstreetmap.org
- Wheelmap : wheelmap.org
- Zoomacom : zoomacom.org

Partie 2

L'enjeu de la mise en relation

Accompagner la participation sans l'imposer

JULIE RIEGEL

*Anthropologue, associée à l'UMR Pacte,
facilitatrice pour les associations Geyser et Comédie*

Dans le cadre d'une recherche-action, Julie Riegel a suivi pas à pas la conception d'un abattoir mobile innovant par un groupe d'éleveur-euse-s, lesquelles ont été accompagnée-s par différent-e-s partenaires. Ce récit donne à voir les limites d'une injonction à participer dans des cadres formels et normatifs, il témoigne de la pluralité des façons de prendre part, de contribuer et de s'engager dans des projets communs.

Cette recherche-action s'inscrit dans une actualité juridique particulière pour le monde agricole. La loi sur l'agriculture et l'alimentation (EGalim) met en place depuis avril 2019 et pour quatre ans l'expérimentation d'abattoirs mobiles qui se pratique déjà dans d'autres pays européens (Suède, Allemagne). En France, ce type de projets a jusque-là toujours été rejeté par les administrations et une partie de la profession, alors qu'il représente une alternative au système de l'abattage industriel à laquelle aspirent les réseaux d'agriculture paysanne. De nombreux éleveur·euse·s souhaitent en effet se réapproprier la mort de leurs animaux, afin de les accompagner sans stress et avec dignité dans cette étape la plus difficile de leur métier, car donner une bonne vie à leurs troupeaux, c'est aussi leur donner une bonne mort. Pour les fermes ayant des petits effectifs d'animaux, engagées dans la vente directe et les circuits courts, la dépendance à des abattoirs concentrés, éloignés et impersonnels est également contradictoire avec leur éthique du métier. Concevoir des abattoirs mobiles et autogérés par des éleveur·euse·s représente cependant une innovation de rupture au regard des réseaux d'acteurs et des normes techniques et bureaucratiques dominants avec lesquels il s'agit de composer, voire de s'affronter¹.

1 Riegel J., 2021, « La réappropriation de la mort des animaux d'élevage : l'abattoir mobile, une innovation paysanne de rupture », *Géographie et cultures* [en ligne, openedition.org], n° 115.

Dans le Luberon, où tous les abattoirs municipaux de proximité sont fermés depuis quinze ans, l'abattage des petits ruminants est concentré à Digne et à Sisteron, deuxième abattoir d'Europe pour les moutons. Dans ce contexte, un noyau d'éleveur·euse·s porte depuis deux ans une réflexion sur la création d'un abattoir mobile, avec le soutien de la Confédération paysanne Provence-Alpes-Côte d'Azur et du parc naturel régional du Luberon ainsi que celui d'acteurs économiques, associatifs et scientifiques. Ce second cercle de partenaires a globalement pour rôle de faciliter et d'accompagner la réflexion des éleveur·euse·s, notamment en contribuant à l'insertion de cet abattoir mobile dans le territoire.

Une participation formelle contrariée

Malgré le lancement de la démarche collective de réflexion, le groupe d'éleveur·euse·s était difficile à rassembler : lors des rares réunions que nous parvenions à planifier, il en manquait toujours trois ou quatre sur les six, même pour un échange téléphonique. Pourtant, cet abattoir mobile était censé être coconstruit dans une *dynamique coopérative*, de façon à préparer la *gestion collective* de cette structure innovante et d'avancer en *gouvernance partagée*. Les six éleveur·euse·s du Luberon engagé·e·s depuis des mois

dans cette innovation difficile étaient relativement éloigné·e·s géographiquement, ne se connaissaient pas tous et n'avaient pas le même type de productions (caprine et fromagère pour les un·e·s, ovine et viande pour les autres). Comment atteindre des objectifs communs sans s'appuyer sur des rencontres régulières permettant une progression dans *l'expression des besoins*, dans la *compréhension des divergences*, dans l'établissement de *relations de confiance* entre les éleveur·euse·s? C'est lors de ces réunions que nous, les membres composant le second cercle de partenaires, étions censés trouver notre place, réaliser notre accompagnement, mobiliser des compétences *d'animation, d'intelligence collective, de médiation...* et donner corps à tous ces termes qui jalonnaient le descriptif de la recherche-action rédigée à quatre mains avec la coordinatrice de la Confédération paysanne.

Dans ce second cercle, nous avions pour rôle de faciliter le projet ainsi que l'insertion du camion-abattoir dans le territoire, mais nous étions soucieux de ne pas nous ingérer dans le groupe d'éleveur·euse·s, de respecter leur autodétermination et leur temporalité. Pourtant, nous avions envie de faire avancer le projet à différents niveaux, sans toujours nous sentir légitimes et autorisés à agir : des règles de fonctionnement explicites, ou simplement une confiance et des habitudes de travail, n'étant pas acquises.

Notre participation concrète à l'élaboration du camion-abattoir n'était par ailleurs pas évidente. Elle impliquait une montée en compétences technique et juridique considérable que certains éleveur·euse·s réalisaient selon un processus incrémental, en fonction des visites organisées sur d'autres projets ou de leur disponibilité pour se pencher sur les plans de l'outil. Pour autant, il n'y avait pas de consentement de leur part, voire parfois un refus clairement exprimé, que d'autres acteurs (consommateurs, associations, collectivités, etc.) interfèrent dans des décisions relatives à la mort de leurs animaux, sur laquelle ils et elles aspiraient justement à reprendre la main. À l'occasion d'un échange sur le financement de l'outil, un éleveur a ainsi exprimé son souhait de faire appel aux financements publics pour les investissements, mais pas pour le fonctionnement du camion-abattoir, de façon à préserver l'indépendance des éleveur·euse·s dans la gestion.

De ce fait, la charge mentale de conception de cette innovation semblait lourde, parfois écrasante. Certain·e·s éleveur·euse·s exprimaient par moments de la lassitude ou encore de la culpabilité :

«Est-ce que je vais trouver le temps d'y arriver, de m'impliquer dans le projet? Est-ce que je vais pouvoir? [...] Il y a cette propension du paysan à se charger la mule, à vouloir être autonome. Le projet, on a dit: "On va le faire en autonomie." Politiquement, c'est génial, mais en pratique... On a même parlé de faire l'auto-construction nous-mêmes! Je ne sais pas si c'est notre radicalité ou la demande de la société.» (Entretien avec un éleveur engagé dans le projet, 01/07/2020.)

Pour en revenir aux réunions collectives, les éleveur·euse·s avaient toujours de très bonnes raisons de ne pouvoir participer : une mise-bas, une montée en alpages, la taille des arbres, le marché, une crise conjugale, ou encore un gros coup de fatigue. Néanmoins, la déception des membres du second cercle pointait, avec une dimension culpabilisante : «Il est formidable X, mais c'est un individualiste, le travail en équipe n'est pas son fort.» «Je ne sais pas si Y tient vraiment au projet.» «De toute façon, Z ne s'engagera pas, cet outil est trop dur à porter.»

Vinrent ensuite des signes d'autoculpabilisation de ces mêmes partenaires (dans lesquels je m'inclus) : «Nous leur demandons peut-être trop, il leur faut du temps.» «Il aurait fallu qu'un·e éleveur·euse soit en charge de l'animation du groupe.» «Le rôle de la recherche, c'est de poser les constats. Je dois leur dire que l'absence de rencontres est un risque pour le projet, ou alors qu'ils doivent se répartir clairement les rôles et rendre compte de leurs avancées au collectif», etc.

Cette dernière parole normative et prescriptive, c'était la mienne, et après-coup elle m'avait troublée. Certes, j'étais engagée dans une recherche-action et mon mandat impliquait de construire un regard et des connaissances directement utiles à ce projet afin d'éclairer ses freins et ses leviers. Mais mon rôle n'était pas celui d'une facilitatrice, que je suis par ailleurs dans d'autres contextes, mes référentiels de travail se brouillaient. Je me suis reportée à mon cadre de référence d'anthropologue, à ma déontologie de l'enquête : le terrain est souverain, c'est-à-dire que la description fine de la parole et des actes des enquêtés doit précéder l'interprétation. Dans cette recherche-action, mon terrain «s'échappait» : je ne pouvais enquêter sur la coconstruction et sur la dynamique participative du groupe d'éleveur·euse·s, puisqu'il n'y avait pas de collectif. Mais l'absence de collectif formel signifiait-elle un refus de participer, une indifférence au commun, un manque d'engagement de leur part dans le projet? Je décidai d'aller dans les fermes.

Participer : un agir démocratique, un genre de vie

Les entretiens avec les éleveur·euse·s et le temps informel partagé dans certaines de leurs activités quotidiennes apportèrent d'autres éclairages. Ces éleveur·euse·s étaient déjà investi·e·s dans différents projets collectifs : magasins de producteurs, AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), AOP fromagère (appellations d'origine protégée), associations de gestion des marchés de plein vent, etc. Ils et elles avaient également des mandats d'élu·e·s dans des associations, des syndicats agricoles, des communes.

« Leur aspiration à l'autonomie et à l'autogouvernement était plus qu'un métier, c'était un genre de vie qui implique des ajustements, de l'observation et des remises en question permanentes. »

Leurs fermes étaient toutes en polyculture-élevage, s'appuyant sur des pratiques agropastorales et paysannes. Leurs troupeaux étaient de races rustiques et se nourrissaient principalement sur des parcours herbacés à la ferme, dans les collines et en alpages pour ceux qui transhumaient. Ces éleveur·euse·s produisaient 70 à 100 % de leur fourrage d'hiver et pratiquaient, selon les cas, la découpe de la viande, la valorisation de la laine, la fabrication et la vente directe de fromages et d'agneaux. Ils et elles mobilisaient peu le salariat ou la prestation avec, comme corollaires, un manque de temps structurel et une charge morale, organisationnelle et financière considérables.

Leur aspiration à l'autonomie et à l'autogouvernement était plus qu'un métier, c'était un genre de vie qui implique des ajustements, de l'observation et des remises en question permanentes. J'entends par autogouvernement cet art de se gouverner sans maître et d'exercer sa liberté, en prenant des initiatives et en assumant leurs conséquences². Il ne s'agit pas d'un pur libre arbitre de l'individu au sens néolibéral, qui serait autosuffisant et seul responsable de son devenir³, mais d'un pouvoir d'agir dans un environnement quotidien, reposant sur une expérience des lieux et sur des attachements⁴. Ces éleveur·euse·s ne « dominaient » pas leurs cultures, leurs troupeaux et leur activité, mais ils dialoguaient avec leur ferme et avec leur territoire et prenaient activement part à leur devenir.

2. Zask J., 2019, « Retour sur la notion perdue d'autogouvernement », *Sens public* [en ligne].

3. Hache É., 2007, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, n° 28, p. 49-65.

4. Tafere I., 2019, « L'autogouvernement. Un enjeu démocratique majeur », *Sens public* [en ligne].

Ainsi ces éleveur·euse·s ne participaient pas au projet comme nous l'imaginions, en des lieux et en des temporalités planifiées, nous permettant d'avoir prise sur le processus collectif et de l'accompagner par différentes formes de médiation. Ils et elles s'échappaient du cadre proposé, et néanmoins ils et elles avaient des aspirations, des expériences et des compétences d'autogouvernement et d'exercice de la participation, au sens de l'agir démocratique. D'ailleurs, il n'y avait pas de désengagement de leur part dans le projet d'abattoir mobile, malgré leur silence et leur absence à certains moments. Chacun·e de son côté, sur sa ferme, il ou elle cheminait dans la réflexion, réalisait des aménagements pour anticiper sa mobilisation future dans la structure commune. Ils et elles avaient aussi des craintes : celles de ne pas pouvoir répondre aux attentes des autres éleveur·euse·s ou de leur mandat de représentants de la Confédération paysanne, ou de ne pouvoir dégager suffisamment de temps pour prendre leur part dans le collectif. Mais ils et elles craignaient aussi de devoir affronter les transformations de leur organisation et de leur métier liées à la future mise en service de cet abattoir mobile : y faire fonctionner la chaîne un jour par semaine pour abattre leurs propres animaux et ceux des autres ; organiser le stockage et la découpe des carcasses ; inventer pour les chevriers et chevrières, dont le métier est la fromagerie, des formes inédites de valorisation de la viande de chevreaux. Pour certain·e·s éleveur·euse·s, la possibilité de pratiquer un abattage rituel dans l'abattoir mobile, à destination d'une clientèle recherchant de la viande halal de qualité, représentait aussi un enjeu considérable mais conflictuel, notamment entre paysan·ne·s ayant des visions morales différentes sur ce qui fait bien-être et respect de l'animal.

Durant plusieurs mois, les visions de l'abattoir mobile à concevoir se sont frottées, confrontées, ajustées. Les éleveur·euse·s n'ont pas partagé ce qu'ils avaient de commun sur leur ferme et dans leur vision du métier, mais ont commencé à produire en commun⁵, notamment à capitaliser sur la visite de projets similaires portés par d'autres groupes paysans. La difficulté d'identifier un fabricant de l'abattoir mobile à même de comprendre et de respecter leur cahier des charges a entraîné de nouveaux retards dans le projet, principalement à cause des logiques opposées des entreprises souhaitant breveter cette innovation et des paysan·ne·s voulant à l'inverse la mutualiser. Constatant le rapport de force en leur défaveur avec deux entreprises successives, la décision a été prise par les éleveur·euse·s et le second cercle d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet, d'acheter un camion en seconde main et de passer par un prestataire uniquement pour son aménagement intérieur. Pour répondre à une opportunité financière liée au projet alimentaire territorial (PAT) du parc naturel régional (PNR) du

5. Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le Bord de l'eau, Lormont, p. 85-89.

Luberon, les éleveur·euse·s se sont ensuite autoconstitué·e·s en association en quelques jours, en veillant à ne pas accepter de personnes morales dans les statuts afin de préserver leur autogouvernement. Une véritable offensive s'est alors orchestrée en trois semaines pour déposer une demande de financement du camion-abattoir, moyennant le déblocage des verrous administratifs et politiques. En se répartissant les rôles, les éleveur·euse·s ont rencontré des décideurs du PNR, des collectivités territoriales, des préfectures, tout en finalisant le montage technique, juridique et économique du projet d'abattoir mobile. La chargée de mission agriculture du PNR, elle-même éleveuse et à quelques mois de la retraite, a déployé toute sa connaissance des acteurs en place et des enjeux pour convaincre sa hiérarchie. La coordinatrice de la Confédération paysanne a mobilisé ses capacités d'ingénierie de projet, tandis que le porte-parole régional du syndicat agricole engageait une négociation auprès de la direction régionale de l'agriculture pour qu'elle apporte son soutien.

Après dix-huit mois de difficultés pour proposer un cadre participatif formel aux éleveur·euse·s, et l'impossibilité de tenir un processus planifié de coconstruction, une dynamique de coopération puissante et solidaire s'est déclenchée en moins d'un mois. Comme si un processus participatif «à bas bruit» avait opéré durant toute cette période préalable, de façon sourde et tâtonnante.

Il me semble, avec le recul, que l'absence des éleveur·euse·s des scènes participatives que nous leur propositions n'avait trait ni à de l'indifférence ni à de la défiance, d'autant que des liens à géométrie variable ont toujours été maintenus entre les éleveur·euse·s et ce second cercle de partenaires. Cette absence relevait du cheminement personnel nécessaire pour élaborer leur imaginaire de cet abattoir mobile et prendre la parole pour porter une voix juste et non conformiste⁶. Ce faisant, les éleveur·euse·s n'ont pas répondu aux appels pressants de leurs partenaires à une participation formelle et organisée, ce qui n'a pas empêché l'établissement de liens de confiance et de solidarité ainsi qu'une progression itérative du projet. En temps voulu, une participation à un *faire ensemble* s'est donnée à voir et à entendre dans l'espace public.

6. Ogien A., Laugier S., 2011, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, La Découverte, Paris.

L'exploration interactive de données au service d'une démarche de participation

LAURENCE LANGER-SAUTIÈRE

*Responsable de la mission observation et évaluation,
mairie de Lyon*

Comment une collectivité territoriale se saisit-elle des propriétés techniques d'un instrument cartographique interactif d'exploration de données pour accompagner la mise en place de scènes participatives d'appui à la priorisation des choix publics ? Cet article nous invite à comprendre la façon dont cette démarche d'accompagnement à la participation a été mise en place par la mairie de Lyon à partir de trois exemples : la construction d'un observatoire de la santé, l'accompagnement à la réflexion stratégique d'un centre social et l'animation d'une réunion publique au sein d'un quartier en renouvellement urbain.

La mission observation et évaluation a pour rôle, au sein de la mairie de Lyon, d'accompagner les agents de la collectivité, mais également les élus, les partenaires associatifs et les habitants, dans la mise en place de scènes de participation. Celles-ci visent à identifier, sous la forme d'une exploration collective outillée, les axes et les priorités d'action publique. Dans l'organigramme des services municipaux, cette démarche a pour spécificité d'être localisée au sein d'une direction du développement territorial (DDT) – elle-même rattachée à une large délégation regroupant les affaires sociales, les sports, l'éducation et la petite enfance¹. Son rôle est de mettre en œuvre la territorialisation de l'action municipale entre les différentes échelles d'intervention (commune, arrondissements, quartiers prioritaires, IRIS², etc.). La DDT occupe ainsi une place très particulière dans l'organisation de la collectivité : il s'agit, en effet, d'une direction de projet et d'ingénierie – alors que les autres directions sont principalement gestionnaires de services (gestion des crèches ou des écoles par exemple) –, qui intervient de manière transversale sur l'ensemble des politiques publiques municipales. Elle se trouve ainsi amenée à travailler avec la quasi-totalité des directions de la collectivité³.

Équiper des scènes de participation dans une approche transversale

Dans ce cadre, la mission observation et évaluation contribue à «équiper» – au sens que nous donnons à ce terme dans notre pratique professionnelle – la collectivité et ses partenaires, c'est-à-dire à leur fournir à la fois des outils et une méthodologie les plus accessibles possible, qui vont contribuer à structurer des espaces d'échange et d'exploration sortant des cadres classiques dominés par une approche descendante. Tout l'enjeu consiste à choisir et à construire des instruments dont les propriétés vont permettre à des collectifs d'échanger et de partager des diagnostics, des bilans, des évaluations au service de l'action transversale. Il s'agit de mettre en scène les matériaux sur lesquels nous travaillons, tels que les données statistiques, les indicateurs de pilotage, les analyses qualitatives ou les

« Tout l'enjeu consiste à choisir et à construire des instruments dont les propriétés vont permettre à des collectifs d'échanger et de partager des diagnostics, des bilans, des évaluations au service de l'action transversale. »

1. Outre la mission observation et évaluation, la direction du développement territorial se compose d'une mission en charge du développement social local, d'une mission en charge de la santé, d'une mission en charge de la jeunesse et d'une mission en charge de la politique de la ville.

2. Îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS). Il s'agit de la maille territoriale la plus fine définie par l'INSEE, qui compte généralement de 2 000 à 3 000 habitants [en ligne, insee.fr]

3. À titre d'illustration, la DDT est en lien avec plus de sept élus différents (treize lors du dernier mandat), les autres directions ont un seul élu de référence.

résultats d'évaluation, grâce à des outils permettant aux participants de sortir – même momentanément – du rôle qu'ils occupent habituellement, lié notamment à leur positionnement professionnel. Il s'agit ainsi de produire ce que nous appelons un «décadrage». Pour susciter un échange à la fois interactif et productif, il faut que les participants puissent sortir d'un rôle assigné, déterminé par la position de chacun et le rapport aux autres participants. À chaque contexte, et sur chaque thématique, nous devons mobiliser les instruments les plus adaptés.

Ces collectifs de travail peuvent aussi bien être internes aux services municipaux qu'associer des partenaires externes, des élus, des habitants. Deux types de scènes de participation avec les habitants coexistent principalement. D'une part, la participation dite «classique», qui met en lien les habitants et les élus, avec le soutien des services si besoin, à l'image des conseils de quartiers et des conseils citoyens (voir encadré p. 75); d'autre part, un travail participatif avec les services publics eux-mêmes sur les façons de faire évoluer les pratiques ou pour les soutenir afin qu'ils puissent davantage définir leurs actions avec la société civile.

Nous parlons ainsi de participation «intégrée», au sens où notre travail «d'équipement» se déploie d'abord dans une logique interne à la collectivité. Nous accompagnons les différents professionnels vers une dynamique de participation, en les y intégrant le plus largement possible et en contribuant à leur montée en compétences, afin qu'ils puissent aborder différemment le rapport aux partenaires extérieurs et aux habitants, tant dans un cadre institué dans lequel les élus sont présents que dans des relations de coproduction de l'action publique entre les services et les habitants. Pour ce faire, nous utilisons différents outils de visualisation de données.

Des outils d'exploration collective et interactive

La réflexion opérationnelle conduite au sein de la mission observation et évaluation porte au moins autant sur les techniques d'animation permettant de construire une scène la plus participative possible que sur les instruments accompagnant la discussion. Le choix des outils adaptés au cadre que l'on souhaite établir implique de tenir compte de leurs propriétés.

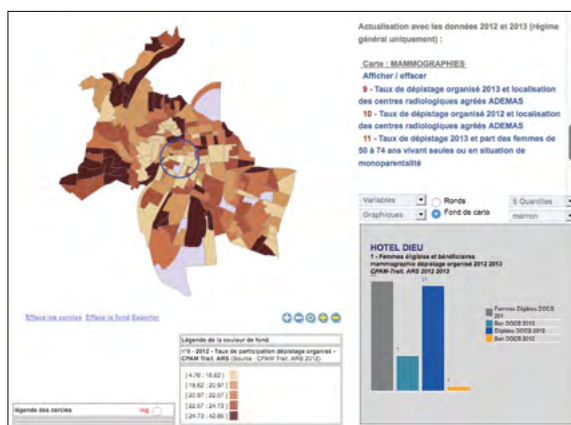
Classiquement utilisé, le support PowerPoint peut constituer – lorsqu'il est soigneusement préparé et mobilisé avec un objectif précis –

un outil intéressant, mais il comporte d'importantes limites pour l'animation d'une scène de participation. Il s'inscrit en effet dans une approche où tout est cadré, et même «précadré» : la place faite à chacun, la position qui lui est réservée, l'espace donné à la discussion et les objets de cette discussion. Le recours au PowerPoint place d'emblée l'animateur en position hiérarchique car il détient le cadre, le pose et l'impose à son audience. Comme dans un cinéma, l'audience est prise dans le cadre de la projection, l'animateur se posant à côté, en position de chef d'orchestre.

Comment, alors, générer des cadres de débats dont les participants puissent s'emparer, qu'ils puissent détourner, reconfigurer? Pour répondre à cet enjeu nous avons développé, au sein de la mission, une pratique centrée sur l'usage de la cartographie interactive, envisagée comme une nouvelle manière d'approcher la scène de participation. En effet, tel que nous l'envisageons, le recours à la cartographie interactive requiert, en premier lieu, une discussion avant toute projection d'une carte, d'indicateurs ou de données. Que souhaite-t-on regarder en somme? Le fait de montrer une carte dans un deuxième temps peut contribuer à soulever de nouvelles questions et des remises en question, au-delà de la posture classique de chaque participant.

En plus de la mise en place de processus interrogatifs d'entrée dans la carte, nous nous appuyons également sur les propriétés spécifiques de l'outil numérique de visualisation de données cartographiques que nous utilisons. Comme le montre la figure ci-dessous, l'outil est en effet constitué de trois espaces distincts que nous mobilisons dans le cours de l'exploration collective.

Illustration de la carte interactive et de ses trois composantes



Sur la partie gauche du module se trouve l'espace de la carte, en l'occurrence celle de la commune de Lyon découpée en 185 IRIS. En survolant la carte, le nom de chaque IRIS apparaît ainsi que la valeur de la donnée projetée sur la carte. Cet espace permet de comparer chaque quartier (représenté par un ou plusieurs IRIS) aux autres, à l'échelle de la commune. En bas à droite du module, on retrouve l'espace où se situent les graphiques associés à chaque IRIS présent sur la carte. Ainsi, en cliquant sur un IRIS, le graphique de données qui lui est associé apparaît (par exemple la pyramide des âges ou tout autre type de répartition d'un phénomène). Cet espace permet d'accéder aux équilibres et/ou à la dynamique interne de chaque IRIS, en comparaison avec les autres et avec la situation d'ensemble. Enfin, en haut à droite du module se situe un espace d'écriture (aussi appelé «hypertexte»), dans lequel on retrouve l'explicitation du cadre de travail et les questions que l'on se pose collectivement ainsi que des liens permettant d'afficher les cartes correspondant à chacun des questionnements.

«La situation idéale de construction d'une scène de participation consiste à pouvoir segmenter le processus dans le temps, en différentes phases.»

En pratique, l'animation de la scène de participation s'effectue en articulant ces trois espaces, au gré des échanges avec les participants et de leurs questionnements, à travers lesquels il devient possible de cheminer. D'un point de vue conceptuel, il s'agit ainsi, pour nous, de faire de l'outil de visualisation de données cartographiques un «actant» dans la scène, au sens que donne à cette notion la théorie de l'acteur-réseau [voir encadré p. 59], c'est-à-dire un acteur à part entière que l'on fait dialoguer avec les participants.

Au-delà de la visualisation interactive de données cartographiques, d'autres outils peuvent également être mobilisés, à l'image de tableaux de bords interactifs, en poursuivant le même objectif : susciter une discussion constructive permettant de sortir des rôles imposés. Ainsi, à chaque scène, nous allons chercher les instruments les plus adaptés pour créer un espace d'échange et d'action, en privilégiant ceux dont les propriétés techniques offrent des possibilités d'interaction dans la scène de travail. Afin d'illustrer notre propos, explorons maintenant plusieurs situations d'usage de notre instrument.

Prendre en compte les inégalités socioterritoriales de santé en croisant les indicateurs

La situation idéale de construction d'une scène de participation consiste à pouvoir segmenter le processus dans le temps, en différentes phases. Prenons, tout d'abord, l'exemple de l'animation d'un observatoire de la santé développé par la municipalité. Lancée en 2011, sa mise en place a commencé par la négociation d'une convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en vue d'obtenir les données relatives à la santé. Plusieurs réunions ont alors été organisées pour définir celles dont nous avons besoin. Le parti pris a été d'associer tous les acteurs de la santé à l'échelle de la commune, sans restriction. Cinq groupes de travail se sont ainsi constitués⁴, réunissant habitants, agents municipaux, professionnels de santé, partenaires institutionnels et experts de la donnée.

Dans un premier temps, un choix d'indicateurs a été effectué avec l'ensemble des participants, ce qui a notamment permis – sous la condition de disposer d'une donnée fiable – d'intégrer des indicateurs sanitaires mais également des indicateurs socio-économiques, en réponse à l'objectif de l'observatoire de contribuer à la réduction des inégalités socioterritoriales de santé. Dans un second temps seulement, les indicateurs choisis ont été présentés sous forme de cartographie interactive. Le travail s'est ensuite poursuivi en sous-groupes pour échanger sur les cartes présentées. Le principe de ces cartes est de montrer des données brutes avec des indicateurs aisément compréhensibles : pas d'indice composite, pas de taux standardisé [voir encadré p. 59], mais uniquement des données en volume et en taux explicables en une phrase.

Le premier constat, qui est ressorti comme le plus important et partagé entre les sous-groupes, a été celui de l'importance des inégalités socioterritoriales de santé. Lyon est une ville jeune et sa population est globalement en très bonne santé. Or, dès la visualisation de quelques cartes, les inégalités existantes à un niveau infraterritorial sont apparues comme évidentes. Un second constat, nouveau pour tous, a été la révélation d'une coprésence⁵ entre un faible niveau de diplôme et des indicateurs d'une santé dégradée, alors que les indicateurs relatifs au niveau de revenus ou aux catégories socioprofessionnelles étaient moins parlants. Ces enseignements ont ensuite été partagés en séance plénière et ont constitué un premier pas fondamental pour infléchir les actions de chacun en matière de prévention et de promotion en santé.

4. Les cinq groupes de travail : experts de la donnée, habitants, professionnels de la Ville de Lyon, professionnels de santé et institutionnels.

5. On parle de coprésence lorsque des configurations identiques pour deux données ressortent pour plusieurs quartiers. Cela ne définit pas pour autant de causalité.

Quel rôle a joué, ici, l'outil de cartographie interactive ? Mobilisée dans l'animation des échanges, la visualisation des données géolocalisées sur la carte a offert aux participants la possibilité de se projeter dans le territoire étudié en utilisant leurs propres connaissances des lieux pour alimenter les discussions. Autrement dit, à l'épreuve de la projection dans le territoire offerte par la carte, la position de chacun des acteurs a été amenée à évoluer. La densité des échanges a, en pratique, empêché toute présentation en cascade à vocation démonstrative d'une multitude de cartes – comme l'aurait plus facilement permis l'usage d'une présentation PowerPoint. À l'inverse, les échanges sont sortis de la recherche classique de la causalité des pathologies évoquées au bénéfice d'une discussion sur la situation socioterritoriale des différents quartiers. Ainsi, chacun, professionnel ou non, a pu contribuer en apportant sa propre expérience, son étonnement, ses confirmations, mais aussi ses objections par rapport à un vécu différent des chiffres donnés par la carte. Le chiffre n'est plus ici une vérité absolue, mais une base de discussion. Et les productions finales de l'observatoire ont ainsi constitué chaque année un état d'un savoir partagé et un levier pour agir, et non une étude imposée par le haut que chacun doit s'approprier.

Malgré son apport, notre pratique n'est cependant pas dénuée de contradictions ni de limites. Avec le temps, l'attention portée aux données de santé, chronophages en termes de traitement et de production, a eu, par exemple, tendance à prendre le pas sur l'analyse des données socio-économiques, qui ont été peu à peu mises en retrait. Les formats cartographiques adoptés se sont également normalisés, parfois au détriment d'une réflexion sur les modalités de représentation des données, pourtant aussi importantes que la valeur des données elles-mêmes.

Nous avons même été quelques fois ramenés, à regret, dans les travers que l'outil nous permettait d'éviter. Les échanges sur les causes des pathologies ont ainsi parfois repris une place prédominante par rapport aux échanges sur les actions possibles et déjà menées par certains participants. La prise de parole des professionnels de santé a aussi progressé au détriment de celle des autres participants. Les postures institutionnelles et quelques échanges houleux ciblant telle ou telle institution sont, à certains moments, réapparus.

Néanmoins, l'observatoire est resté un levier majeur de participation, y compris dans d'autres scènes de travail, par exemple à l'occasion d'une réunion avec les acteurs de l'emploi et de la formation où nous avons projeté une carte relative à la répartition, par IRIS,

Définitions

→ **Théorie de l'acteur-réseau** : également connue sous l'appellation de « sociologie de la traduction », la théorie de l'acteur-réseau – notamment développée par les chercheurs Michel Callon, Madeleine Akrich et Bruno Latour – représente le monde comme un réseau reliant entre eux des « actants », qui peuvent être des humains mais également des non-humains (des objets, la faune, la flore, etc.). Il s'agit, dans cette approche, de comprendre comment se structurent les relations entre actants, en identifiant les formes et les modes de traduction qui s'opèrent entre eux et les controverses qui leur sont liées. Cette théorie replace les objets techniques comme des entités non neutres des relations entre les humains eux-mêmes ainsi qu'entre les humains et leur environnement.

→ **Indice composite** : un indice composite désigne un indicateur qui a été composé en agrégeant, de manière pondérée, plusieurs variables de natures et d'origines différentes. L'un des indices composites les plus connus est l'indice de développement humain (IDH), qui agrège des variables relatives à la santé et à l'espérance de vie, au niveau d'éducation, ou encore au niveau de vie.

→ **Taux standardisé** : contrairement à un taux brut, un taux standardisé désigne un taux sur lequel a été effectuée une opération de pondération entre les variables qui le composent, en fonction de la structure de la population de référence. Par exemple, un taux de mortalité standardisé a été pondéré selon la structure d'âge d'une population considérée, ce qui permet de mesurer des taux de mortalité entre des pays, indépendamment de la pyramide des âges de chacun d'eux.

des accidents du travail. Cette dernière a créé un choc dans l'assistance, en montrant à quel point l'orientation la plus fréquemment proposée aux personnes en recherche d'emploi se portait sur les métiers dangereux, pénibles et ayant des conséquences en termes de santé. La très forte surreprésentation des accidents du travail dans les quartiers les plus en difficulté a également montré l'impact territorial de ces pratiques d'orientation.

Révéler des angles morts et tenir compte des expériences vécues

Un autre exemple de construction d'une scène participative est celui de notre intervention auprès d'un centre social, à l'occasion d'une réflexion collective organisée par la structure sur l'accompagnement des personnes âgées. L'échange s'est engagé avec les participants à partir de l'expérience du centre social, puis nous avons été amenés à projeter une carte représentant la répartition de la population par âge à laquelle était associé un graphique représentant la répartition par sexe au sein de chaque tranche d'âge. En explorant collectivement la carte et le graphique, il est ressorti que, dans le quartier où était implanté le centre social, les hommes âgés étaient plus nombreux que les femmes âgées, ce qui représentait une situation totalement atypique à l'échelle de la commune. Une discussion s'est

alors poursuivie au sujet de cette population que les participants ne connaissaient pas et sur les façons d'entrer en contact avec elle. Les invisibles étaient devenus visibles et le centre social a ciblé une action en leur direction.

À l'inverse, lors d'une réunion publique organisée dans un quartier en renouvellement urbain, le débat a porté sur les équipements à installer pour les enfants. Or la carte représentant la répartition des enfants par tranche d'âge que nous avons projetée révélait qu'il y avait davantage d'adolescents (de 11 à 18 ans) résidant dans le quartier que d'enfants (de moins de 10 ans). Pour autant, les habitants, de façon unanime, ont déclaré percevoir davantage d'enfants que ce qu'indiquait la carte et ont insisté sur la nécessité d'installer des équipements pour eux plutôt que pour les adolescents. La dimension familiale et l'enjeu de disposer d'aires de jeux pour les enfants ont prévalu. En l'occurrence, la vérité du chiffre importe peu dans ce cas, dans la mesure où les besoins exprimés par les familles à l'égard de leurs jeunes enfants ont pu être identifiés comme prioritaires. Cette réunion aura dès lors permis à cette expression d'un besoin d'obtenir une légitimité claire et incontournable pour les décisions à prendre dans le cadre des choix d'aménagement du projet de renouvellement urbain.

Pour conclure, notre enjeu visant à développer une logique intégrée de participation se traduit par la mobilisation d'une large palette d'instruments contribuant à créer des espaces de discussion, en choisissant, selon les spécificités de chacun d'eux, l'outil le plus adapté. Du cercle le plus restreint (en interne, au sein des services) au cercle le plus élargi (dans le cadre d'une réunion publique), chaque scène nécessite son propre équipement pour atteindre ses objectifs en termes de participation.



EXPÉRIENCE

Décréter l'implication des citoyens ne suffit pas, il faut pouvoir l'organiser

JULIAN PERDRIGEAT

Directeur de cabinet du maire de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais) de 2014 à 2020

Fortement affectée par la fermeture des mines à la fin des années 1970, la ville de Loos-en-Gohelle a développé, dès le milieu des années 1980, une stratégie de développement territorial fondée sur une démarche d'implication citoyenne qui s'est, à partir des années 2000, continuellement renforcée. Julian Perdrigeat revient ici sur la genèse de cette démarche, dont l'inscription sur le temps long a été rendue possible par la mise en place d'une organisation collective, réflexive et une coopération mobilisant les élus, les techniciens et les habitants. L'accompagnement à la participation s'est ainsi trouvé au cœur du changement de modèle de la ville.



Loos-en-Gohelle, commune minière du Pas-de-Calais de 6 700 habitants, a développé une méthode de conduite du changement basée sur l'implication des citoyens. Si elle découle d'une volonté politique affirmée, elle n'en relève pas moins d'une dynamique organisationnelle, c'est-à-dire à la fois collective et coopérative. Décréter l'implication des citoyens ou la coopération ne suffit pas, encore faut-il impliquer les élus et les techniciens de la collectivité dans le processus à conduire. Cela demande un engagement subjectif des individus mais aussi une capacité à monter en compétences collectivement, donc à apprendre ensemble des erreurs ou des difficultés rencontrées.

De manière concrète, impliquer les citoyens génère de nombreux résultats que le référentiel publié en mars 2020 a permis de capitaliser et de mettre en perspective¹. Cela s'avère bénéfique sur le plan systémique. Les politiques publiques sont mieux qualifiées, au sens où elles tiennent compte de l'expertise des premiers concernés : les usagers. Elles sont plus efficaces, atteignent leurs objectifs, voire – et c'est là l'intérêt majeur – les dépassent. En effet, les citoyens se sentent écoutés, concernés, motivés. Ils agissent dans leurs sphères d'action individuelle et collective, à la maison, au travail. Ils étendent ainsi la portée de l'action publique au-delà de son périmètre.

Cette synchronisation d'efforts entraîne d'autres effets – pour les citoyens d'abord. Ils identifient la concrétisation de leur engagement, gagnent le sentiment d'avoir « prise » sur le cours de la vie quotidienne et d'être reliés aux enjeux du territoire, à l'environnement, à la planète. Des effets se répercutent ensuite sur la collectivité : elle bénéficie de l'activation de ressources nouvelles, des idées, du temps et de l'intelligence qui soutiennent et augmentent son intervention et diminuent *in fine* la facture d'un point de vue monétaire – bien qu'il y ait aussi un prix à payer en termes de charge de travail et de charge mentale qui, si l'on n'est pas organisé, peut constituer un risque du point de vue de la santé².

Cela construit la confiance mutuelle, renforce ou développe des compétences, des savoir-faire, densifie le lien social et améliore le cadre de vie, voire les capacités de résilience du territoire. Cependant, y croire et en être convaincu est un point de départ indispensable mais qui ne suffit pas. Encore faut-il se donner les moyens d'agir ensemble. Et de tenir dans la durée!

C'est ici que le bât blesse. Une mauvaise expérience?... On conclut à l'inefficacité de la démocratie participative. Une concertation qui

1. Caron J.-F., Perdrigeat J., Mathon G., Raynaud A., 2020, « Un référentiel pour faire le point et nourrir l'action », *L'implication des citoyens. Retour d'expérience de la commune de Loos-en-Gohelle*, Ville de Loos-en-Gohelle.

2. Sage K., Dewaele J., Honoré V., 2016, *Évaluation de la stratégie de conduite du changement de la commune de Loos-en-Gohelle*, Quadrant Conseil, pour le compte de l'ADEME Hauts-de-France.

déborde et patine?... On considère que les administrés sont ingouvernables et on se retranche sur son périmètre de compétences, en prétextant que la démocratie exécutive est finalement bien légitime pour décider seule et, qu'après tout, on a été élu. Alors qu'en réalité, on est souvent mal élu et que la démocratie représentative s'appauvrit de n'être pas complétée de processus contributifs.

Comment cela s'est-il passé à Loos-en-Gohelle, qui en a fait son moteur d'action publique ?

Genèse de la démarche d'implication à Loos-en-Gohelle : un apprentissage collectif

Geoffrey Mathon, aujourd'hui premier adjoint, ancien directeur général des services et, à l'époque de l'entretien, responsable du service Vie citoyenne, fêtes et cérémonies, nous raconte comment a émergé, dans une forme de « bidouillage », la démarche d'implication citoyenne à Loos :

«Un jour, le maire débarque et nous dit : “On va faire de la “DP” [démocratie participative], on va aider les habitants à prendre des initiatives”. Il nous dit : “Ce que vous avez fait jusqu'à maintenant, vous allez le multiplier par 100”. Ça faisait un peu flipper tout le monde. Je venais d'être intégré en emploi jeune, du coup j'étais intéressé, j'ai pris tout ce qu'on pouvait me donner. On est parti à tout va, on a testé plusieurs idées, et le maire sortait une idée par jour, c'était la folie. Une réunion publique ici, une autre par-là, une encore là. Et, petit à petit, la DP est venue alimenter les discussions au sein de l'équipe projet. On cherchait à amener les gens à venir s'impliquer sur la culture, par exemple. C'était du bidouillage. On était des explorateurs. Et on a pris des pipots [des revers]. On parlait d'impliquer les habitants sur la rénovation d'une voirie par exemple et les référents internes nous rétorquaient : “Quoi, qu'est-ce que vous voulez demander aux gens, ils n'y connaissent rien aux trottoirs”. Et les habitants eux-mêmes nous disaient : “Ben pourquoi vous nous invitez à une réunion ? C'est votre métier de le faire !” Puis, au bout d'un moment, on s'est rendu compte qu'on faisait plein de choses mais que c'était encore très brouillon. On s'est posé la question : comment tout ce qu'on initie prend du sens ? Et comment on s'outille davantage ? » (Entretien réalisé par l'auteur le 25 février 2014.)

3. Jean-François Caron est le fils de Marcel Caron.

Une étape clé de l'apprentissage de Loos-en-Gohelle est liée au lancement d'un travail réflexif au début des années 2000, lorsque Marcel Caron – maire socialiste ayant initié l'implication citoyenne dans l'aménagement du territoire, les dynamiques culturelles, artistiques et narratives – est remplacé, suite aux élections municipales de 2001, par Jean-François Caron³, élu sur une liste écologiste. Ce dernier va faire de l'implication citoyenne une priorité de son action, en lien avec un objectif de prise en compte des enjeux environnementaux : « En tant qu'écologiste, je suis plus intéressé à avoir des habitants actifs que de traiter la nature, parce que la nature on y arrivera seulement si on a des gens qui se mobilisent. » Avoir des gens « qui se mobilisent » nécessite alors d'accompagner la montée en compétences des élus et des agents amenés à tenir « le cadre de cette mobilisation ».

« Les financeurs publics ne considèrent généralement “l'ingénierie” que lorsqu'elle investit le champ matériel et non l'immatériel. Un pont, un rond-point, oui. Du soft, de l'humain, à quoi bon ? et pour quels “livrables” ? »

La mairie fait alors appel à un intervenant chercheur : Gérard Grass. Son implication va contribuer à la mise en place d'un processus reposant sur l'activité concrète des élus et des agents en s'appuyant sur les questions pratiques issues de l'expérience, sur les difficultés rencontrées et sur les trouvailles de chacun pour les contourner, afin que se créent les conditions d'une prise en charge collective et organisationnelle de l'implication citoyenne, tant au regard de ses effets et de ses limites que des façons de la manager. Il s'est agi, par ce biais, de chercher à combler l'écart entre l'intention et le réel. Animé par un tiers de confiance, dont le travail consiste à révéler les savoirs et les expertises de celles et ceux qui « impliquent » et s'impliquent, ce processus apprenant – bien que souvent invisible – contribue à transformer en profondeur celles et ceux qui y participent.

De l'extérieur, cela peut ressembler à de la « réunionite ». Spontanément, les premiers bénéficiaires sont rarement convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif. De même, les financeurs publics ne considèrent généralement « l'ingénierie » que lorsqu'elle investit le champ matériel et non l'immatériel. Un pont, un rond-point, oui. Du soft, de l'humain, à quoi bon ? et pour quels « livrables » ? Un tel dispositif est de surcroît consommateur de temps, souvent perçu comme improductif, alors que celui-ci est rare, chèrement attribué et que

tout le monde court après. Par ailleurs, ce processus d'implication ne s'improvise pas et incite, pour être efficace, à dévoiler ses failles avec pudeur, à mettre à nu ses difficultés, ses carences, ses fragilités. Or cela est très difficile : oser avouer ses erreurs, ses angoisses, sa souffrance devant les autres, les collègues, les élus...

Une démarche fondée sur la mise en place d'une organisation réflexive

Sur la base du volontariat, des binômes élus-techniciens furent appelés à se constituer, à partir de projets déjà identifiés dans le plan d'action, afin d'y intégrer une dimension « participative ». Chaque projet fut analysé collectivement pour déterminer de quelle manière les Loossois pouvaient être mis à contribution. Puis les binômes furent invités à organiser une première réunion publique et à revenir dans le groupe collectif composé de tous ces binômes pour partager leur expérience.

Certains projets n'aboutirent pas, suivant une logique de refus devant l'obstacle. D'autres réussirent à s'engager et marquèrent les premières « victoires » en matière de participation active. Par exemple le projet de rénovation d'une voirie départementale mené en concertation avec les habitants : ces derniers s'exprimèrent sur les questions liées au cadre de vie (fleurissement, borne de stationnement, position de la piste cyclable). Le projet prit beaucoup plus de temps au démarrage mais fut finalement jugé très efficace. Un agent du conseil départemental a ainsi pu le comparer à des projets similaires qui, bien qu'ayant démarré plus vite dans d'autres communes, ont connu davantage de déboires à l'arrivée, bien difficiles à rattraper et donc autrement plus consommateurs de temps et d'argent.

Le travail réflexif mis en place dans le cadre de la démarche consistait à discuter des expériences personnelles de chacun et à évaluer collectivement la manière dont le binôme s'y était pris : qu'auraient fait les autres à la place ? Comment auraient-ils agi ? Cela permettait ainsi d'explicitier les tensions, les frictions, les incompréhensions à travers un détour par les pairs, et à créer, en fin de compte, les conditions de la coopération. L'évaluation entre pairs (ici des élus et des techniciens solidaires devant un même type de difficulté, bien que dans des situations opérationnelles différentes) consistait à juger de l'efficacité des politiques d'implication dans une optique d'amélioration continue.

Impliquer les citoyens dans l'évaluation et le travail réflexif : les « Ch'ti TAIDx »

Si le travail réflexif permet de soutenir un cadre organisationnel pertinent et efficace pour impliquer les habitants et améliorer l'action publique, jusqu'où les citoyens peuvent-ils être impliqués dans la réflexivité? C'est la question que les élus et les techniciens se sont posée, en constatant que les effets utiles nés de l'implication citoyenne échappaient souvent à une évaluation : on entend parler des projets lorsque ça ne va pas, mais lorsqu'ils répondent aux enjeux et que tout fonctionne bien, on n'en entend plus parler. S'inspirant des conférences TED⁴, la Ville a mis en place un dispositif d'évaluation participative de la coopération entre élus, techniciens et citoyens : le « Ch'ti TAIDx », pour « Territoire d'apprentissage et d'innovation démocratique XXL⁵ ». Ce format met en pratique le concept de « démocratie narrative » développé par l'historien Pierre Rosanvallon, en offrant un espace de prise de parole, de mise en récits d'expériences vécues mais dont la portée ne trouve quasiment jamais voix de cité.

4. Il s'agit de conférences inspirantes qui mettent en scène des histoires émouvantes par les protagonistes qui les ont vécues [en ligne, ted.com].

5. Les conférences « Ch'ti TAIDx » [en ligne, vimeo.com/loosengohelle].

La démarche consiste à donner la parole à des acteurs ayant porté un projet d'intérêt collectif et à leur permettre d'exprimer tout ce qu'ils souhaitent aux élus et aux techniciens qui écoutent dans le public, composé également – pour les soutenir dans leur démarche – des amis proches et familles. Une journaliste les aide à mettre leur histoire en mots et, dans un halo de lumière, soutenue par les applaudissements et la mise en scène feutrée et sécurisée d'un théâtre, l'histoire se raconte. L'intérêt tient autant dans l'histoire partagée que dans le débat suscité à la fin entre chaque intervenant, les élus, les techniciens et les citoyens de la ville.

C'est ainsi qu'Audrey a raconté, souvent avec humour, comment elle a, avec trois amies, ouvert une maison d'assistance maternelle à Loos-en-Gohelle : « Les Petits Pieds de Loos⁶ ». Elle est revenue sur son rêve initial, ses déboires administratifs, ses relations tendues ou incomprises avec des élus et des techniciens, sa détermination, le soutien aussi qu'elle reconnaissait avoir obtenu, etc. Pendant une vingtaine de minutes, elle s'est confiée. À la fin de son intervention, le directeur général des services est monté sur scène à son tour pour raconter l'histoire du point de vue des services et apporter un éclairage sur certaines règles administratives et financières évoquées par l'intervenante comme autant de difficultés à surmonter au cours de la mise en œuvre de son projet. Cette histoire a mis en exergue un exemple de coproduction de projet riche et a suscité une

6. Conférence en ligne : <https://vimeo.com/328616291>.

réaction émue du maire, impressionné par le travail accompli et la confiance qui se dégageait de l'allocution de l'invitée. Le récit a également permis de pointer les points forts et les lacunes de l'action municipale, de restituer un exemple inspirant du pouvoir d'agir des habitants et d'offrir aux différents protagonistes une occasion d'exprimer leur fierté du travail collectif accompli. Et tous en sont sortis quelque peu transformés.

En définitive, impliquer les citoyens nécessite la mise en place d'un cadre réflexif et coopératif de travail qui permet d'agencer le jeu d'acteurs différemment et d'accompagner le changement de regard, de posture et de pratique qui s'opère, ainsi que de sécuriser le processus visible et invisible de la participation active. Les techniciens, en prise directe avec les citoyens, tiennent une dimension très « politique » entre leurs mains. Les élus, qui ne peuvent se désintéresser des moyens techniques de mise en œuvre sont amenés à se « techniciser » en retour. Enfin, les citoyens, qui sortent d'une posture de consommateurs, se « professionnalisent » également dans ce travail démocratique. Impliquer, non pas à moitié, mais pleinement, revient donc à outiller la participation, à politiser l'outillage et à professionnaliser le politique.

Partie 3

Faire éclore de nouveaux espaces de relations démocratiques

Des limites de la participation instituée à l'émergence de nouveaux cadres de relations politiques

DAMIEN LENOUEL

Bénévole, association Peuple et Culture

Militant de l'éducation populaire, Damien Lenouvel a été amené à animer différents types de dispositifs et de pratiques de participation dont il restitue les enjeux propres. Après avoir identifié les limites des formes de participation instituée que représentent les conseils citoyens, il analyse le développement de nouvelles pratiques de mobilisation qu'il inscrit dans une perspective de changement structurel.

Les dispositifs de participation sont un des outils utilisés, notamment par l'État et les collectivités territoriales, pour proposer des espaces de dialogue avec les citoyens. Parées de toutes les vertus ou délaissées par les habitants, plusieurs générations de dispositifs de participation semblent exister en mettant en avant de nouvelles formes pour développer une vie démocratique. Dans cet article, nous analysons tout d'abord le cadre de participation que constitue un conseil citoyen, avant de souligner les limites de ce type de forme instituée au regard de la mutation historique des rapports de pouvoir. Nous nous projetons ensuite dans la nécessité de susciter de nouveaux espaces et de nouvelles pratiques de participation à même d'entraîner des changements systémiques.

Le conseil citoyen : un cadre institutionnel de participation à la portée encadrée

«Je m'appelle M^{me} X. J'habite au 30, rue Georges-Clémenceau. Je vous adresse ce petit message vocal parce que je ne peux pas participer à votre petite vidéo-conférence. En fait, je n'ai pas d'ordinateur et, voilà, je préfère vous faire ce petit message. Ce qui nous dérange, nous, dans la cour, c'est que ce n'est pas très propre. Il n'y a pas de gardien. Dans le temps, je me souviens, en 2005, on avait un gardien et c'était superpropre. Maintenant, on ne peut plus profiter du jardin. [...] J'aurais aimé assister à cette réunion mais peut-être une autre fois. On aimerait bien que ça bouge. On a vidé toutes les caves. C'est bien. On nous a dit que c'était un cadeau pour Noël. Mais moi, mon cadeau de Noël, ça aurait été d'avoir un appartement.

J'ai trois enfants et on est deux adultes dans 62 m², alors vous imaginez. J'ai mes enfants qui dorment tous les trois dans la même chambre. L'aîné a 14 ans. Ma fille, elle a 13 ans. Le petit, il a 9 ans. Il n'y a vraiment pas de place. Ils n'ont pas de bureau. Je n'ai pas d'armoire. Je suis un peu déçue parce que j'en parle à chaque fois en mairie, au bailleur, mais on ne m'a pas contactée. Je trouve cela décevant. [...]

Pendant le confinement c'était très dur. On demandait de l'aide, mais c'était dérangeant pour nous. On me demande parfois d'assister à la réunion mais, dans ma tête, je me dis : «Pourquoi y assister?» Je vois qu'il n'y a pas de résultat derrière. Je vois que rien n'a été fait. Au moins qu'on se soulage et que l'on puisse en parler. C'est nous qui vivons cette situation. Alors je me dis que je n'ai plus envie d'y aller.»

Le témoignage de cette participante a été présenté lors d'un conseil citoyen [voir encadré p. 75]. Cette instance, mise en place dans le cadre de la politique de la ville, propose aux citoyens d'un quartier dit en « QPV » (quartier prioritaire de la politique de la ville) de débattre entre habitants pour améliorer leur cadre de vie. Avec le développement des espaces de relégation, de nouvelles instances, liées aux logiques d'aménagement ou de transformation de l'espace urbain, sont proposées à chaque nouvelle organisation d'un ministère ou d'un secrétariat d'État dédié à la politique de la ville. Pour autant, l'idée d'associer une frange de la population aux décisions les concernant constitue l'une des orientations durables des politiques publiques depuis trente ans.

Dans cette catégorie d'instance, l'État et une commune sollicitent un professionnel chargé de réunir une fois par mois des citoyens, si possible élus par des habitants issus du QPV. Ce professionnel doit dès lors créer les conditions d'une mise en relation entre des bailleurs sociaux, des associations, des élus locaux ou des professionnels de l'action sociale, dans le respect d'une déontologie spécifique.

« Cette instance a une utilité sociale (...). Elle permet également de découvrir le fonctionnement d'une collectivité locale et l'organisation administrative d'un territoire à travers ses jeux d'acteurs.. »

La logique d'intervention de cette instance repose sur ce que nous appelons une conduite des problèmes par les solutions. Issue d'un diagnostic initial porté par des professionnels, l'instance est dotée d'un pouvoir d'interpellation. Elle dispose d'un cadre défini en amont et d'une typologie d'intervention limitée, tant par son enveloppe budgétaire (quelques milliers d'euros) que par une légitimité et une géographie précisément circonscrites. Les possibilités de « déborder » du cadre proposé – par exemple en élargissant la focale territoriale au-delà du QPV – restent ainsi limitées.

Cette instance a une utilité sociale, notamment pour apprendre à découvrir les habitants de son quartier – par exemple à travers la construction d'une enquête de voisinage – ou à prendre la parole, ce qui permet de développer des compétences psychosociales ou civiques. Elle permet également de découvrir le fonctionnement d'une collectivité locale et l'organisation administrative d'un territoire

à travers ses jeux d'acteurs. Elle permet enfin de construire des projets souvent en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), de s'insérer dans un collectif de travail et de recréer des espaces de convivialité, quels que soient son âge ou sa situation de famille.

Pour constituer un groupe, l'animateur doit en outre éviter une surreprésentation de certaines catégories sociales et inclure autant que possible des citoyens qui prennent peu ou pas la parole dans l'espace public. Habituellement, on constate surtout la présence d'adultes actifs ou de retraités disposant à la fois d'un capital économique, culturel et/ou social leur permettant d'élargir leur surface sociale mais aussi du temps mobilisable pour participer.

N'apparaissent pas, ou exceptionnellement, les catégories sociales au capital économique, culturel et social supérieur qui utilisent leurs propres modes d'action et réseaux pour influencer les pouvoirs. Les classes les plus précarisées, qui pensent ne pas avoir le potentiel pour peser sur les décisions ou qui ont des contraintes temporelles et matérielles, occupent quant à elles un siège d'une manière éphémère. Les jeunes sont aussi peu présents; lorsqu'ils sont présents, leur participation est avant tout liée à un projet. Elle est associée à une volonté d'agir concrètement, plutôt que de siéger dans un conseil.

À travers une communication adaptée, le conseil citoyen peut devenir un lieu d'accueil des initiatives citoyennes visant à favoriser des projets d'amélioration du cadre de vie ou à soutenir des projets qui pourront être orientés vers des acteurs du développement territorial (chambre de commerce et d'industrie, centre social, service de développement économique du territoire, etc.). En fonction de la nature du projet et de son envergure, le conseil pourra apporter des ressources pour soutenir sa viabilité. En outre, par leur implantation au sein du périmètre des QPV auxquels un certain nombre de dispositifs spécifiques sont associés, la participation à ces instances peut favoriser l'accès à des subventions et permettre d'entrer plus facilement en contact avec les élus. En ouvrant des interstices de relations avec lesquelles il est possible de jouer opportunément, l'investissement dans un conseil citoyen génère, en pratique, un effet d'aubaine.

Faire participer les populations à l'amélioration de leur cadre de vie offre, d'une certaine manière, la possibilité de développer la ville dans le respect des mandats donnés aux élus locaux. Les travaux des instances de participation ne viseront pas pour autant à construire une scène de conflits (au sens du philosophe Jürgen Habermas¹),

1. Ferrarese E., 2010, « Le conflit politique selon Habermas », *Multitudes*, n° 41, p. 196-202.

Le conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le conseil citoyen est une instance de participation des habitants mise en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) depuis la loi de programmation sur la ville de 2014. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'acteurs locaux, le conseil citoyen « [doit] favoriser l'expression de la parole des habitants [...], ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage », tout en participant « à la gouvernance des contrats de ville ».

conseilscitoyens.fr

mais plutôt à mobiliser collectivement les ressources et à réguler les contradictions en présence. Il s'agit avant tout d'une forme de médiation pouvant inclure des espaces de formation mais ne visant pas la construction d'un changement social ou d'une transformation sociale. En effet, lors des restitutions des travaux du conseil en présence de la préfecture et des élus locaux, les prises de parole des membres du conseil ne donnent pas lieu, en pratique, à des prises de décision des élus ou d'engagement des pouvoirs publics. Le système décisionnel arrêtant les actions et leur programmation repose sur un agenda qui lui est propre et qui ne permet pas de prendre véritablement en compte les demandes ou les propositions émanant des travaux du conseil citoyen.

Des formes instituées limitées par la mutation historique des rapports de pouvoirs

Malgré les formes de médiation qu'il permet d'opérer ou les opportunités qu'il peut offrir à ses participants, le conseil citoyen constitue un cadre de participation à la portée limitée, au sein duquel la pratique d'accompagnement du collectif peut apparaître délimitée. Pour autant, cette limite apparaît, plus structurellement, comme le produit d'une évolution historique du rapport des citoyens au pouvoir politique et économique, mais aussi des formes de la lutte sociale, à mesure que s'est recomposé le capitalisme au fil du temps.

Le passage de l'intérêt privé à l'intérêt général n'a, en effet, rien de naturel. Historiquement, dans une société fondée sur une représentation majoritaire reposant sur une logique de classe sociale, l'État social avait pour vocation de proposer des institutions favorisant la

promotion sociale et l'élargissement des droits sociaux. Le capitalisme industriel, comme forme dominante d'organisation des rapports de travail, a conduit à construire une vision du citoyen fondée sur une éducation à la citoyenneté incarnée par des institutions comme l'armée et l'école. Puis, le passage à une société de la connaissance a généré une modification de l'ensemble des pôles et des équilibres de notre société.

«L'action politique doit reposer, non sur des institutions, mais sur une mobilisation des acteurs permettant à la fois de se préparer à la montée des nouveaux risques et à la construction de nouvelles capacités d'action.»

Dans le même temps, une transformation des logiques de développement des territoires s'est également opérée en lien avec les évolutions du capitalisme. Ce processus s'est traduit par un accroissement des distances géographiques entre les lieux de vie et les lieux de travail, mais également par une recomposition spatiale des relations au sein des entreprises, entre les salariés, les dirigeants et les propriétaires du capital – relations désormais géographiquement éclatées. Alors que le capitalisme industriel organisait une relation directe et localisée entre les salariés et les propriétaires des entreprises, et structurait ainsi – y compris par la confrontation – tout un ensemble de rapports sociaux à l'échelle des territoires, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

À mesure que s'élargissent les espaces de vie du fait de ces recompositions, les individus voient ainsi leur existence se désagréger en une multitude d'inscriptions territoriales, de plus en plus éloignées les unes des autres et sur lesquelles il devient de plus en plus difficile d'avoir prise. Ces évolutions structurent, en suivant Pierre Rosanvallon², des trajectoires de vie moins déterminées par la lutte sociale et par l'identification à une classe, au profit d'une construction plus individualisée du sujet (au sens d'Alain Touraine³).

2. Rosanvallon P., 2018, *Notre histoire intellectuelle et politique, 1968-2018*, Le Seuil, Paris.

3. Touraine A., 2015, *La fin de sociétés*, Paris, Le Seuil ; 2013, *Nous, sujets humains*, Le Seuil, Paris.

L'émergence de mobilisations ne répondant pas aux formes habituelles des luttes sociales, à l'image de celle des Gilets jaunes, s'inscrit dans ce mouvement de recomposition plus large des rapports sociaux vis-à-vis duquel les formes instituées de participation apparaissent en décalage. Au cours de ce mouvement, à aucun moment, les instances de participation existantes n'ont en effet été mobilisées par les manifestants pour construire un espace de négociation

avec les représentants de l'État ou des communes. Ne permettant pas d'agir sur les effets de la globalisation, de la métropolisation ou des processus de relégation, elles ne sont pas repérées ou perçues comme des espaces de régulation du cadre de vie de proximité (aménagement des logements, accessibilité des services, etc.) ni comme des espaces pour agir sur les causes des difficultés éprouvées par les citoyens sur leur bassin de vie. Ce constat tend à souligner, alors que les conflits liés à ce nouvel environnement écologique et numérique progressent et que notre condition humaine se transforme à travers un possible accès à tous les savoirs en quelques secondes, que le premier objectif de l'action politique ne peut plus être que social. Celle-ci doit reposer non sur des institutions, mais sur une mobilisation des acteurs permettant à la fois de se préparer à la montée des nouveaux risques et à la construction de nouvelles capacités d'action.

Susciter l'éclosion de nouveaux cadres de participation : un enjeu de changement systémique

Dans ce contexte, de nouvelles pratiques de mobilisation plus localisées se déploient et suscitent l'éclosion d'autres cadres de participation. Cela peut, par exemple, prendre la forme d'un collectif informel d'habitants souhaitant s'investir dans l'animation d'un verger partagé ou d'un tiers-lieux, et dont la motivation n'est pas, de prime abord, de nature politique. Dans ce cadre, d'autres logiques d'accompagnement apparaissent et sont amenées à se développer, en vue de construire de nouveaux espaces d'émancipation. Ces pratiques de participation, telles qu'elles sont notamment mises en évidence par Ivan Maltcheff⁴, reposent sur des fondements qui intègrent des mécanismes de « leadership circulant », mais aussi de gestion des désaccords et des conflits, tout en faisant de la confiance, du plaisir et de la joie des moteurs de l'action commune.

Telles que nous les envisageons, ces instances de mobilisation sont plus spécifiquement fondées, en suivant la perspective d'« économie symbiotique » ouverte par Isabelle Delannoy⁵, sur six principes : une collaboration libre et directe entre les entités ; une diversité d'acteurs et de ressources qui respectent l'intégrité de chaque groupement ; des territoires immatériels et matériels de flux commun accessibles à tous, de façon égale ; l'utilisation de service de proximité rendu par l'écosystème ; la recherche de l'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources (énergie et matière) ; la recherche de l'inscription des activités humaines dans les grands cycles de la planète pour

4. Maltcheff I., 2011, *Les nouveaux collectifs citoyens. Pratiques et perspectives*, Éditions Yves Michel, Gap.

5. Delannoy I., 2017, *L'économie symbiotique. Régénérer la planète, l'économie et la société*, Actes Sud, Arles.

préserver son équilibre écologique. Ces nouvelles instances, reposant sur une logique contributive et ascendante, tentent d'engager des processus de mobilisation collective et d'investissement des gisements culturels, relationnels, informationnels des participants.

Par opposition à l'approche développée dans le cadre d'une instance comme le conseil citoyen, la pratique d'accompagnement repose ici sur une méthode que nous appelons de résolution des problèmes par les problèmes. Les acteurs en présence sont amenés, pour progresser dans la dynamique collective, à travailler avec de nouveaux interlocuteurs et avec des nouvelles façons de faire, qui mobilisent des approches globales, transverses et écosystémiques d'identification des problèmes à investir.

Dans cette logique de fonctionnement, l'animateur d'une instance devient un facilitateur autorisé à se saisir de toutes les problématiques pouvant émerger au sein de celle-ci. Alors que l'animateur d'un conseil citoyen a vocation à faire tenir les échanges dans un cadre précisément délimité, le facilitateur a plutôt pour rôle d'organiser le débordement du cadre initial, dans une logique d'exploration ouverte de ce qui fait problème aux yeux de chaque participant.

Ce type d'approche par les problèmes peut également trouver des terrains d'application au sein même du fonctionnement des collectivités territoriales, à mesure qu'évoluent les métiers sous l'effet des développements technologiques. C'est par exemple le cas des agents des services techniques au sein des communes. Disposant de remontées d'informations géolocalisées en temps réel, directement collectées par les citoyens via des applications mobiles, ceux-ci tendent à devenir de véritables développeurs territoriaux amenés à prendre en compte des problèmes multidimensionnels, alors qu'ils sont jusqu'ici souvent cantonnés dans un rôle d'agent d'exécution.

Le passage d'une logique d'action liée au respect hiérarchique d'une autorité administrative ou politique à une logique de coconstruction avec les citoyens suppose néanmoins une modification pro-

«Trop souvent, l'interpellation citoyenne est vécue d'emblée par les pouvoirs locaux comme une intrusion agressive, même lorsqu'elle passe par des instances de dialogue.»

fonde des cadres de fonctionnement des collectivités locales. Trop souvent, l'interpellation citoyenne est vécue d'emblée par les pouvoirs locaux comme une intrusion agressive, même lorsqu'elle passe par des instances de dialogue. Elle déclenche, en général, un argumentaire justificatif immédiat plutôt qu'une sollicitation de l'expertise des citoyens en vue de construire avec eux une réponse. Ainsi, l'affirmation de postures professionnelles ou politiques, fondée sur une logique d'autorité, peut conduire à un échec programmé ou à l'annonce suivante : « Vous avez de belles idées intéressantes mais d'emblée je vous dis que nous n'avons pas les moyens. » Cela peut apparaître paradoxal à l'heure où l'esprit d'entrepreneuriat et de coopération est aussi fréquemment convoqué.

Les « brouillages » et incertitudes de nos modes de faire et de penser dans la transition épistémologique ici évoquée nous placent dans une attitude d'exploration chemin faisant⁶, de bricolage (notion que l'on retrouve chez Claude Lévi-Strauss⁷) ou du « ravaudage » (au sens de Bruno Latour⁸). Aussi nos instances de participation devraient avoir pour objectif d'apprendre à naviguer dans la complexité, dans l'incertitude et dans le précaire. Elles devraient viser des explorations innovantes, en tenant à distance la répétition de « recettes » qui se traduisent, en général, par d'apparentes solutions adaptatives construites sur le « toujours plus du même ». Parallèlement à la nécessité de rendre le suffrage universel obligatoire et de reconnaître le vote blanc, il est urgent de basculer d'une logique de participation à une véritable démocratie contributive : il s'agit aujourd'hui de reconnaître, à l'échelon du terrain d'expériences des citoyens, leur capacité à construire leur histoire.

6. Avenier M.-J. (dir.), 1997, *La stratégie « chemin faisant »*, Economica, Paris.

7. Lévi-Strauss C., 1990, *La pensée sauvage*, Pocket, Paris (notamment le chapitre 1, « La science du concret »).

8. Latour B., 2021, *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, La Découverte, Paris.

« Au sein des listes participatives, la dimension méthodologique a été envisagée comme une promesse politique en elle-même »

Entretien avec **ÉLISABETH DAU**

Juriste et membre du laboratoire d'idées Commonpolis, du Mouvement Utopia et de la coopérative Fréquence commune

Réalisé par **JORDAN PARISSÉ** et **EMMANUEL PORTE**

Alors que les dynamiques d'accompagnement de la participation explorées dans ce numéro s'inscrivent majoritairement dans le domaine de l'action publique sous l'angle de l'administration publique et du conseil, l'entretien que nous a accordé Elisabeth Dau analyse la perspective politique que constitue le développement du mouvement municipaliste en France et ses rapports avec la professionnalisation du soutien à la participation.

CAHIER DE L'ACTION : Pouvez-vous nous présenter, pour commencer, ce que recouvre le «mouvement municipaliste» tel qu'il peut s'incarner aujourd'hui dans le développement de listes dites «citoyennes» ou «participatives» lors des élections locales ?

ÉLISABETH DAU : Le mouvement municipaliste repose sur de nombreuses sources historiques qui peuvent remonter jusqu'à la démocratie athénienne – avec ses formes de démocratie du proche – mais dont on trouve aussi des traces dans l'empire romain, au Moyen Âge et, plus proche de nous, dans les luttes urbaines telles que la Commune de Paris ou encore le socialisme municipal¹.

Aujourd'hui, le mouvement se situe plutôt dans une phase de néo-municipalisme. Il est sans doute plus juste de le qualifier ainsi, puisqu'il connaît un regain à partir de 2008, suite à l'explosion de la bulle financière et à la mise au jour de scandales de corruption. Il y a un double faisceau de mobilisations qui se croisent, à la fois des contestations internationales envers un monde globalisé et financiarisé et, en même temps, une relocalisation des luttes, notamment avec les mouvements des places publiques : place Tahrir, mouvement des Indignés, les «printemps arabes», Nuit debout, etc. Un moment fort est celui de l'avènement des «municipalités du changement» en Espagne, en 2015, qui est un héritage du mouvement des Indignés et qui propose de se présenter aux élections avec une

autre forme d'organisation issue des quartiers populaires et de luttes locales. La figure la plus connue est celle de D'Ada Colau à Barcelone qui, suite au combat contre l'expulsion immobilière de familles, a remporté, en 2015 puis en 2019, les élections municipales. Sans se coordonner à travers le pays, plusieurs de ces mouvements emportent des mairies, avec la perspective de former un courant plus social et plus radical de démocratie, davantage fondé sur une confiance envers la société civile.

Au même moment, des dynamiques similaires se déploient en Croatie, en Serbie, en Pologne, au Chili, aux États-Unis, en Belgique et aussi en France, avec l'exemple du village de Saillans dans la Drôme. Bien que méconnue en France, et encore souvent associée au monde rural, cette dynamique s'est développée jusqu'à compter, aux élections municipales de 2020, environ 600 listes participatives². Ces listes se retrouvent largement, malgré leur hétérogénéité, derrière une ambition de démocratie radicale visant à déprofessionnaliser la politique et à redistribuer le pouvoir, en remettant les habitant·e·s et les citoyen·ne·s au cœur du politique, les élu·e·s comme exécutant·e·s de la volonté populaire, et en repositionnant les personnes, les leaders et les charismes dans un rôle coopératif au service du collectif.

En préparant cet entretien, nous avons été frappés par la place accordée à la méthodologie, aux procédures et aux

1. Voir à ce titre : [Municipalisme quezaco?](#), introduction du cours en ligne «La commune est à nous!», Commonspolis et Mouvement Utopia [en ligne, la-commune-est-a-nous.commonspolis.org].

2. Dau E., 2020, À contre-courant. Un bilan des listes participatives aux élections municipales françaises en 2020 [Rapport en ligne, commonspolis.org], Mouvement Utopia et Commonspolis.

outils de la délibération collective dans la dynamique des listes participatives. À quelles attentes politiques cette attention renvoie-t-elle aux yeux des participant-e-s à ces démarches ?

Alors qu'en Espagne, des dynamiques municipalistes emblématiques telles que le mouvement « Barcelone en commun » assument un positionnement radicalement ancré à gauche, les listes participatives que j'ai pu observer en France se présentent comme plus modérées politiquement, le plus souvent en se plaçant sous une étiquette « divers gauche » ou de rassemblement, souvent en assumant une tendance écologiste, mais pouvant aussi intégrer des courants de centre droit.

D'autres expériences associées au mouvement des Gilets jaunes, à l'image de celle portée à Commercy dans la Meuse, se sont quant à elles structurées autour de l'affirmation d'une dimension plus libérale de l'engagement politique. L'universitaire espagnole Laura Roth – avec qui j'ai travaillé –, également fortement engagée au sein du mouvement Barcelone en commun, était ainsi frappée par le fait que cette perspective radicale de gauche était beaucoup moins marquée dans le positionnement politique des listes participatives en France. Tandis qu'en Espagne, cet ancrage de gauche radicale du mouvement municipaliste a constitué une porte d'entrée importante pour de nombreux participant-e-s, il semble au contraire qu'en

France, la dimension méthodologique a été envisagée comme une promesse politique en elle-même.

Expérimenter une démocratie en actes, au sein de laquelle chacun doit pouvoir trouver sa place dans la campagne électorale au-delà de l'aspect idéologique, est apparu comme un levier d'engagement plus marqué. L'outillage de l'intelligence collective, les méthodes de la gouvernance partagée, de la sociocratie ou de l'holocratie³ ont été mis au service d'un mieux décider ensemble et d'une meilleure répartition du pouvoir. Les participants, dans leur diversité, et par le biais des procédures qui ont été développées, ont trouvé leur place en étant mis en position d'avoir un rôle à jouer et de pouvoir s'affirmer dans le faire, l'organisation, la médiatisation, la proposition de campagne, l'animation des discussions et dans la prise de décisions. Cette entrée par les méthodes qui réorganisent les modalités de contribution et de prise de décisions caractérise une dimension quelque peu franco-française.

Comment expliquez-vous la place accordée à cette dimension procédurale dans l'expérience française des listes participatives ? Est-ce parce que de nombreux-ses participants-e-s à ces démarches sont aussi des professionnels-le-s de la participation qui importent leur savoir-faire ? ou est-ce plus diffus ?

3. La sociocratie signifie littéralement le gouvernement des associés, c'est-à-dire d'un ensemble de personnes qui partagent une vision, une mission, des règles de fonctionnement et des objectifs qu'ils souhaitent réaliser ensemble. Plus opérationnelle et formalisée, l'holocratie applique les mêmes principes : gouvernance par cercles interdépendants et auto-organisés, doubles liens entre deux cercles, gestion par consentement et élections sans candidat-e-s [NDLR].

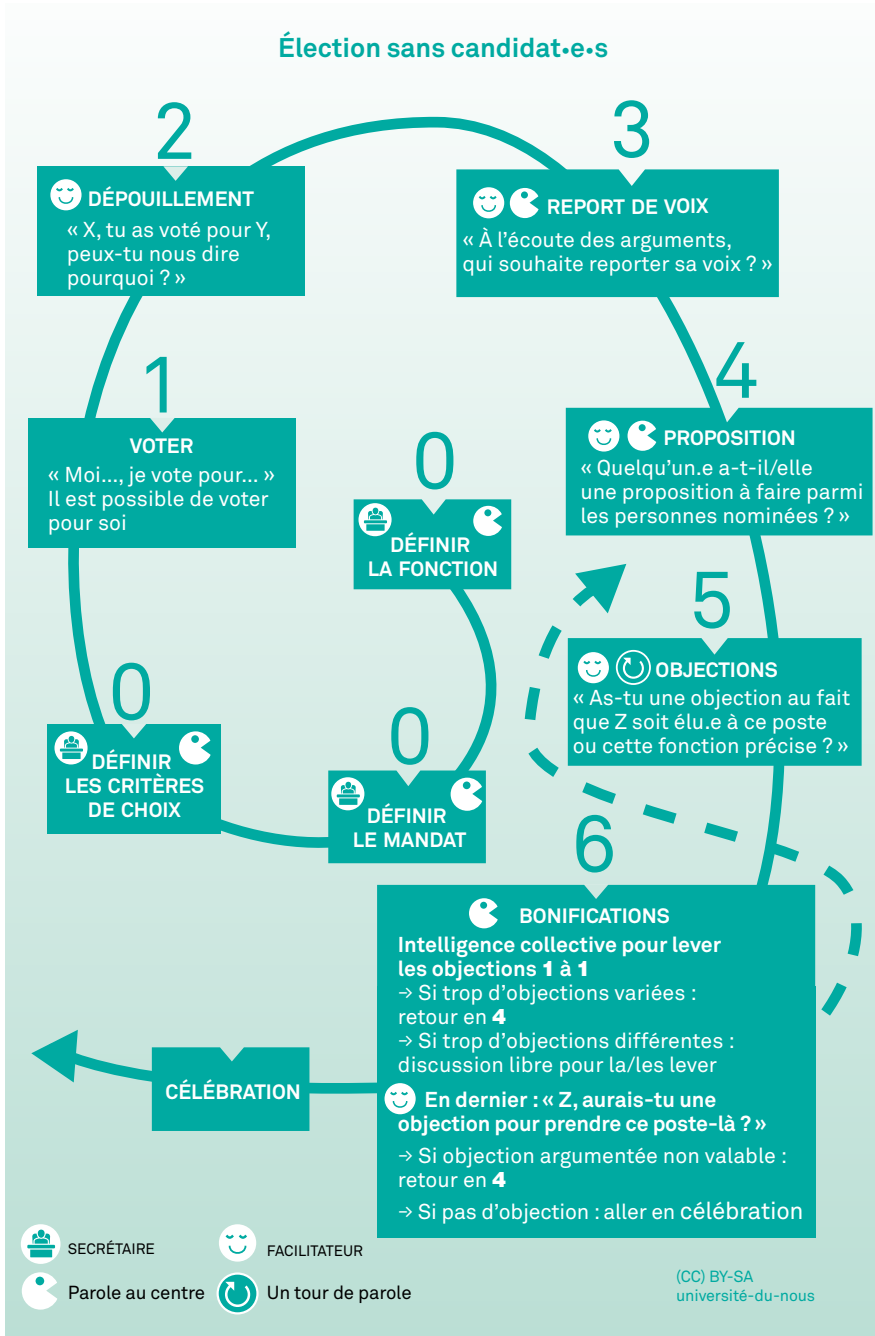
Marshall T., 2018, « Quelle différence entre la sociocratie et l'holocratie ? », Centre français de sociocratie [en ligne, sociocratie-france.fr], 16 mai.

Je ne suis pas sûre que ce soit seulement sous l'effet du rôle joué par ces professionnels, même s'ils sont nombreux à se trouver au cœur de la dynamique des listes participatives, que ce soit par exemple à Toulouse (en Haute-Garonne), à Romans-sur-Isère (dans la Drôme), à Chambéry (en Savoie), à Saint-Médard-en-Jalles (en Gironde) ou à Saillans (dans la Drôme). Dans l'implication individuelle, ils ont clairement joué un rôle clé. Certain-e-s ont finalement été candidat-e-s, voire têtes de liste. Ils ont apporté une expérience des pratiques de facilitation et de gouvernance partagée développées dans leur cadre professionnel, mais l'attention pour la dimension procédurale de la démarche renvoie aussi à un certain nombre d'idées fortes, et notamment de dire : « On ne met pas en avant une personne, on met en avant un collectif. On fait une élection sans candidat-e-s⁴ parce qu'on choisit un profil de poste, et non un leader, en choisissant la personne qui incarnera ce rôle seulement après s'être collectivement entendu sur la fonction, le mandat et les critères de choix (qualités, compétences) et non pas à partir d'un-e candidat-e prédéclaré-e. On se dote d'une charte éthique, parce qu'il y a une lassitude d'élire des gens qui ne tiennent pas leurs promesses et qui ont une conduite qui trahit les espoirs de changement portés en eux une fois qu'ils sont aux commandes. » Derrière l'attachement à la procédure, il y a une envie de changement qui est forte, notamment en termes de renouvellement du personnel politique.

Par rapport à cette attente de changement politique, la méthodologie déployée au sein des listes participatives, qui vise à favoriser l'expression et à inclure des personnes non familières de ces espaces d'engagement, contribue-t-elle à faire émerger une nouvelle répartition collective des rôles ?

Oui, cela aboutit vraiment à une nouvelle répartition des rôles ainsi qu'à des changements de personnes extraordinaires. Des gens qui débarquaient dans une dynamique, tous nouveaux, qui voulaient la suivre, qui n'étaient pas confiants en eux-mêmes et qui ont pris une place, un rôle, une confiance, une estime. En Espagne et en France, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes pleines de doutes, qui s'autorisaient peu à poser des questions, à prendre la parole. Elles étaient critiquées par ailleurs par leur famille, estimant qu'elles fréquentaient des mouvements radicaux, révolutionnaires, considérant la politique comme quelque chose de dangereux. Ces mêmes personnes se sont investies et ont été reconnues par le collectif. Au sortir de cette expérience politique durant les municipales, elles ont acquis en six mois une façon de prendre la parole en public complètement différente, elles ont occupé un rôle plein et entier au service du collectif, ont parfois même été garantes de sa cohérence, au point d'élever la critique ou allant jusqu'à quitter le mouvement en cas de désaccord trop profond. Un père de famille relatait ainsi qu'à l'issue de son passage à la télévision, à l'occasion d'une action médiatique lors de la

4. Cléry B., 2020, « Élection sans candidat-e : pourquoi et comment l'utiliser ? », Instant Z [en ligne, instantz.org], 10 septembre.



Source : fiche pratique de l'université du Nous [en ligne, drive.jardiniersdunous.org].

campagne, sa fille lui avait dit : « Papa, je suis frère de toi. » Il y a une dimension émancipatrice notable dans ces expériences politiques.

Cette organisation est formatrice, elle laisse une place à des gens qui ne l'auraient pas sinon, et auxquels on donne vraiment les conditions d'habiter un rôle, une fonction, tout en leur permettant de la renouveler, de la critiquer, quitte à l'opposer au mouvement à un moment donné. Faire de la politique autrement prend sa source dans le vécu, l'intime même, et nourrit des transformations personnelles mais aussi collectives, voire institutionnelles plus vastes.

Comme vous l'avez mentionné précédemment, les listes participatives ont beaucoup eu recours à l'organisation d'élections sans candidat·e·s pour composer leurs listes ou déterminer la/les têtes de listes. À la frontière entre une démocratie d'interpellation et une démocratie représentative, cela amène à s'interroger sur la nature des mandats qui découlent de ce type de procédure. A fortiori, dans quelle mesure ce mode de sélection produit-il, *in fine*, une recomposition de la figure du leader ?

Cette question m'évoque des contradictions que j'ai pu observer. Dans certaines expériences, le fait d'avoir recours à une élection sans candidat·e·s venait consacrer quelque chose d'informel qui était déjà, en fait, la pré-élection consentie d'un leader. L'élection sans candidat·e·s ne vient donc pas toujours dégager un leader nou-

veau. Mais, même dans ce cas, l'une des vertus du processus⁵ tient au fait de dire à la personne finalement choisie : « Tu es aussi choisie parce qu'on a défini collectivement la fiche de mission et les qualités attendues pour y répondre et tu es portée par nous dans ce rôle à l'issue d'une décision. »

La responsabilité d'un rôle, d'un poste, d'une fonction est ainsi assise sur un socle de consentement individuel et collectif qui renforce la légitimité de la personne choisie et inscrit une redevabilité à double sens entre le collectif et la personne qui se charge de remplir ce rôle. La gouvernance partagée tend d'ailleurs à préciser qu'il s'agit avant tout de gouverner un rôle et non une personne. Les rôles de maire, celui de tête de liste, de candidat·e sont donc des rôles parmi d'autres au sein de l'organisation collective.

Une autre vertu cathartique de l'élection sans candidat·e·s est que, indépendamment de la qualité intrinsèque des personnes désignées comme leaders, et même si les choses étaient pressenties, le tour de parole permet à tout le monde d'exprimer son avis et ses doutes sur la candidature. Ce sont des choses qui ne seraient pas exprimées sinon. Et j'ai aussi observé des stupéfactions dans les élections sans candidat·e·s, qui ont parfois fait émerger des profils assez inattendus et pas forcément très pressentis.

Néanmoins, pour moi, il y a encore à travailler sur cette notion de « leadership coopératif », ou de « leader obéissant » – telle que les Espagnols l'utilisent en la reprenant au mouvement zapatiste –,

5. Loisel M., Rio N., 2019, « Pour choisir nos élus locaux, organisons (d'abord) des élections sans candidats ! », Usbek & Rica [en ligne, usbeketrica.com], 2 juillet.

notamment sur la façon de reconnaître la place, le rôle et les qualités de ce que peut apporter un leader au collectif. Actuellement, il y a surtout un rapport de défiance au représentatif, à l'élu, à celui qui en a abusé, et qui conduit à ne plus vouloir en entendre parler et, sous prétexte d'horizontalité, à se refuser de voir une tête ressortir par-dessus les autres. Le leader peut avoir un rôle contributif et d'impulsion au service du collectif, à condition de se donner les moyens pour qu'il le reste.

Revisiter son rôle et sa figure de leader au sein du mouvement municipaliste est, pour moi, un enjeu important pour sortir d'une vision binaire. Cela invite également, dans le prolongement des démarches de féminisation de la politique, à reconsidérer la pratique et le rapport au pouvoir, à l'autorité dans ses dimensions moins surplombantes, moins dominatrices, moins patriarcales, plus sensibles et coopératives.

Au-delà des modalités de sélection des candidat-e-s et de délibération collective, la dynamique engagée au sein des listes participatives a-t-elle abouti à la définition de contenus programmatiques nouveaux et/ou différents par rapport aux propositions construites dans un cadre partisan plus classique? à une proposition alternative dans la façon de faire de la politique, de faire campagne?

Il a été difficile de mesurer la traçabilité et l'impact direct de la participation des habitant-e-s dans les contenus programmatiques des listes candidates. Si la dynamique engagée autour d'un certain nombre de listes participatives a été parfois préparée de longue date – jusqu'à deux ou trois ans en arrière –,

paradoxalement, une fois que les cadres de délibération étaient en place, cela a été la course pour élaborer les programmes directement avec les habitant-e-s.

Les assemblées citoyennes comme à Chambéry ou comme les rencontres organisées dans l'espace public ont été des espaces-temps propices à ce dialogue avec les habitant-e-s. Ainsi, à Montpellier, la liste n'aurait pas intégré si fortement les mesures liées à la sécurité ou aux déchets sans la participation des Montpelliérain-e-s aux débats sur le programme. L'organisation du travail rédactionnel des contenus s'est ensuite déclinée au sein de groupes ou de cercles thématiques. Les listes participatives se sont ainsi nettement distinguées de leurs concurrents au regard de leurs contenus programmatiques particulièrement denses – à l'image des 500 propositions de l'Archipel citoyen à Toulouse. La nouveauté des contenus a résidé, peut-être plus particulièrement, dans les mesures ambitieuses liées à la place des habitant-e-s dans le fonctionnement démocratique local et à la gouvernance municipale : maison de la citoyenneté, université citoyenne du débat public, assemblée citoyenne, observatoire des engagements ou de la participation, délégation à la participation citoyenne et à la vie démocratique, collégialité, etc.

La temporalité, le rythme et la politique politicienne des élections emportent l'énergie de ces collectifs et rendent difficiles l'alternative politique. L'antériorité des listes qui s'étaient préparées aux élections depuis plusieurs années a représenté une véritable force et a permis une maturité du collectif qui a vraiment servi de noyau dur dans des

batailles électorales très difficiles du fait de la violence politique, comme à Toulouse par exemple. La proposition de radicalité démocratique et la volonté de faire autrement de la politique durant la campagne n'ont pas forcément pu s'exprimer totalement. Cette volonté s'est heurtée à une difficile lisibilité et compréhension de processus souvent complexes, mêlant parfois tirage au sort, plébiscite, jugement majoritaire, élection sans candidat·es.

Par ailleurs, la proposition de radicalité démocratique ou d'alternative politique a pu s'atténuer au contact d'alliances avec d'autres forces politiques plus traditionnelles. Dans certains cas, cela a même pu créer des frustrations. Avoir dû composer avec toute cette diversité au sein de la liste a pu priver des listes participatives d'une imagination et d'une radicalité assumée qui auraient été nécessaires, y compris dans les formes d'organisation et de mobilisation.

Alors que la constitution de listes participatives apparaît intimement liée, sur le temps long, à la structuration localisée d'un réseau de participants mobilisés, l'entrée en campagne suppose de s'inscrire dans une échelle – politique, institutionnelle et réglementaire – spécifique. Comment les listes composent-elles avec ce cadre ?

Une des fragilités des listes participatives au moment des campagnes électorales a été une absence de formation, de soutien et de moyens communs dont disposent les partis politiques par exemple. Il y aura certainement, à l'avenir, une nécessité de structurer – peut-être à des échelles nationale, régionale ou interlocale – ce genre de

dynamique pour se renforcer sur ces points-là.

Sur la réglementation électorale, là aussi, il y aurait des choses à revoir en termes de catégorisation officielle des listes. Beaucoup d'entre elles, qui ne se reconnaissaient plus sur un axe gauche-droite classique, se sont par exemple vu attribuer d'office la catégorie « divers gauche », comme à Leucate ou à Perpignan. Changer ces catégories ne leur a pas été possible, alors que leur composition était plus transpartisane. Cette catégorisation officielle, doublée parfois d'une interprétation médiatique les qualifiant de listes d'extrême gauche, a certainement brouillé la perception de leur candidature. Certains plaident pour que soit créée une catégorie « liste citoyenne » ou « liste participative » pour les prochaines élections. Les Gilets jaunes avaient aussi d'autres propositions en ce sens-là. Resterait la difficulté de définir et de s'accorder autour des conditions d'un tel étiquetage, particulièrement en ces temps où la participation du citoyen est à la mode (*citizen washing*).

À l'heure actuelle, les listes participatives se déploient surtout à une échelle municipale, mais n'est-ce pas là une de leurs principales limites ? Comment ces dynamiques municipalistes appréhendent-elles, par exemple, le niveau intercommunal, qui n'a cessé de se renforcer depuis une vingtaine d'années ?

Cette question des échelles a très tôt fait partie du débat public au sein des listes participatives, mais a été insuffisamment prise en compte. L'échelle municipale est en effet conditionnée, en termes de compétences et de ressources, par le niveau de l'intercom-

municipalité. La liste de Saillans, par exemple, en 2020, s'est directement projetée dans une candidature reliée à l'échelle de la vallée de la Drôme et du Diois par une charte de la participation citoyenne, ayant fait l'expérience douloureuse, au cours du mandat précédent, de sa marginalisation au sein de l'intercommunalité.

Il y a un fort risque de désenchantement lié à cet enjeu de l'échelle, et à la promesse d'une autre forme d'organisation démocratique porteuse de changements dans le quotidien des gens, là où on n'en a pas toujours les moyens, parce que cela dépend du niveau au-dessus. L'intercommunalité devrait occuper plus centralement le municipalisme en France. Certains, au sein du mouvement, défendent avec vigueur la commune comme échelle de proximité, en se référant à la clause générale de compétence⁶ qui permet beaucoup de malléabilité. Par ailleurs, la nécessité de penser l'échelle intercommunale – comme dans le cas de Saillans, mais aussi celui de Grenoble, avec la dynamique des « Grenopolitains⁷ » – se heurte à l'argument de la complexité et du caractère technocratique de

l'intercommunalité. La concentration des ressources, des compétences et des pouvoirs de décision à cette échelle des groupements de communes exige que l'on travaille à contre-pied de son opacité démocratique ou de ses blocages liés à des querelles politiciennes. Elle ne peut demeurer un impensé ni un ingouverné, comme nous y invite le politiste Gilles Pinson⁸. En dépendent de nouvelles façons de coopérer et de répondre aux impératifs de court et long termes à l'échelle pertinente de bassins de vie. Les communes et leurs habitant·e·s doivent pouvoir retrouver une place dans le cadre d'un débat démocratique sur des sujets aussi cruciaux que l'eau, les déchets, l'assainissement, le développement économique, les luttes contre les pollutions, la transition énergétique, les plans climat, etc.

Cette question reste, pour moi, centrale, de même que la prise en compte d'autres échelles, régionale, nationale et européenne, dont dépendent aussi les communes en termes de contraintes réglementaires, budgétaires mais aussi d'opportunités de relations locales.

6. L'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) implique que la commune – à l'inverse des départements et des régions – peut intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elle n'empiète pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale.

7. Les Grenopolitains (en ligne, grenopolitains.fr) est une démarche citoyenne de rencontres, débats et propositions pour contribuer de façon démocratique au projet de territoire de la métropole de Grenoble.

8. Gilles Pinson, 2021 « La gouvernance métropolitaine contre la métropolisation néolibérale », AOC [en ligne, aoc.media], 19 janvier.

Quel(s) numérique(s) pour la démocratie ?

CLÉMENT MABI

Chercheur en sciences de l'information et de la communication, université de technologie de Compiègne

Dans cet article, Clément Mabi propose d'interroger les technologies numériques et leur développement au regard des enjeux de participation et de citoyenneté. Il montre l'ambivalence des dynamiques en cours derrière la notion de « démocratie numérique ». Il souligne notamment les tensions qui traversent les pratiques numériques entre émancipation et manipulation, entre concentration et relocalisation, entre souveraineté et dépendance. Ce faisant, il offre un regard large qui permet d'interroger utilement le contexte numérique qui accompagne de plus en plus de pratiques de participation.

Les technologies numériques jouent un rôle de plus en plus structurant dans nos activités démocratiques. Le numérique n'est pas seulement une question d'outils, c'est une véritable « culture » qui se diffuse dans nos sociétés avec ses propres imaginaires, ses représentations et ses valeurs (collaboration, transparence, participation...). Elle accompagne l'usage des technologies dans les différents mondes sociaux traversés. Là où les technologies se déploient, ces dernières agissent comme un levier d'innovation au service de différents projets qui se trouvent modifiés, accélérés. Cette dynamique encourage des formes de citoyenneté plus actives qui font évoluer notre manière de nous informer, de nous exprimer, de débattre et d'interagir avec nos gouvernants. Par commodité, on parle de plus en plus de « démocratie numérique » pour désigner l'ensemble de ces pratiques, bien que les réalités du numérique soient très variées et accompagnent des dynamiques hétérogènes, voire contradictoires, et à tout le moins ambivalentes. Si certaines sont porteuses d'*empowerment* et d'émancipation citoyenne promettant de renforcer le lien social, à l'image des technologies qui vont être utilisées pour favoriser l'organisation collective, comme les outils collaboratifs à destination des plus fragiles¹ ou les groupes WhatsApp de voisins qui se sont multipliés depuis la pandémie, d'autres – au contraire – ont tendance à « équiper » des visions démocratiques plus inquiétantes : démocratie d'opinion, peu transparente et instrumentalisée, avec des débats de plus en plus polarisés comme ceux que l'on peut trouver sur les réseaux sociaux où prolifèrent les fausses nouvelles.

1. On peut prendre l'exemple du projet Reconnect qui propose un « cloud solidaire », c'est-à-dire un coffre-fort numérique pour les sans-abri. Il s'agit d'offrir un espace de stockage de documents en ligne afin de permettre aux publics fragiles d'avoir un accès facilité à leurs documents administratifs.

Aussi, la démocratie contemporaine, de plus en plus contestée, peut-elle se satisfaire de cette ambiguïté et continuer à s'appuyer sur des ressources techniques aux effets contrastés ? N'est-ce pas le moment de construire un discours critique et de mettre à distance les discours d'accompagnement – enthousiastes ou pessimistes – de manière à regarder les technologies pour ce qu'elles peuvent vraiment apporter dans une démocratie ? Réussir ce changement de regard implique de considérer que les technologies ne sont pas neutres, au sens où elles ne sont pas interchangeable et doivent être inscrites dans des enjeux de société systémiques. En fonction de ce qu'elles font faire aux usagers, et de la manière dont elles le font faire, les résultats sont différents. De fait, pour saisir ce que « fait » le numérique, il convient d'être attentif aux choix de conception et aux logiques d'appropriation par les acteurs à l'œuvre (ce que les gens en font). Cette démarche permet d'identifier les rationalités des outils (la manière dont ces derniers donnent corps à des projets politiques concrets) et de prendre du recul sur les orientations sociétales qu'ils instituent.

« Il est essentiel de s'interroger sur la trajectoire sociotechnique du numérique en démocratie, entendue comme sa capacité à venir équiper des projets politiques différents en fonction des contextes sociaux. »

Au-delà du bilan critique des expériences de démocratie numérique menées depuis plus d'une dizaine d'années, il est essentiel de s'interroger sur la trajectoire sociotechnique du numérique en démocratie, entendue comme sa capacité à venir équiper des projets politiques différents en fonction des contextes sociaux. La plasticité de cette technologie et l'hétérogénéité des pratiques autorisées laissent penser qu'il est possible de bifurquer, de changer cette trajectoire en étant plus exigeant sur la conception et les situations d'usages démocratiques des technologies. Pour se repérer dans les « futurs souhaitables » du numérique en démocratie, nous avons besoin collectivement de faire émerger des tendances possibles, avec différentes configurations sociotechniques et sociopolitiques, et de les interroger au regard des visions de la démocratie qu'elles incarnent. Ces tendances conduisent à identifier une forme de « gouvernamentalité participative² », où la participation contribue à la construction d'un discours sur le gouvernement contemporain et d'une vérité située sur ce que « devrait être la participation ». Ce discours structure la relation entre gouvernants et gouvernés dans les espaces participatifs et entre en tension avec les usages (ce que les gouvernés font de cette proposition).

2. Gourgues G., Sandrine Rui S., Topçu S., 2013, « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, n° 2, vol. 6, p. 5-33.

Dans cet article, je propose, en m'appuyant sur de nombreuses études en sciences sociales traitant du domaine, de tirer une série d'enseignements sur l'état de la démocratie numérique aujourd'hui. Je reviendrai ici sur trois d'entre eux. À partir de ces constats, je proposerai ensuite d'explorer quatre tendances qui représentent différentes orientations que *pourrait* prendre la démocratie numérique. Ce travail de boussole a pour objectif de nourrir une perspective d'éducation populaire critique de l'usage des technologies numériques dans le champ politique.

Une culture du débat public radicalement transformée

Le premier enseignement est relatif à la transformation radicale de notre culture du débat public qui s'appuie désormais sur le nouvel espace public ouvert par Internet et les réseaux sociaux. Les nouvelles règles d'expression et de diffusion dans l'espace public (publication

3. Loveluck B., 2015, « Internet, une société contre l'État? Libéralisme informationnel et économies politiques de l'auto-organisation en régime numérique », *Réseaux*, n° 192, p. 235-270.

4. Tufekci Z., 2019, *Twitter et les gaz lacrymogènes. Forces et fragilités de la contestation connectée*, C&F Éditions, Caen.

5. laffairedu siecle.net

de contenus *a priori* par tout un chacun avec peu de filtres, régulation *a posteriori* par des algorithmes de visibilité) engendrent une forme de libéralisme informationnel³ (on publie facilement). Celui-ci encourage une libération des subjectivités et de l'expression politique qui serait à l'origine d'une ouverture de l'espace public inclusive et mobilisatrice. On observe des potentialités inédites d'organisation et de mobilisation pour les mouvements sociaux, à l'image des « printemps arabes » ou du récent « mouvement des tournesols » à Hong Kong⁴. Des outils tels que les pétitions en ligne offrent des possibilités d'interpellation sans commune mesure, comme le montre le succès récent de « L'affaire du siècle » – pétition la plus signée de l'histoire de France – qui a vu une coalition d'associations attaquer l'État en justice pour inaction climatique⁵.

Mais, progressivement, nous prenons la mesure de ces transformations sur notre culture du débat public. L'influence croissante de l'économie des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) fait évoluer notre rapport à l'expression en public en imposant un impératif d'optimisation de la visibilité. De fait, les plateformes, et plus particulièrement les réseaux sociaux numériques, sont porteuses d'une rationalité d'action adaptée aux règles de l'espace public numérique. Afin d'exploiter efficacement les algorithmes de visibilité – et donc de générer de la valeur –, les échanges qu'elles produisent font la part belle aux sujets dominants qui suscitent beaucoup d'interactions. Les effets sur notre manière de débattre sont nombreux : la course à la visibilité algorithmique encourage une forme d'essentialisation des sujets, qui se voient résumés à une série de mots clés, souvent les plus rassembleurs pour améliorer leur audience. Cette perte de nuance conduit à une polarisation des discussions entre des camps fortement mobilisés. Le tri automatique des contenus entraîne des effets de filtrage (on vous propose des contenus qui pourraient vous plaire) susceptibles de créer un enfermement idéologique désigné par les « bulles de filtre*⁶ », qui accélère cette dynamique. La recherche de la visibilité et de l'interaction entraîne donc une brutalisation des échanges qui nous conduit à considérer la violence comme un mode d'expression légitime⁷. Les contenus les plus radicaux suscitent de l'émotion et de l'interaction, gagnent rapidement en visibilité et rassemblent des communautés rapidement importantes, installant un sentiment, trompeur, de représentativité dans l'opinion des sujets les plus actifs.

La compréhension fine de ces phénomènes invite à formuler l'hypothèse des « colères Internet⁸ », qui voudrait que celles qui obtiennent la plus grande visibilité soient – à défaut d'être les plus partagées –

6. Les mots ou expressions suivis d'un astérisque sont définis dans l'encadré, p. 95.

7. Badouard R., 2018, « Internet et la brutalisation du débat public », *La vie des idées* [en ligne, laviedesidees.fr], 6 novembre.

8. Voir l'ouvrage clé de Schradie J., 2019, *The Revolution That Wasn't: How Digital Activism Favors Conservatives*, Harvard university Press, Harvard; Mabi C., 2020, « Le débat public face aux "colères Internet" », *Pouvoirs*, n° 175, p. 69-76.

celles qui parviennent à s'appuyer sur la force émotionnelle des messages – les affects – pour toucher leurs publics, tout en mobilisant des réseaux organisés pour optimiser la circulation des messages et ainsi réussir à exploiter la force de frappe du Web. Ainsi, loin de provoquer l'éclatement des organisations, l'espace public numérique semble au contraire récompenser les collectifs les mieux structurés, qui sont capables de faire remonter artificiellement leurs contenus. Cette dynamique rend difficilement atteignable l'espoir de permettre une délibération collective en ligne tant les asymétries et les biais sont nombreux.

Une démocratie participative par le numérique qui peine à s'imposer

Le second enseignement majeur est que si la démocratie participative est bousculée par la culture du numérique, les initiatives rassemblées sous l'appellation « *civic tech* » ne sont pas parvenues à renouveler la place du citoyen en démocratie. Depuis 2013, des mouvements de mobilisation misent sur la culture du numérique pour faire participer les citoyens *autrement* à l'intérêt général. De nouveaux formats ont été développés autour de plusieurs grands axes d'action (améliorer la transparence des institutions, la collaboration entre citoyens et institutions, faire en sorte que la participation soit plus représentative et mieux informée, donner de nouveaux outils d'interpellation et de mise à l'agenda...), des expérimentations à grande échelle ont été menées (à l'exemple de la consultation autour de la loi pour une République numérique⁹ ou du « grand débat national¹⁰ »), contribuant à renouveler l'imaginaire démocratique et les formes de contributions citoyennes possibles. Dans les territoires, les collectivités sont toujours plus nombreuses à s'équiper de plateformes en ligne, notamment pour leurs démarches de budgets participatifs¹¹.

Progressivement, plusieurs modèles ont émergé de l'usage de ces outils, et le constat que les technologies ne sont pas neutres et incarnent des valeurs démocratiques différentes en fonction des options prises (choix d'architecture technique, de licence de propriété, de modèle économique) s'est diffusé. L'idéal communautaire de départ s'est éloigné et la concurrence entre les initiatives et la multiplication des marchés publics pour la démocratie numérique a conduit à l'émergence d'un autre marché qui, lui-même, constitue un segment du marché de la démocratie participative. Seule une minorité d'acteurs ont été en capacité de s'adapter et de devenir rentables, et la *civic tech* française se structure désormais autour de quelques acteurs incontournables qui fournissent des outils aux acteurs publics. On

9. [En ligne, republique-numerique.fr]

10. [En ligne, granddebat.fr]

11. Douay N., 2016, « La numérisation des dispositifs de participation de la Mairie de Paris », *Netcom*, n° 3-4, vol. 30, p. 249-280.

12. Synthèse des consultations citoyennes sur le « jour d'après » la crise de la COVID-19, [en ligne ; lejourdapres.parlement-ouvert.fr].

observe ainsi une multiplication des consultations portées par des institutions sur des thèmes plus ou moins ou moins proches de la décision – comme le fameux « jour d'après » en lien avec la COVID-19¹² – au risque de faire advenir une forme de « *consultation washing** » où les décideurs lancent des consultations sans rendre compte aux citoyens.

Les effets de ces nouvelles formes de participation sur le fonctionnement de nos démocraties à plus long terme ne sont pas encore pleinement identifiés. On peut en ce sens noter que le poids accordé au nombre (de votes, de contributions, etc.) risque de donner une importance démesurée à l'opinion et de rendre de plus en plus difficile l'exercice – ô combien délicat ! – de la synthèse des contributions et de l'agrégation des préférences exprimées en masse. La taille toujours plus importante des corpus limite la capacité à rendre compte de la complexité des échanges, limite le sens politique des démarches et facilite l'instrumentalisation de la participation citoyenne. Plus largement, on constate, dans le prolongement de sociologues comme Dominique Cardon, un basculement du centre de gravité de la démocratie de « qui parle » vers « ce qui est dit ». Les règles de la légitimité démocratique, basées sur le statut de celui qui s'exprime, se trouvent profondément bousculées. Ce « tournant sémantique » contribue à donner du pouvoir aux algorithmes et aux outils de traitement automatique, ouvrant de nouveaux débats, notamment sur leur transparence.

La difficile transition vers un État « plateforme »

Le troisième enseignement concerne la difficile mise en œuvre de la transformation de la relation de service public par le biais des technologies numériques. Comme le montrent les innombrables comités – à l'image d'« Action publique 2022¹³ » – et les nombreuses réformes annoncées, nos institutions sont travaillées par la culture numérique et sont invitées à se transformer pour mettre à profit les opportunités offertes par le numérique afin de repositionner l'État dans une logique de « plateforme », de fournisseur de ressources à destination des « multitudes » d'internautes prêtes à s'en saisir. Au-delà de multiplier les grands projets informatiques, comme l'algorithme de sélection des candidats à l'entrée à l'université Parcoursup, ce changement de matrice implique, pour l'État et la fonction publique, de relever un défi organisationnel et managérial afin d'être capable de tirer profit du numérique et, *a priori*, de réussir à proposer à l'utilisateur un service de meilleure qualité, tout en réalisant une économie de

13. « Le Comité action publique 2022 (CAP 22) est un groupe composé de quarante personnalités mêlant économistes, cadres du secteur public et privé, élus, et chargé en octobre 2017 par le premier ministre Édouard Philippe de réfléchir à une réforme des missions de Service Public de l'État associée à une réduction des dépenses publiques. »

Source : [Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Comit%C3%A9_action_publique_2022)

Définitions

- **Bulles de filtre** : il s'agit d'un concept popularisé par le militant d'Internet Eli Pariser. Selon Pariser, la « bulle de filtres » désigne à la fois le filtrage de l'information qui parvient à l'internaute par différents filtres et l'état d'« isolement intellectuel » et culturel dans lequel il se retrouve quand les informations qu'il recherche sur Internet résultent d'une personnalisation mise en place à son insu.
- **Design utilisateur** : cette démarche appelée aussi « conception centrée sur l'utilisateur » repose sur l'idée que les utilisateurs finaux sont les mieux placés pour évaluer et utiliser un produit. De ce fait, le développement d'un produit est *a priori* davantage guidé par les besoins et exigences des utilisateurs finaux, plutôt que par des possibilités techniques ou technologiques.
- **Codesign** : ce terme pourrait être traduit par « conception participative ». L'idée est d'inciter des méthodes de travail qui impliquent l'utilisateur final lors un processus de développement et de conception d'un produit ou d'un service.
- **Consultation washing** : par analogie avec la notion de *greenwashing*, la formule de « consultation washing » désigne l'ensemble des techniques et méthodes volontaires de communication (privée ou institutionnelle) visant à donner une image « participative » parfois trompeuse à une initiative.
- **État-plateforme** : l'État-plateforme renvoie à la volonté de l'État de moderniser l'action publique en appui sur des services publics numériques repensés [etatplateforme.modernisation.gouv.fr].

coûts grâce à l'automatisation des procédures. Les données numériques sont au cœur de cette stratégie qui vise à instaurer une nouvelle relation avec les citoyens grâce à une action publique plus personnalisée, plus prédictive et plus participative, orchestrée par une administration qui connaît mieux ses usagers et peut déployer les services publics en fonction des citoyens et de leurs besoins et non plus seulement en fonction de leur appartenance à une catégorie de population préétablie. Les services seraient également produits dans des conditions radicalement différentes, grâce à l'implication directe des usagers à travers des outils de codesign*.

Cependant, on observe que le déploiement sur le terrain de ces stratégies est très controversé et demande de relever des défis en termes de gouvernance, de fonctionnement de l'administration et d'universalité de la relation aux citoyens. Concrètement, l'État a-t-il les moyens de ses ambitions ? Ainsi, dans une dynamique d'« État-plateforme* », les institutions sont amenées à s'équiper de technologies numériques de pointe et à adopter les codes de la culture du numérique, notamment le « laisser-faire » et le « faire avec » qui positionnent l'acteur public en animateur de réseaux et d'écosystèmes. Pourtant, cette posture correspond peu au fonctionnement traditionnel des administrations inscrit dans des routines bureaucratiques décrites de longue date par les sciences sociales. L'organisation en silos, avec

14. Chevallier J., 2020, « Un nouvel outil numérique : StopCovid », *Revue française d'administration publique*, n° 174, p. 519-528.

des compétences assignées en fonction de périmètres préétablis des institutions publiques, s'accommode bien mal à la culture de l'« agilité » promue par les acteurs du numérique, comme nous le rappellent les controverses autour de la création de l'application StopCovid, où plusieurs conceptions de l'outil, soutenues par différentes administrations, se sont retrouvées en concurrence au détriment de l'efficacité du projet¹⁴. Par ailleurs, au-delà des efforts accomplis sur le sujet, cette transformation numérique accélérée pose d'immenses enjeux d'inclusion des populations, notamment les plus fragiles, qui voient leur relation au service public se détériorer avec le développement du numérique administratif.

Face à ces défis, le bilan est – très – nuancé et on peut pointer une forme de déception relative à cet État-plateforme, au fur et à mesure que s'éloigne l'idéal d'une infusion de la « philosophie startup » par l'administration et qu'il devient évident que certains acteurs privés impliqués dans ces processus n'ont pas d'inclination particulière pour défendre l'intérêt général, contrairement à ce que pouvait laisser penser le discours des acteurs de la *Silicon Valley*.

« [...] cette transformation numérique accélérée pose d'immenses enjeux d'inclusion des populations, notamment les plus fragiles, qui voient leur relation au service public se détériorer avec le développement du numérique administratif. »

Ce rapide tour d'horizon critique explore une série de questionnements à la croisée des enjeux d'innovation technologique et politique. À partir de ces éléments, je propose d'explorer quatre tendances qui ouvrent le débat sur les orientations collectives que nous souhaitons prendre en termes d'usages démocratiques du numérique. Parfois vertueuses – et souvent inquiétantes – elles esquissent des positionnements d'acteurs, des modèles économiques et des usages des technologies différenciés. Avec chacune d'elles, l'acteur public a une stratégie propre qui contribue à dessiner le paysage de l'offre de dispositifs proposés par les prestataires. En fonction des configurations, les technologies n'ont pas le même rôle ni le même design, influant de fait sur les dynamiques d'usages exercées par les citoyens.

Vers une démocratie participative 2.0 ?

La première tendance est celle du développement de la «démocratie participative 2.0». C'est peut-être la plus proche de la situation actuelle de la *civic tech* française. Elle s'appuie sur le constat que la démocratie numérique se trouve de plus en plus déléguée à des prestataires, concurrents sur le marché de la participation, qui mettent leurs solutions à disposition des élus et des institutions. Dans cette perspective, les acteurs publics jouent un rôle de plus en plus structurant à travers la construction d'appels d'offres pour concevoir ces dispositifs participatifs. En fonction de leurs compétences internes, ils sont amenés à rédiger des cahiers des charges, plus ou moins précis, qui déterminent l'autonomie du prestataire et le type de participation envisagée. Les logiciels mobilisés sont souvent propriétaires, portés par des start-up qui se développent grâce à des levées de fonds, comme c'est le cas des plus gros acteurs du marché actuel.

La croissance des acteurs qui suivent ce modèle est rapide, mais elle se fait au prix d'un conformisme important par rapport aux attentes des institutions qui limitent *de fait* la portée critique des dispositifs. Le modèle de citoyenneté valorisé est celui du «citoyen contributeur», en capacité d'interagir avec un acteur public en situation d'écoute active, dans une logique consultative. L'expansion de ces acteurs, qui jouent le rôle de catalyseurs de la parole publique, encourage une démocratie basée sur la collaboration institutionnalisée, au détriment de l'accompagnement de l'expression de la critique sociale qui reste le terrain des réseaux sociaux.

Vers un numérique plus souverain ?

La deuxième tendance est celle de la «souveraineté numérique». Elle s'appuie sur la volonté affichée par certains acteurs de «reprendre la main» sur leurs équipements technologiques en internalisant l'offre de participation. Plus incertaine, sa montée en puissance implique que les services de l'État parviennent à se réorganiser en «plateforme» et soient en capacité de piloter en interne la conception des dispositifs participatifs, de définir les fonctionnalités attendues et de pousser certaines valeurs comme la transparence.

Dans ce scénario, si la souveraineté numérique des acteurs publics est potentiellement importante, elle se réalise au prix d'un investissement financier public important et d'une innovation souvent plus lente mais peu inclusive – à moins que l'administration n'intègre fortement des compétences en «design utilisateur*» qui lui

15. L'ergonomie de la plateforme, portée par l'administration, a été reconnue par de nombreux observateurs comme difficile à maîtriser pour les utilisateurs.

permettent d'éviter le fiasco de plateformes comme celle de la consultation par référendum sur le projet de privatisation du groupe Aéroport de Paris¹⁵. Des collaborations peuvent se nouer avec les acteurs dominants du numérique – à l'image des GAFAM – pour incorporer de nouveaux outils de connaissance des populations et de guidage de l'opinion afin d'améliorer les pratiques de gouvernement. Dans ce scénario, les enjeux de transparence et de confiance sont donc essentiels pour s'assurer de la légitimité des choix effectués et faire en sorte que les citoyens soient associés à la construction de l'intérêt général, au-delà de l'acceptabilité des politiques publiques.

Vers une montée en puissance des communs numériques ?

La troisième tendance va dans le sens d'une « démocratie contributive », qui s'appuie sur la constitution de communs numériques – à l'image de ceux portés par les communautés Wikipedia ou OpenStreetMap –, pour encourager une dynamique de coconstruction de l'intérêt général. Dans cette optique, la technologie utilisée est transparente, libre et *open source*, portée par des communautés de développeurs aussi bien à l'intérieur des administrations qu'à l'extérieur. Le changement de posture à adopter est radical, tant il demande aux acteurs publics d'accepter de produire des infrastructures en collaboration avec des communautés d'utilisateurs mobilisés qui s'impliquent dans la coconstruction des politiques publiques à travers des expériences de *codesign*. L'action publique serait alors davantage distribuée et pensée en écosystème, avec des institutions missionnées pour impulser des dynamiques et construire un cadre juridique propice à la coopération avec la société civile organisée, sans assurance d'être suivie. Des principes comme la réciprocité, pour favoriser les réutilisations, ouvrent des perspectives de transformations normatives intéressantes, à l'image de l'expérimentation barcelonaise autour de la plateforme Decidim, où les communautés ont conçu un contrat social qui conditionne l'usage de la plateforme au respect d'une série de principes conformes à son projet d'une démocratie plus transparente, participative et collaborative¹⁶.

16. Calimaq, 2019, « Le contrat social de Decidim : vers des logiciels libres à "mission" ? », *S.I.Lex* [en ligne, scinfolex.com], 9 mai.

Cependant, le déploiement de cette démocratie contributive demande de lever de nombreux obstacles. Le contrôle des infrastructures informationnelles reste un enjeu de pouvoir, et la gouvernance partagée qui accompagne la mise en place des communs numériques pose souvent problème dans des sociétés où la culture représentative reste très ancrée. Les institutions tentent globalement de garder la main et de limiter la dynamique collaborative autour des

communs¹⁷. La capacité de la société civile à peser sur les débats et à imposer un citoyen transformateur et vigilant dépend de sa capacité à s'auto-organiser et à instaurer un rapport de force.

Vers un numérique au service des puissants ?

La dernière tendance est celle de la « démocratie oligarchique ». Elle interroge la place prépondérante occupée par les GAFAM dans nos activités démocratiques. Elle s'appuie sur les situations, de plus en plus nombreuses, où ces acteurs privés parviennent à imposer une démocratie de l'opinion grâce à leurs outils massivement utilisés dans la population, allant parfois jusqu'à concurrencer l'État dans ses missions régaliennes¹⁸. Lorsque ces acteurs sont en position ultra-dominante, ils peuvent alors imposer d'autres usages mais aussi leur agenda politique, ainsi qu'on peut le voir dans certains projets de « villes intelligentes » (*smart cities*), par exemple celui imaginé par Sidewalk Labs (filiale de Google) à Toronto, où la firme américaine avait planifié de contrôler – grâce aux données collectées sur les habitants – l'ensemble des infrastructures et des services d'un quartier, y compris les missions de service public comme les transports en commun¹⁹. Le projet a d'ailleurs suscité de fortes résistances des habitants, conduisant à son abandon.

Cependant, des scandales semblables à l'affaire Cambridge Analytica, où une entreprise a réussi à collecter, via Facebook, de très nombreuses données sur les électeurs américains en vue d'influencer l'élection présidentielle de 2016, nous montrent qu'il est tout à fait plausible d'envisager un scénario où un acteur tiers structure l'opinion publique à son avantage. Face à la puissance de ces acteurs, les institutions ne peuvent que constater les dégâts et négocier des compromis rarement à leur avantage lors de rencontres mises en scène. Le sommet *Tech for Good* qui s'est tenu récemment à Paris²⁰ en est un exemple. La participation est conçue pour un citoyen consommateur comme une activité peu engageante. L'expression citoyenne se rapproche alors des « likes » et autres formes d'approbation, sans construction collective. On pourrait ainsi imaginer des acteurs organiser des consultations sur des territoires pour anticiper l'acceptabilité de projets privés et influencer sur le rapport de force avec les acteurs publics.

Conclusion

Il semble peu probable qu'un scénario favorisant uniquement l'une de ces tendances se détache complètement et parvienne à imposer

17. Shulz S., 2019, « Un logiciel libre pour lutter contre l'opacité du système sociofiscal. Sociologie d'une mobilisation hétérogène aux marges de l'État », *Revue française de science politique*, n° 5-6, vol. 69, p. 845-868.

18. On peut prendre l'exemple de la récente exclusion de Donald Trump des principaux réseaux sociaux numériques.

19. [En ligne, sidewalklabs.com].

20. *Tech for Good. Innover pour le bien commun*, Rapport d'étape sommet Tech for Good, juillet 2020.

une vision de la démocratie aussi univoque que le suggère ce rapide exercice prospectif. On imagine plus facilement des logiques d'hybridation entre plusieurs tendances, où les technologies s'adapteront aux configurations locales et à leurs contraintes, notamment politiques et législatives, comme on peut déjà le voir avec les GAFAM qui modifient leurs services en fonction des pays. En cas de position dominante, les acteurs de l'offre numérique peuvent être relativement indifférents aux retours critiques sur leurs outils lorsqu'un cadre contraignant les pousse à entrer dans une dynamique de collaboration pour améliorer les services²¹.

21. Badouard R., 2020, *Les nouvelles lois du web. Modération et censure*, Le Seuil, Paris.

Pour le moment, les acteurs publics semblent globalement incapables de construire un positionnement partagé pour réguler efficacement l'action des acteurs du numérique démocratique et choisir un scénario souhaitable. Inquiétant, ce constat doit conduire à ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration entre acteurs publics, société civile engagée et producteurs de technologies, pour penser des outils numériques au service de l'intérêt général et du bien commun. Il est urgent de reprendre collectivement la main, de susciter – dans une perspective d'éducation populaire – une démocratie technique du numérique²² qui aiguise l'esprit critique des acteurs impliqués en les accompagnant dans cet environnement sociotechnique complexe. Il s'agit d'ouvrir des pistes pour dessiner le numérique que nous voulons, au service d'une démocratie qui soit l'expression de la volonté du peuple, qui valorise des formes de citoyenneté diversifiées et qui soit soutenue par une action publique en capacité de lutter contre les inégalités structurelles de notre époque.

22. Voir l'essai stimulant de Yaël Benayoun et Irénée Regnaud, 2020, *Technologies partout, démocratie nulle part. Plaidoyer pour que les choix technologiques deviennent l'affaire de tous*, FYP éditions, Paris.

Bibliographie

- Carrel M., 2017, « Injonction participative ou *empowerment*? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, n° 19, p. 27-34.
- Caron J.-F., Perdrigeat J., Mathon G., Raynaud A., 2020, *L'implication des citoyens. Retour d'expérience de la commune de Loos-en-Gohelle*, Ville de Loos-en-Gohelle [[en ligne](#)].
- Dau E., 2020, *À contre-courant. Un bilan des listes participatives aux élections municipales françaises de 2020*, Mouvement Utopia et Commonsopolis [[en ligne](#)].
- Douay N., 2016, « La numérisation des dispositifs de participation de la Mairie de Paris », *Netcom*, n° 3-4, vol. 30, p. 249-280 [[en ligne](#)].
- Gourgues G., 2012, « Les fonctionnaires participatifs : les routines d'une innovation institutionnelle sans fin(s) », *Socio-logos*, n° 7 [[en ligne](#)].
- Latour B., 2021, *Où suis-je? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, La Découverte, Paris.
- Mazeaud A., 2012 « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, n° 79, p. 45-58 [[en ligne](#)].
- Maltcheff I., 2011, *Les nouveaux collectifs citoyens. Pratiques et perspectives*, Éditions Yves Michel, Gap.
- Nonjon M., 2012, « De la "militance" à la "consultance" : les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la "procéduralisation" de la participation », *Politiques et management public*, n° 1, vol. 29, p. 79-98 [[en ligne](#)].
- Nonjon M., 2005, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, p. 89112 [[en ligne](#)].
- Tafere I., 2019, « L'autogouvernement. Un enjeu démocratique majeur », *Sens public* [[en ligne](#)].
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le Bord de l'eau, Lormont.

Répertoire des sigles

AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	CRJ	Conseil régional des jeunes
AOP	Appellation d'origine protégée	CSJC	Centre du sport et de la jeunesse de Corse
BEATP	Brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse	DDT	Direction du développement territorial
CEPJ	Conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse	DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
CESE	Conseil économique, social et environnemental	EPN	Espace public numérique
CGCT	Code général des collectivités territoriales	GAFAM	Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
CLEMI	Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information	ICPC	Institut de la concertation et de la participation citoyenne
CNDP	Commission nationale du débat public	IDH	Indice de développement humain
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	IRIS	Îlot regroupé pour l'information statistique
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	NTIC	Nouvelles technologiques de l'information et de la communication
CREPS	Centre régional d'éducation populaire et de sport (jusqu'en 2011) / centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (depuis 2011)	PAT	Projet alimentaire territorial
		PNR	Parc naturel régional
		QPV	Quartier politique de la ville

Ouvrages parus dans la collection

- 01** – Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes
Gérard Marquié (coord.), 2005
- 02** – La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe
Valérie Becquet (dir.), 2005
- 03** – Animation et développement social. Des professionnels en recherche de nouvelles compétences
Annette Obin-Coulon (dir.), 2005
- 04** – Les jeunes dans la vie locale : la participation par l'action
Jean-François Miralles, Julien Joanny, Éva Gaillat, Olivier Andrique, 2006
- 05** – Espaces populaires de création culturelle. Enjeux d'une recherche-action situationnelle
Hugues Bazin, 2006
- 06** – Projets éducatifs locaux : l'enjeu de la coordination
Véronique Laforets, 2006
- 07** – Vers l'éducation partagée. Des contrats éducatifs locaux aux projets éducatifs locaux
Bernard Bier (coord.), 2006
- 08** – Les conseils généraux, acteurs des politiques de jeunesse
Bernard Bier et Jean-Claude Richez (coord.), 2006
- 09** – Les collectivités territoriales, actrices de l'éducation populaire. Conférence de consensus, Paris, 2006
Nathalie Boucher-Petrovic (coord.), 2007
- 10** – Accueillir les jeunes en milieu rural. Pour des territoires solidaires
Mouvement rural de jeunesse chrétienne, 2007
- 11** – Prévenir les ruptures adolescents-institutions
Réflexion sur la recherche-action
Joëlle Bordet (dir.), 2007
- 12** – Enfants et jeunes nouvellement arrivés. Guide de l'accompagnement éducatif
Clotilde Giner et Eunice Mangado (AFEV) (coord.), 2007
- 13** – L'action sociale et la fonction parentale. Héritage et renouveau
Florence Ovaere (dir.), 2007
- 14** – S'informer pour s'orienter. Pratiques et parcours de jeunes
Cécile Delesalle, avec la collaboration de Sophie Govindassamy (Vérès Consultants), 2007
- 15** – Enfants à la colo. Courcelles, une pédagogie de la liberté
Jean-Marie Bataille (dir.), 2007
- 16** – Éducation et citoyenneté
Bernard Bier et Joce Le Breton (coord.), 2007
- 17** – Villes éducatrices. L'expérience du projet de Barcelon
Araceli Vilarrasa, Bernard Bier et Jean-Claude Richez (coord.), 2007
- 18** – Le sujet écrivain son histoire. Histoire de vie et écriture en atelier
Alex Lainé et Marijo Coulon (coord.), 2008
- 19** – Coexist, une pédagogie contre le racisme et l'antisémitisme. Déconstruire les stéréotypes
Joëlle Bordet, Judith Cohen-Solal, 2008
- 20** – Territoires ruraux et enjeux éducatifs. La plus-value associative
Fédération nationale des Foyers ruraux (FNFR), 2008

Ouvrages parus dans la collection

- 21** – Structures d'animation en zones urbaines sensibles. L'exemple de la Communauté urbaine de Bordeaux
Stéphanie Rubi, 2009
- 22** – Jeunes, racisme et construction identitaire
Bernard Bier, Joëlle Bordet, 2009
- 23** – Construire une démarche d'évaluation partagée. Une expérimentation dans le Pas-de-Calais.
Démarche coopérative du réseau DEMEVA
Mathieu Dujardin (coord.), 2009
- 24-25** – Culture, cultures : quelle(s) pédagogie(s) de l'interculturel ?
Bernard Bier et Clélia Fournier (coord.), 2009
- 26** – Sortir du face-à-face école-familles
AFEV, ANLCI, Fnepe, INJEP, 2009
- 27** – La Réussite éducative. Un dispositif questionné par l'expérience
Véronique Laforets (coord.), 2010
- 28** – Jeunes mineurs en Associations. Quel impact sur leurs parcours ?
Stéphanie Rizet, 2010
- 29** – Politique locale de jeunesse : le choix de l'éducatif. Issy-les-Moulineaux
Bruno Jarry (coord.), 2010
- 30** – Pour une animation enfance-jeunesse de qualité. L'expérience du Calvados
Natacha Blanc (coord.), 2010
- 31** – Agir pour les enfants, agir pour les parents. L'expérience des Écoles des parents et des éducateurs
Bernard Bier, Cécile Ensellem, 2011
- 32** – Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. L'expérience du Grand Ouest
Chafik Hbila, 2011
- 33** – L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir
Brice Lesaunier, Laurence Gavarini (dir.), avec la collaboration de Caroline Le Roy, 2011
- 34** – L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?
Valérie Becquet (dir.), 2011
- 35** – Jeunes et médias : au-delà des clichés. Déconstruire les stéréotypes
Mikaël Garnier-Lavalley et Marie-Pierre Pernette (ANACEJ) (coord.), 2012
- 36** – L'information des jeunes sur Internet : observer, accompagner. Expérimentation d'outils avec des professionnels de jeunesse
Cécile Delesalle et Gérard Marquié (dir.), 2012
- 37** – Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement
Angélica Trindade-Chadeau (dir.), 2012
- 38** – Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales
Chantal Dahan (dir.), 2013
- 39** – La jeunesse dans la coopération euro-méditerranéenne : un levier pour la démocratie ?
Claire Versini (coord.), 2013
- 40** – Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBT-phobies
Cécile Chartrain (dir.), 2013
- 41** – L'entrepreneuriat des jeunes : insertion professionnelle pour certains, levier d'apprentissage pour tous
Isabelle Bapteste et Angélica Trindade-Chadeau (dir.), 2014
- 42** – Les jeunes et la loi : les enjeux d'une pédagogie de l'éducation à la citoyenneté
Marie Dumollard, Jean-Pierre Halter, Gérard Marquié (dir.), 2014
- 43** – Éducation pour la santé des jeunes : la prévention par les pairs
Yaëlle Amsellem-Mainguy, Éric Le Grand (dir.), 2014
- 44** – Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes
Francine Labadie, Clotilde Talleu, 2015

45 – Emplois d'avenir : regards croisés d'acteurs. Enquête auprès des jeunes, des professionnels des missions locales et de leurs partenaires
Institut Bertrand Schwartz, 2015

46 – De l'international au local : les enjeux du volontariat de solidarité
Céline Leroux (coord.), France Volontaires, 2015

47 – Pratiques écologiques et éducation populaire
Lionel Larqué et Emmanuel Porte (coord.), 2016

48 – Médiation numérique : mutations des pratiques, transformation des métiers
Emmanuel Porte (coord.), 2017

49 – Regards sur la mobilité internationale des jeunes d'outre-mer
Céline Leroux, Florence Ihaddadene (coord.), 2017

50 – Partager l'emploi associatif, les groupements d'employeurs non marchands
Katia Torres, Angélica Trindade-Chadeau (coord.), 2018

51-52 – Recherche-action et écriture réflexive : la pratique innovante des espaces comme levier de transformation sociale
Hugues Bazin (coord.), 2018

53 – L'association : un espace d'innovation démocratique ? Expériences et pratiques de gouvernance, de participation et d'accompagnement
Maïté Juan, Mathilde Renault-Tinacci (coord.), 2019

54 – Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?
Florence Abadie (coord.), 2020

55 – Construire la recherche avec la société civile : les enjeux de la démarche d'intermédiation, 2020

56 – L'engagement dans les quartiers populaires. Formes et modalités des initiatives des jeunes
Sophia Arouche, Laurent Lardeux, Jonathan Stebig, Clemens Zobel (coord.), 2020

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, service à compétence nationale rattaché à la directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est un observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Sa mission : contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.
Son ambition : partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

L'INJEP, creuset de nouvelles connaissances et de nouvelles données publiques

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes...), l'INJEP produit, collecte, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et sur le sport. L'INJEP conduit ainsi un vaste programme

d'études et de recherches sur ces questions. Il comprend également le service statistique ministériel chargé de la jeunesse et du sport et produit à ce titre des données statistiques sur ces thématiques.

L'INJEP, laboratoire d'idées : expérimentations et pratiques innovantes

À travers l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, l'INJEP accompagne les initiatives innovantes des acteurs de terrain. L'objectif est d'étudier les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces. Il suit les expérimentations, leur donne de la visibilité et, à partir de leurs évaluations, propose des pistes de capitalisation pour la mutualisation et l'essaimage de bonnes pratiques.

L'INJEP, lieu unique à l'interface des différents acteurs

À la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels, l'INJEP est un expert de référence capable de produire des données et des analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain. Grâce à ce positionnement spécifique, il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs à travers de nombreuses publications, des produits documentaires et des événements.

Téléphone : 0170989400

Site : injep.fr

Retrouver les autres publications et collections de l'INJEP sur injep.fr

INJEP Analyses & synthèses



IAS propose à travers un format court, un style accessible et des encadrés didactiques, de diffuser de manière large les principaux résultats de travaux (études, expérimentations, statistiques) réalisés par, pour ou avec l'INJEP. Alternant les sous-collections « statistique publique », « études et recherches » et « expérimentations », une douzaine de numéros est prévue chaque année.

INJEP Notes & rapports



Cette collection propose des notes, rapports et revues de littérature dans un format détaillé et complet. Elle est en particulier le support de publication des rapports d'études et de recherche portés par l'INJEP.

Revue Agora débats/jeunesses



Principale revue de recherche consacrée à la jeunesse en France Agora débats/jeunesses approfondit la connaissance sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leur environnement, les relations qu'ils entretiennent avec

les autres générations et l'analyse des politiques publiques qui leur sont consacrées. Animés par un comité de rédaction pluridisciplinaire et composé de chercheurs, d'universitaires et d'experts, trois numéros sont réalisés chaque année et édités aux Presses de Sciences Po.

Fiches repères



En deux pages, ces fiches apportent des données de cadrage et font l'état des lieux sur un sujet à travers la synthèse de travaux et/ou données existants.

Elles s'adressent à un public large et valorisent la capacité de l'INJEP à rassembler, décrypter, synthétiser des travaux et données extérieures sur les champs de sa compétence.

Les chiffres clés



Les chiffres clés proposent une sélection d'indicateurs récents et de référence restitués sous forme d'infographies visant à faciliter la compréhension et l'appropriation par le grand public. Cette collection comprend les chiffres clés de la jeunesse, les chiffres clés de la vie associative et ceux du sport.

Cahiers de l'action

n° 57 mai 2021

En partant de problèmes ancrés dans l'action, la collection des Cahiers de l'action se propose d'offrir des ressources sur des champs thématiques variés : écologie, culture, jeunesse, sciences, mobilités, éducation, etc. Cherchant à se nourrir des démarches d'éducation populaire et de recherche participative, cette publication fait le pari de la construction d'une expertise partagée à la croisée des mondes de la recherche, du champ associatif et de l'action publique.

L'accompagnement à la participation

Alors que les dispositifs de participation se sont multipliés depuis une vingtaine d'années en France, une dynamique de professionnalisation des métiers de l'accompagnement à la participation s'est amorcée : développement d'un marché, ouverture de formations spécialisées, structuration de réseaux de professionnels. Le champ de la participation ne se réduit cependant pas à ses formes instituées telles qu'elles ont émergé au sein des collectivités territoriales (conseils citoyens, conseils de quartier, budgets participatifs, concertations dans le cadre de projets urbains, etc.) ou sous la forme d'institutions nationales (par exemple la Commission nationale du débat public [CNDP]), mais il s'étend à une multiplicité de pratiques historiquement ancrées – de manière parfois moins instituée ou plus quotidienne – dans des domaines aussi variés que ceux de l'agriculture, de l'éducation populaire ou encore de la médiation numérique.

Ce numéro vise ainsi à mieux saisir la diversité des ancrages professionnels de l'accompagnement à la participation en explorant, tout d'abord, plusieurs trajectoires d'acteurs inscrites dans différents champs institutionnels (collectivités, services de l'État, bureaux d'études, associations, etc.), à travers lesquelles on peut identifier certaines des évolutions à l'œuvre. Il propose ensuite une plongée dans les pratiques d'accompagnement à la participation envisagées comme une activité de la mise en relation, qui incite à réfléchir à la posture à adopter, aux instruments à mobiliser ainsi qu'aux dynamiques organisationnelles à instituer.

Enfin, ce numéro donne également à voir comment les pratiques d'accompagnement à la participation peuvent s'inscrire dans une aspiration à faire éclore de nouveaux espaces de relations démocratiques, à la fois en suscitant l'émergence de cadres de mobilisation plus ascendants à l'échelle locale – y compris dans une perspective électorale, comme le montre le cas des listes participatives – et en réfléchissant à la façon dont les technologies numériques interrogent les formes de la délibération publique en démocratie.



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
95 avenue de France 75013 Paris - www.injep.fr

